



**CLAUDE HAUSER
SYLVIANE MESSERLI
LAURENT TISSOT (DIR.)**

**UN FOYER INTELLECTUEL ET ARTISTIQUE
DANS LE JURA BERNOIS, 1780-1850**

Charles-Ferdinand Morel et Isabelle Morel-de Gélieu

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ



**EDITIONS
ALPHIL**
PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISSES

MÉMOIRES D'ICI
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

UN FOYER INTELLECTUEL ET ARTISTIQUE
DANS LE JURA BERNOIS, 1780-1850

CHARLES-FERDINAND MOREL ET ISABELLE MOREL-DE GÉLIEU

DIRECTION
CLAUDE HAUSER
SYLVIANE MESSERLI
LAURENT TISSOT

UN FOYER INTELLECTUEL ET ARTISTIQUE
DANS LE JURA BERNOIS, 1780-1850

CHARLES-FERDINAND MOREL ET ISABELLE MOREL-DE GÉLIEU

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES
MÉMOIRES D'ICI

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2021
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse

www.alphil.ch

Alphil Diffusion
commande@alphil.ch

© Mémoires d'Ici
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois
Rue du Midi 6
2610 Saint-Imier
Suisse

ISBN papier 978-2-88930-375-5
ISBN pdf 978-2-88930-376-2
ISBN epub 978-2-88930-377-9

DOI: 10.33055/ALPHIL.03166

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Image de couverture: © Nusbaumer-graphistes, Delémont
www.nusbaumer.ch

Illustrations en page 10:

- buste de Charles-Ferdinand Morel (Corgémont, 2018 © Wikimedia Commons);
- portrait d'Isabelle Morel-de Géliou (huile sur toile, 65 x 50 cm, vers 1860 © Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont, photographe Pierre Montavon).

Ce livre est sous licence:



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: Marie Manzoni

Sigles des Archives et Institutions

- AAEB : Archives de l'ancien Évêché de Bâle (Porrentruy)
AEB : Archives de l'État de Berne (Staatsarchiv Bern)
AEN : Archives de l'État de Neuchâtel
ArCJ : Archives cantonales jurassiennes (Porrentruy)
BPUN : Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
MDI : Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du
Jura bernois (Saint-Imier)

Les sources sur lesquelles sont basées les études réunies dans cet ouvrage proviennent principalement du fonds déposé par la commune de Corgémont au Centre de recherche et de documentation du Jura bernois. Ce Fonds Doyen Morel (Commune de Corgémont) est désigné ici par la formule Fonds Morel. Les auteurs remercient Madame Anne Beuchat-Bessire pour son aide dans la mise à disposition des documents.

Laurent Tissot

**Charles-Ferdinand Morel
et Isabelle Morel née de Géliou :
un couple entre ombres et lumières**

« Là où il y a de la lumière, il y a nécessairement de l'ombre, là où il y a de l'ombre, il y a nécessairement de la lumière. Sans lumière il n'y a pas d'ombre, et, sans ombre, pas de lumière. Carl G. Jung a expliqué ces choses-là dans un de ses livres. »

Haruki MURAKAMI

Même sous le soleil, le buste érigé en 1865 à Corgémont en l'honneur de Charles-Ferdinand Morel, dit le Doyen Morel, n'est pas à proprement parler flatteur. Le visage est grave, sévère, dur. Le sculpteur, Raphaël Christen, n'a pas voulu en donner une autre image. Le regard perçant et le menton relevé renforcent l'idée que l'homme n'aimait guère les contradictions ; les rouflaquettes sculptées comme des lances accentuent le sentiment que les plaisanteries n'étaient pas son fort. On lui préfère infiniment le portrait, réalisé vers 1815 par un peintre anonyme, de son épouse Isabelle, née de Géliou, au regard plein de douceur, nostalgique, mélancolique, interrogateur, expression d'une vie dont, à l'âge de 36 ans, les attentes



semblent déjà s'estomper sous le coup des contraintes quotidiennes et peut-être de l'ingratitude de l'existence. Aucun buste ne lui a été édifié, son mari gardant le rôle prééminent que son rang imposait et que la place de la femme n'osait remettre en question. La hiérarchie des genres se lit dans celle des représentations, lui s'imposant avec force et puissance dans l'espace public, elle confinée sur le mur d'une collection privée à l'abri des regards.

En mettant côte à côte ces deux représentations, nous avons en résumé toute l'histoire des relations hommes-femmes, histoire maintenant connue d'une triste réalité, mais d'une inexcusable injustice. Mais au-delà de cette visibilité masculine et de son corollaire, l'effacement féminin, de nouvelles études peuvent compléter ce que

nous disent des images ancrées dans des contextes qui en ont figé les déterminations. Charles Morel, le stéréotype du pasteur intransigeant, du notable ingénieux et déterminé, du philanthrope désintéressé? Isabelle Morel, celui de l'être féminin porté vers l'amour des lettres, gérant sa demeure avec efficacité et soucieuse de l'éducation de ses enfants? L'histoire ne s'est pas arrêtée à ces incarnations et les contributions rassemblées dans cet ouvrage montrent comment et pourquoi. Sous l'intransigeance froide du mari et la fragilité tortueuse de l'épouse se cachent des aspects bien plus lointains de ce que nous a livré jusqu'à aujourd'hui l'historiographie.

C'est dans ce face-à-face renouvelé que le rôle de l'historien et de l'historienne trouve sa justification. Bien plus, l'exploitation du Fonds Morel à Saint-Imier livre des faits nouveaux sur la façon dont la période, appelée *Sattelzeit* – temps-charnière par Reinhart Koselleck, peut être exemplifiée. Ce « temps charnière » représenté par le tournant des années 1800 s'identifie par l'étroite imbrication des « *concepts d'espace et de temps, créant entre les deux une dynamique interactive génératrice de nouvelles perspectives* »¹. Rappelons qu'à côté du temps naturel et du temps biologique, Koselleck distingue un temps historique qui se compose de « *nombreuses temporalités, qui se recouvrent les unes les autres* », esquissant ainsi le concept de strates du temps, « *Zeitschichten* »²: « *car le temps historique – si cette notion doit avoir un sens – est lié à des ensembles d'actions sociales et politiques, à des êtres humains concrets, agissants et souffrants, aux organisations et institutions qui en dépendent. Tous adoptent des modes d'exécution précis, inhérents à eux seuls, avec chaque fois un rythme temporel qui leur est propre.* »³

¹ HOOCK-DEMARLE Marie-Claire, « L'épistolaire à l'épreuve de la "Sattelzeit" », *Revue germanique internationale* [En ligne], 25|2017, mis en ligne le 1^{er} janvier 2020, consulté le 11 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rgi/1664>; DOI : <https://doi.org/10.4000/rgi.1664>

² KOSELLECK Reinhart, *Zeitschichten. Studien zur Historik*, Francfort/Main : Suhrkamp, 2000.

³ KOSELLECK Reinhart, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Francfort/Main : Suhrkamp, 1979. Les citations sont empruntées à la traduction française : *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris : EHESS, 1990, p. 10.

Les existences de Charles-Ferdinand Morel et de son épouse Isabelle s'inscrivent parfaitement dans les intuitions de l'historien allemand. En dégager les contours requiert de pouvoir compter sur des sources d'archives que le Fonds Morel est certainement en mesure d'offrir. Correspondances, ébauches de textes littéraires, politiques ou économiques, essais, journaux intimes, bref tout ce dont le chercheur ou la chercheuse espère pouvoir disposer en matière de traces d'existence s'y trouve. Il faut savourer ces moments de grande joie qui donnent l'impression que la recherche historique peut aller très loin dans l'exploration des sentiments, des émotions, des stratégies, des intimités. Les assemblages que ces sources permettent d'opérer et les recoupements rendus ainsi possibles restent d'une très grande richesse, car ils nous font voir des vies humaines trop souvent ramenées à des linéarités qui ne dévient pas d'un pouce tant du côté du mari affairé que de l'épouse silencieuse. Mais il faut raison garder, ces sources même considérées comme plus intimes et personnelles peuvent cacher leur lot de ruses, de non-dits, de biais, d'esquives.

Elles ouvrent cependant la voie à décoder ce qu'ont représenté les moments qui ont marqué ces existences. Ainsi, temps de la jeunesse et de l'apprentissage, temps du couple, temps sociaux, temps religieux, temps politiques, temps économiques s'enchevêtrent et s'entrechoquent au gré des décisions, des rencontres, des volontés et du temps qui passe. Sans tomber dans un voyeurisme de mauvais aloi, ces sources nous font prendre conscience de ces épaisseurs – de ces « *strates* » pour reprendre l'expression de Koselleck – qui composent ces existences ; des épaisseurs qui rendent compte non seulement des transformations qui s'opèrent sur beaucoup d'aspects, tant publics que privés, dans ces périodes troublées de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, mais aussi des entraves qui en freinent l'achèvement ou annihilent même toute conclusion.

Temps de la jeunesse et de l'apprentissage

Comment envisager sa vie avant de la mener? En étudiant les journaux tenus par Charles-Ferdinand et Isabelle dans leur jeunesse et en les couplant avec les correspondances qu'ils maintiennent avec leurs parents, Sylvie Moret Petrini s'est intéressée à ce que nous disent des traces d'écriture de jeunesse de nos deux personnages. Pratiques largement connues dans les familles privilégiées comme celles des Morel et de Géliou, la tenue d'un journal personnel et les correspondances avec les parents soulignent les efforts constants des enfants pour être en phase avec les attentes familiales. Mais faire plaisir à papa et à maman n'aboutit pas forcément à rester frileusement sur des chemins qui seraient imposés d'en haut et que l'on ne remettrait pas en question. Les pratiques répondent avant tout aux besoins personnels des futurs époux qui forgent leur propre identité. Sous l'influence de la femme de lettres Isabelle de Charrière, Isabelle de Géliou identifie un objectif qui est avant tout d'entraîner sa mémoire et son écriture sans laisser de côté des fonctions spirituelles ou morales, alors que Charles-Ferdinand porte une attention soutenue à sa formation personnelle avec les soucis de ne pas gaspiller ses journées à l'inutile et de transmettre ses pratiques aux générations futures. Tenir un journal et correspondre révèlent donc déjà des traits de caractère que l'on pourrait distinguer selon le genre, l'intériorisation pour elle, la préparation à une carrière pour lui. S'ils recèlent des ambitions, délimitent des zones d'action, avivent des attentes, ces écrits n'ont cependant rien de définitif et on ne peut parier sur le fait que l'aveu de sincérité soit total. Qui sait? Mentir à soi-même ou cacher des actes à des proches font partie des hypothèses que toute critique des sources doit comporter.

Temps du couple

Comment continuer à vivre ensemble sans s'aimer? La question est rude, mais c'est l'impression que l'on retire en lisant la contribution de Jorge da Silva. Rompant avec une historiographie lourdement insistante sur le bonheur d'époux ayant vécu toute leur vie dans

l'harmonie la plus parfaite, il montre les facettes plus sombres du couple à qui ne sont épargnés ni les épreuves, ni les désaccords, ni les incompréhensions. L'utilisation d'environ 1 800 lettres et de deux journaux intimes démontre – s'il en est encore besoin – l'importance capitale de ces sources dans l'histoire sociale: les sentiments au sein du couple, le quotidien et le rapport à l'argent, les relations avec les enfants, ou encore la question particulière de la santé accaparent les moments «intimes» du couple. Unis par les liens du mariage en 1801, Charles-Ferdinand et Isabelle connaissent une vie sentimentale qui se détériore déjà sept ans plus tard pour ne plus connaître d'embellie jusqu'à la mort d'Isabelle en 1834, soit environ plus de vingt-cinq ans d'indifférence et de conflits plus ou moins latents. Les raisons sont diverses: l'argent et son absence, les relations difficiles avec les enfants: «*une fille brisée par le chagrin; un garçon détruit par l'alcool et un autre tombé dans tous les vices de son temps*», l'intransigeance de Charles-Ferdinand, même s'il avoue n'avoir jamais cessé de porter à son épouse un amour indéfectible, n'aidant en rien à améliorer la situation. Les soucis de santé sont aussi récurrents, rendant à terme l'époux très irritable et l'épouse sans cesse plaintive. Le couple Morel tellement vanté par les biographes n'est au bilan qu'une source presque continuelle de souffrances réciproques, souffrances de ne plus être aimé et souffrances de ne plus pouvoir aimer. L'ombre remplace la lumière. À qui la faute? Il ne s'agit pas de juger, mais de rendre compte des difficultés que des couples et des familles connaissent dans leur existence. Une exception? Peut-être, mais pas tant que cela. Dans tous les cas, Isabelle ne s'est pas laissée enfermer dans la position d'une soumise. Sans le quitter, elle a fait comprendre à son mari qu'elle ne l'aimait plus. C'est une forte affirmation de soi.

Temps sociaux

Comment s'occuper en plaisant aux autres? Ces disputes sans fin se conjuguent avec une vie sociale bien remplie. Si l'arrière-boutique est pleine de récriminations et de déceptions, la vitrine se doit de rester lumineuse et de faire croire qu'elle reflète la réalité.

François Noirjean fait la recension des innombrables invitations et visites qui balisent la vie des Morel. Le défilé est incessant et la maison ne désemplit pas : les parents, les enfants (quand ils sont hors de la coquille), les personnalités (les «VIP» comme on dirait aujourd’hui), les pasteurs, les amis et connaissances, les pensionnaires, les militaires (et les réfugiés polonais), les prétendants à la main de Cécile (la fille) et toutes les autres occasions que l’on peut qualifier... d’inclassables. Isabelle, en bonne maîtresse de maison, assume les responsabilités, culinaires quand il s’agit d’hôtes qu’il faut nourrir un soir, mais aussi domestiques, quand ceux-ci restent plusieurs jours et même plusieurs semaines. Elle n’est pas non plus en reste quand il s’agit d’animer les conversations, notamment celles qui la passionnent : sur la littérature. Mais quand il s’agit des affaires du monde, Charles-Ferdinand mène le bal selon ses humeurs, ses certitudes, ses connaissances, ses envies. Il bat la mesure dans le souci de se montrer le maître de maison et de le rester. François Noirjean nous fait comprendre que toutes les soirées n’étaient pas agréables. Tant s’en faut. La sociabilité est aussi une source et une arme de pouvoir, et les invités et invitées n’offrent pas toujours le niveau de discussion que le couple est en droit d’attendre. Passage obligé vers la considération, voire l’admiration, elle est surtout une mise en scène avant d’être une nécessité. Sa force ne peut qu’être amplifiée dans un monde où les moyens de communication sont ce qu’ils sont, difficiles, peu sûrs. Mais le courant passe, les invitations se font, les rendez-vous aussi.

Temps religieux

Comment marquer de sa foi ses fidèles ? Charles-Ferdinand est pasteur comme son père. S’il en subit l’influence, il est aussi impressionné par ce qu’il voit en France lors de son séjour en qualité d’aumônier protestant auprès d’un régiment. C’est cette double influence «paradoxe» que Noëlle-Laetitia Perret met en perspective dans son étude sur l’homme d’Église. Paradoxe, car comment concilier liberté, égalité, fraternité, tolérance – ces mots qui reviennent souvent dans les sermons de Charles-Ferdinand, peu amène envers les idées de

l'Ancien Régime – avec autorité, obéissance, respect qui doivent fonder tout État et toute Église? Agir librement tout en obéissant relève de la gageure. Mais notre pasteur croit en des valeurs qui, dès le moment qu'elles sont acceptées, doivent être respectées dans leur intégralité. D'où l'insistance qu'il met à dénoncer le risque de voir la jeunesse se révolter contre la légitimité du pouvoir en place et les préceptes chrétiens. La ligne qu'il trace est rouge. Elle ne doit en aucune façon être franchie pour mettre en doute l'autorité politique et religieuse. Si l'éducation morale et pieuse de l'homme est prédominante dans ses actions, elle est fondée sur une intime croyance qui n'en discute ni les fondements ni la substance. C'est une forme de négation de l'autre, l'autoritarisme restant le meilleur outil pour en faire respecter la pérennité. La soumission est indiscutée. Cette politique du garde-à-vous fait mieux comprendre le choix du sculpteur Christen de nous représenter le Doyen Morel sous ces traits tellement sévères.

Temps politiques

Comment façonner l'avenir? On retrouve cette ambiguïté dans les conceptions politiques de Charles-Ferdinand Morel. Jean-Claude Rebetez l'affiche clairement dans son étude sur les projets constitutionnels que le Doyen rédige en 1814. Réaction et progressisme sont accolés l'un à l'autre pour bien marquer son approche dans les affaires du monde. Révolutionnaire, il l'est par conviction et si son soutien à Napoléon est sans faille, il s'oppose à ce que l'Évêché retourne dans le royaume de France à sa défaite, entérinant de ce fait les décisions du Congrès de Vienne. En promouvant l'érection de l'ancien Évêché comme canton suisse, le pasteur se met à la tâche de dessiner constitutionnellement ce qu'il doit être. Le mot «libertés» est au centre de son texte: libertés individuelles, libertés d'agir sur le plan économique, bref les influences des idées de la Révolution sont très présentes. Dans le même temps, il ne donne pas à tous les citoyens le même poids: seuls les propriétaires possèdent le droit de vote de même que les mandats électifs. Sa représentation du pouvoir le pousse à éviter tout changement brusque et l'amène à tempérer les ardeurs qui

considèrent le passé comme sans enseignement. Écrire une constitution dans un contexte où presque tout est à refaire traduit bien la capacité de notre homme à être dans le monde, à le modeler sans le bouleverser. Mais c'est un signe qui ne trompe pas sur les transformations progressives qui se sont opérées depuis la fin du XVIII^e siècle. Même si elles restent imparfaites et sont encore loin d'un aboutissement, elles révèlent la force de certaines convictions qui sont par ailleurs partagées par beaucoup d'autres.

Temps économiques

Comment donner aux populations les moyens de (sur)vivre? Au premier abord, l'idée d'introduire un élevage de moutons mérinos peut paraître très incongrue. À se pencher sur le projet de Charles-Ferdinand Morel, Sylviane Messerli montre qu'il n'en est rien. D'une part, c'est une entreprise d'une grande ampleur qui en voit d'autres se dérouler en Europe. D'autre part, elle traduit l'engagement et la détermination du Doyen à trouver des solutions à la grande question qui taraude les élites à cette époque: l'amélioration des conditions d'existence des populations. À un moment où la notion de «révolution industrielle» reste encore une réalité très éloignée de ce qu'elle représente aujourd'hui, les investigations menées dans les questions agraires n'ont jamais été aussi nombreuses. Le Doyen utilise lui-même le terme d'«*industrie rurale*» pour nous rappeler que si la Grande-Bretagne était en train d'expérimenter de nouvelles voies, l'agriculture au sens général du terme est toujours considérée comme la source première des revenus et d'emploi. Charles-Ferdinand ne fait que reprendre une antienne que l'on entend partout en Europe depuis le milieu du XVIII^e siècle. Elle a pour nom la physiocratie et donne à la modernisation de l'agriculture la clé du développement économique. Mais il ne suffit pas de dire que le Doyen est un homme de son temps pour nous faire comprendre son engagement. Il faut encore montrer les conditions dans lesquelles il agit ainsi que les résultats auxquels il parvient. Sous les bonnes intentions scientifiques et philanthropiques, Sylviane Messerli révèle les graves carences dans la gestion économique,

commerciale et technique de cette aventure qui aboutissent, faute de générer une rentabilité suffisante, à des conséquences financières fâcheuses. Affronter les duretés du capitalisme qui prend corps dans les mêmes années requiert d'autres valeurs que celles apprises dans les études pastorales.

Contraintes, innovations et désespoir

Donner une cohérence à toutes ces strates qui s'entrecroisent et se chevauchent peut paraître complexe sinon illusoire, l'imbrication espace-temps dont parle Koselleck prêtant le flanc à mille et une éventualités. Comment comprendre la mauvaise entente du couple, et les mondanités auxquelles il tient et qu'il exhibe sans sourciller avec les incalculables invitations et autres occasions de rencontres? Comment comprendre le progressisme affiché dans le projet de constitution de Charles-Ferdinand et l'autoritarisme dont il fait par ailleurs preuve en matière religieuse et familiale? Comment comprendre sa naïveté en matière commerciale et financière, et la lucidité dont il fait état dans l'analyse économique de son pays? Comment comprendre sa foi indéfectible dans les libertés individuelles et l'opposition bornée qu'il affiche face aux aspirations sentimentales de sa propre fille? Vie publique, vie privée, vie visible, vie cachée forment les trames de toutes les existences, entre ombres et lumières. En ce sens, ce qu'on voit chez les Morel-de Gélieu n'est pas autrement choquant. C'est la force des séparations entre les sphères qui est autrement plus intéressante, car elle marque les linéaments de ce que le XIX^e siècle et encore le suivant renforceront avec l'affirmation de l'univers bourgeois dont notre couple forme les prémices.

Quitte à détruire certains mythes, la réalité des existences offre à voir des aspects très contrastés, mais pas forcément contradictoires, dès lors qu'ils s'insèrent dans des contextes précis. C'est bien le sens qu'il faut donner à la notion de «*Sattelzeit*»: transition entre un monde où pèsent encore le poids des hiérarchies sociales et des codes de comportement hérités de l'Ancien Régime, et celui émergeant qui

fait de la nouveauté ou de l'innovation des notions dont on ose parler dans les débats qui animent dorénavant les élites politiques, religieuses et économiques pour améliorer le sort des populations. Mais cette transition n'est ni homogène ni unilatérale. Elle est faite de décalages, de déphasages, de replis et de résistances.

Si l'élevage de mérinos, la rédaction d'une constitution, la création d'une caisse centrale des pauvres, d'une caisse d'épargne ou d'un orphelinat amorcent des changements qui marqueront les sociétés futures par leur audace, ce qui touche à la place de la femme, au rôle des enfants, à la vie intime et familiale conditionne des existences émoussées, désillusionnées et amères. En effet, il faut bien l'avouer, le maintien dans ces espaces de valeurs quasi autocratiques et hautement paternalistes aboutit à une véritable restriction des libertés individuelles au sens propre du terme, libertés par ailleurs si clairement proclamées du haut d'une chaire et développées dans maints traités. C'est donc dire qu'entre conservatisme et changement, le glissement est allé s'accéléralant en ce qui concerne l'espace public, l'espace privé restant réfractaire à toute ouverture, comme une place forte, atteint par une paralysie qui mettra longtemps à se dissiper. Les révolutions dans l'un n'entraînent pas les mêmes réaménagements dans l'autre.

Si la lumière resplendit sur la capacité des êtres humains à espérer améliorer leurs conditions matérielles – qu'elles soient politiques, économiques ou sociales, comme le montrent les initiatives du Doyen Morel –, l'ombre ne se détache pas des lieux où la vie privée demanderait plus de tolérance et de charité. Le Fonds Morel accrédite l'idée que le changement n'est pas encore un trait qui s'attache à caractériser ce qui est perçu dans l'intimité. Gardons cependant en mémoire le portrait d'Isabelle qui semble se fondre dans le détachement après avoir touché au bonheur. Mais sous l'air résigné perce aussi le sentiment que les choses vont peut-être évoluer.

Sylvie MORET PETRINI

Les écrits de jeunesse d'Isabelle de Géliou et de Charles-Ferdinand Morel

Le Fonds du Doyen Morel ainsi que les autres fonds dans lesquels sont conservées les archives ayant appartenu aux familles de Géliou et Morel¹ offrent de nombreux exemples d'écriture personnelle de jeunesse qui permettent de s'interroger sur les objectifs associés à ces pratiques. Isabelle de Géliou (1779-1834) et son futur époux Charles-Ferdinand Morel (1772-1848) ont tous deux expérimenté plusieurs formes d'écriture dans le cadre de leur éducation. Cette contribution vise à replacer ces dernières dans leur contexte, tout en les observant à la lumière des modèles et des influences qui ont pu les inspirer. Il s'agit également d'étudier ce que nous apprennent ces documents, issus de la plume des jeunes gens eux-mêmes, sur leur vie quotidienne entre apprentissages et sociabilité durant une période spécifique de leur parcours: celle de leur temps de formation en dehors de la maison familiale.

¹ Ces fonds sont conservés dans différentes institutions parmi lesquelles: Mémoires d'Ici à Saint-Imier (MDI), les Archives de l'ancien Évêché de Bâle (AAEB) et les Archives cantonales jurassiennes (ArCJ) à Porrentruy, ainsi que les Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) et la Bibliothèque publique et universitaire à Neuchâtel (BPUN).

L'écriture de jeunesse en Suisse romande au XVIII^e siècle : modèles et pratiques

Que la pratique de l'écriture personnelle ait été particulièrement développée en Suisse romande au XVIII^e siècle, les recherches menées sur le territoire neuchâtelois par Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini² l'ont précocement démontré. Journaux et correspondances sont loin d'être rares dans les fonds privés³. Et nombreux sont ceux qui émanent de plumes enfantines ! Pierre Caspard a ainsi mis en lumière les correspondances éducatives conservées sur ce territoire dues à la diffusion importante de la pratique du change⁴. Durant leur séjour de formation dans les régions alémaniques, les jeunes Neuchâtelois – et Neuchâteloises – sont enjointes à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs parents par le biais de lettres dans lesquelles ils font part de leur emploi du temps et de leurs progrès. Cela leur permet de maintenir le contact avec leur famille tout en s'exerçant à un art épistolaire indispensable tant à leur future vie professionnelle qu'à leur vie sociale⁵. Cet apprentissage fait partie intégrante de la formation bourgeoise, et ce dès que l'enfant commence à écrire⁶.

² HENRY Philippe, JELMINI Jean-Pierre (éd.), *Écrits au quotidien (XVIII^e-début XIX^e siècle)*, Neuchâtel: Musée neuchâtelois, n° 4, 1996, p. 191-305; JELMINI Jean-Pierre, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime: plaidoyer pour une étude des mentalités à partir des écrits personnels*, Cahier de l'Institut neuchâtelois, n° 25, Hauterive & La Chaux-de-Fonds: G. Attinger, 1994, 187 p.

³ La *Base de données suisse d'écrits personnels (1500-1820)* décrit de nombreux journaux, récits de voyage, autobiographies et livres de raison conservés dans les archives et bibliothèques helvétiques, en ligne: www.egodocuments.ch

⁴ CASPARD Pierre, « Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII^e-XIX^e siècles », *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 1-2, 2000, p. 5-85.

⁵ CASPARD Pierre, « Singulières ou communes? Les valeurs éducatives révélées par les correspondances entre enfants et parents: Suisse romande et France, 1760-1830 », in HENRY Philippe, JELMINI Jean-Pierre (éd.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII^e et XIX^e siècles: affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel: Éd. Alphil, 2006, p. 31-53.

⁶ RUBERG Willemijn, *Conventional correspondence: epistolary culture of the Dutch elite, 1770-1850*, coll. Egodocuments and history series, 4, Leiden: Brill, 2011, p. 113 et ss.

À côté des corpus de correspondance de jeunesse, un recensement effectué sur le territoire romand a permis d'identifier pas moins de quatre-vingts journaux personnels et journaux de voyage rédigés par des jeunes gens entre 1720 et 1820⁷. Le tiers a été rédigé par des enfants âgés de 8 à 15 ans et les deux tiers par des jeunes gens de 16 à 21 ans. L'importance de ce nombre permet d'affirmer que l'outil pédagogique « journal » a largement pénétré les foyers de l'élite romande et qu'il a été un objet important de la formation tout au long du XVIII^e siècle⁸.

L'étude de ce corpus témoigne d'une utilisation personnelle du journal décliné sous différentes formes. On trouve des comptes rendus des activités quotidiennes, des journaux de nature spirituelle, des journaux qu'on pourrait qualifier de « gestion sociale »⁹ ou des journaux éducatifs. Cette absence d'homogénéité fait écho aux diverses sources qui ont influencé ces usages. Si les pratiques religieuses et la préparation à la première communion ont joué un rôle important qui a déjà été mis en évidence¹⁰, cela ne constitue qu'un des facteurs. Trois autres doivent également être pris en compte, en ce qu'ils permettent d'expliquer tant leur importance en nombre que leur diversité. Durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, pédagogues et philosophes se relayent pour assurer la promotion du journal à des fins éducatives. Cette promotion accompagne l'essor de la production d'imprimés pédagogiques et l'engouement pour la question éducative qui marquent cette période. L'outil « journal » apparaît ainsi dans plusieurs publications à succès, avec des objectifs qui varient. Dans l'ouvrage maintes fois réédité, le *Magasin des Enfants* sorti de presse en 1757, Marie Leprince de Beaumont propose de se servir de l'écriture comme d'un support pour l'examen

⁷ Il faut souligner que ce nombre est en constante évolution, s'accroissant au fil des recherches et dépôts dans les fonds d'archives.

⁸ MORET PETRINI Sylvie, *Enfants sous la loupe. La naissance de l'écriture éducative en Suisse romande, 1750-1820*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2020.

⁹ TOSATO-RIGO Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... : le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, p. 191-200.

¹⁰ CASPARD Pierre, « Examen de soi-même, Examen public, Examen d'État. De l'admission à la Sainte-Cène aux certificats de fin d'études, XVI^e-XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 94, 2, 2002, p. 33.

de conscience quotidien auquel devrait se soumettre tout chrétien¹¹. Le diplomate et homme de lettres Philip Stanhope, comte de Chesterfield, propose quant à lui, dans ses *Lettres à son fils* qu'il publie en 1779, de l'utiliser comme support au contrôle parental. Durant la même décennie, Johann Bernhardt Basedow, pédagogue et directeur du Philanthropinum de Dessau, préconise, dans sa *Méthode élémentaire d'éducation* parue en 1774, la tenue d'un journal ou d'une correspondance afin de permettre aux jeunes gens de développer leur habileté d'écriture et d'exercer leur orthographe¹². D'autres pédagogues-éducateurs proposent de l'utiliser pour servir de support à la mémorisation et au raisonnement: dans le *Cours d'étude* que Condillac publie en 1775, le journal sert à ordonner les idées et les connaissances acquises¹³ alors que, sous la plume de Félicité de Genlis, dans *Adèle et Théodore* (1782), il est envisagé comme un instrument utile à vérifier la compréhension des jeunes gens¹⁴.

À ces injonctions des pédagogues s'ajoutent les modèles fournis par la littérature d'agrément et notamment les romans à la première personne en vogue croissante durant le siècle. *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe, proposé au programme de lecture de tous les jeunes gens des milieux cultivés, est ainsi en partie rédigé sous la forme d'un journal¹⁵. C'est également le cas du roman épistolaire, *Paméla, ou La Vertu récompensée*,

¹¹ LEPRINCE DE BEAUMONT Marie, *Magasin des enfans ou dialogues entre une sage gouvernante et plusieurs de ses élèves de la première Distinction*, t. 1, Vienne: chez Jean-Thomas Trattner, 1764, p. 36.

¹² BASEDOW Johann-Bernhardt, *Manuel élémentaire d'éducation: ouvrage utile à tout ordre de lecteurs, en particulier aux parens et aux maîtres pour l'éducation des enfans & des adolescents & qui renferme une suite de toutes les connoissances nécessaires*, t. 4, Berlin & Dessau & Lepizig: chez S. L. Crusius, 1774, p. 190 et 195.

¹³ CONDILLAC, DE, Étienne Bonnot, *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme, aujourd'hui son altesse royale l'infant D. Ferdinand, duc de Parme, Plaisance, Guastalle, etc.*, t. 14, Genève & Lyon: chez François Dufart & chez Bruyset, 1789, p. 80.

¹⁴ GENLIS, DE, Stéphanie Félicité, BROUARD-ARENDS Isabelle (éd.), *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe*, coll. Textes rares, t. 3, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2006, lettre XIX, p. 496.

¹⁵ DEFOE Daniel, *La Vie et les aventures surprenantes de Robinson Crusoé*, Amsterdam: L'Honoré et Chatelain, 1721.

publié par Samuel Richardson en 1740¹⁶, qui connaît lui aussi un grand succès auprès des jeunes gens. Félicité de Genlis n'est pas en reste, elle qui met à l'honneur l'écriture personnelle dans plusieurs nouvelles destinées à la jeunesse¹⁷. Nathalie Ferrand a rappelé l'influence de la lecture sur les pratiques sociales¹⁸ : ces ouvrages fournissent autant de modèles diaristiques à leurs jeunes lectrices et lecteurs.

À côté de ces influences « extérieures », la transmission au sein de la famille joue un rôle essentiel. Les pratiques d'écriture se transmettent des parents aux enfants ainsi qu'en témoignent les nombreux exemples de familles de scripteurs identifiés sur le territoire romand, à l'instar des familles Frêne et de Géliou. Père, mère, oncle, tante ou grands-parents sont autant de figures déterminantes actives dans la promotion de cet usage auprès des jeunes personnes, et dont les propres habitudes scripturaires servent d'exemples.

Le fait que ces influences se croisent et se complètent explique la variété des objectifs qui sous-tendent la rédaction des journaux de jeunesse. Ceux-ci s'insèrent dans un espace interstitiel compris entre contrôle socio-parental et liberté individuelle, espace qu'il convient de questionner. Mais ces journaux ouvrent également de nombreuses pistes de recherche permettant l'écriture d'une histoire de l'enfance et de la jeunesse *from below* – soit à partir des sources rédigées par les jeunes gens eux-mêmes – notamment sur le temps de la formation, l'expérience enfantine et les relations sociales.

¹⁶ RICHARDSON Samuel, *Paméla, ou La Vertu récompensée*, trad. de l'anglais, Amsterdam : aux dépens de la Compagnie, 1742-1743.

¹⁷ GENLIS, DE, Stéphanie Félicité, *Les petits émigrés ou correspondance de quelques enfants*, Paris : Onfroy, 1798, 2 t.

¹⁸ FERRAND Nathalie, « Livre, lecture », in DELON Michel, BLAY Michel (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris : Presses universitaires de France, 2007, p. 658.

Enfance et écriture dans les familles de Géliou et Morel

Répartis dans les différentes archives de l'Arc jurassien et à Neuchâtel, les fonds Morel et de Géliou renferment de nombreuses traces d'écriture de jeunesse qui attestent de la diffusion de cette pratique.

En 1798-1799, Jonas de Géliou (1740-1827), alors pasteur de Colombier et père d'Isabelle, compte parmi ses pensionnaires Pierre Hagenbach (1780-1856), un jeune Bâlois. L'un des exercices auquel celui-ci se prête durant cette période de pensionnat consiste en la rédaction d'un journal¹⁹. Ce dernier est composé de deux colonnes : celle de droite qui reçoit les notations quotidiennes du jeune étudiant et celle de gauche, dédiée aux commentaires et propositions d'améliorations du correcteur du journal. Ledit correcteur n'est autre que la fille du pasteur de Géliou. À peine âgée de 20 ans, Isabelle aide son père en officiant comme maîtresse de français. Et elle paraît parfaitement à l'aise dans cette tâche, elle qui a reçu une formation ambitieuse – incluant l'apprentissage de l'allemand, de l'anglais et du latin – destinée à lui ouvrir les portes d'une carrière d'enseignante. Dans la famille de Géliou, il s'agit d'une véritable tradition comme le prouve le parcours professionnel des quatre sœurs de Jonas : Marie-Elisabeth (1738-1806) et Rose (1744-1830) dirigèrent un pensionnat pour jeunes filles à Neuchâtel, Salomé (1742-1820) œuvra comme gouvernante des enfants du Grand-Duc de Mecklembourg à la cour de Hesse-Darmstadt, et Esther (1757-1817), sur laquelle nous allons revenir, fut tour à tour directrice de pension et gouvernante.

Le journal de Pierre Hagenbach, tenu entre février et octobre 1799, sert à exercer la syntaxe française. Mais Isabelle, qui le corrige, ne se borne pas à l'amélioration stylistique. Elle cherche à doter l'écrit

¹⁹ Seules 82 pages de ce journal tenu entre les mois de février et d'octobre 1799 ont été conservées ; il manque notamment les 4 premières pages, ce qui nous prive d'un éventuel préambule. HAGENBACH Pierre, *Journal 1799*, Neuchâtel : Bibliothèque publique et universitaire, Papier Ph. Godet Ms 3019 2/3, Fragments. Il est mentionné dans l'ouvrage de GODET Philippe, *Madame de Charrière et ses amis d'après de nombreux documents inédits (1740-1805)*, t. 2, Genève : Slatkine reprints, 1973 (1^{re} éd. 1906), p. 263 et ss.

d'une dimension morale dont il se trouve, dans les premières pages, totalement dépourvu. Le 21 février, elle dicte à l'étudiant bâlois la liste de ses défauts et les moyens à tester pour y remédier. Le lendemain, Pierre écrit : « *Étant dans ma chambre, j'examinai comment la journée s'étoit passée & je trouvai que j'eusse pas encore fait un bon usage des règles citées hier.* »²⁰ Si l'intervention de la jeune maîtresse de français influence la rédaction de ce compte rendu, dans les pages qui suivent, l'introspection et l'autocritique demeurent rares. Lorsque la relation prend un tour plus moral, Isabelle se voit impliquée dans le processus d'amélioration du jeune étudiant :

« *Ma très chère amie, je te prie de ne plus douter de ma sincère repentance de toutes les fautes que j'ai faites soit que tu les ayes vues ou non. Pardonne moi – Tu l'as fait, je t'en remercie. Mais doutes-tu encore de mon vrai désir de me perfectionner & de devenir meilleur que je ne suis? Oh que cela me feroit de la peine. Sois persuadée que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour tenir ce que je t'ai promis. Je suis content, si seulement tu me traites comme ton ami.* »²¹

Pour Isabelle, l'écriture quotidienne se doit de receler des objectifs de perfectionnement. En choisissant cette orientation, elle s'écarte toutefois de la pratique familiale. En effet, son grand-père, Théophile Rémy Frêne (1727-1804), scripteur depuis l'âge de 14 ans²², son oncle, Théophile Rémy (fils), qui rédige durant huit mois – à l'âge de 17 ans – un journal en alphabet phonétique²³ et son père, Jonas, qui tient un journal durant plus de soixante ans – journal qu'il a ouvert à l'âge de 20 ans²⁴ – ont tous trois opté pour une écriture de type mémoriel. Ils s'attachent à prendre

²⁰ HAGENBACH Pierre, *Journal...*, 22 février 1799.

²¹ HAGENBACH Pierre, *Journal...*, 25 juillet 1799.

²² Ce journal a fait l'objet d'une édition intégrale: FRÊNE Théophile Rémy (éd.), BANDELIER André, GIGANDET Cyrille, SPICHTIGER Violaine, *Journal de ma vie*, Porrentruy & Bienne: Société jurassienne d'Émulation & Éd. Intervalles, 5 t., 1993.

²³ BARTOLINI Lionel, *Le journal du «petit Frêne». Un essai d'alphabet phonétique à la fin du XVIII^e siècle*, Porrentruy: ASJE, 2007, p. 211-236.

²⁴ GÉLIEU Jonas, *Journal des agissions de Jonas de Géliou, 1760-1825*, AEN, Fonds Henri-Louis Henriod 1 et 2, copie dactylographiée, 1084 p.

note des événements marquants ainsi que de leurs principales activités. Pour les pasteurs Frêne et de Géliou, il s'agit de l'exercice de leur ministère, de leurs travaux intellectuels et des tâches domestiques qu'ils effectuent. Le journal de Jonas est marqué par la concision des comptes rendus et son côté factuel qui ne laisse que peu de place à la réflexion :

« *Février 1779*

20. *J'ai étudié et instruit les catéchumènes et sorti mes ruches d'abeilles.*
 21. *Sermon et catéchisme; mes 13 catéchumènes ont répondu pour la première fois; après le catéchisme, je suis allé à la Neuveville d'où je suis remonté d'abord. Le 22. Catéchumènes et autres leçons, la matinée et une partie de la soirée. M. le Pasteur Lecomte et ses deux filles aînées ont été ici nous faire visite après dinée. Les 23. 24. 25 et 26. j'ai été occupé tout le jour avec mes catéchumènes, mes pensionnaires et mes abeilles; j'ai fait faire un banc neuf pour mes abeilles et quantité de ruches de bois.»²⁵*

Isabelle s'oriente vers un autre modèle, inspirée peut-être par ses lectures, sa formation spirituelle, son cheminement personnel ou ses relations. Ledit modèle apparaît très proche de celui que prône la femme de lettres Isabelle de Charrière (1740-1805). Installée à Colombier depuis son mariage avec Charles-Emmanuel de Charrière de Penthaz, elle a développé des liens d'amitié forts avec la demoiselle de Géliou qui fréquente assidûment son cercle. La romancière encourage l'écriture diaristique comme un travail stimulant l'esprit ainsi qu'elle le sous-entend en évoquant la tenue d'un journal par une autre de ses amies, Mme Sandoz, à propos de laquelle elle écrit : « *Dans l'indolente jeunesse qu'on l'a laissé avoir ce journal a été presque le seul exercice qu'ait eu son esprit, la seule éducation que son esprit ait reçue.* »²⁶

²⁵ GÉLIEU Jonas, *Journal des agissions...*, 20-26 février 1779.

²⁶ Lettre d'Isabelle de Charrière à Henriette L'Hardy, 18 mars 1793, in CHARRIÈRE, DE, Isabelle, *Œuvres complètes, 3, Correspondance, 1787-mars 1793*, Amsterdam & Genève: G. A. Van Oorschot & Slatkine, 1981, p. 561, citée par RIEDER Philippe, *La figure du patient au XVIII^e siècle*, coll. Bibliothèque des Lumières, 76, Genève: Droz, 2010, p. 50.

Mais au-delà de la formation intellectuelle auquel cet usage participe, un bon journal est pour Isabelle de Charrière un journal moral. Elle écrit qu'elle le voit comme une sorte de confessionnal destiné à la correction de ses défauts²⁷. Isabelle de Géliu semble souscrire à cette forme d'écriture très introspective. Et peut-être même avec un trop grand enthousiasme puisque cela suscite l'inquiétude de sa conseillère et amie. Dans une lettre, elle lui recommande d'en abandonner l'usage pour un temps, pour ne pas prendre le risque que les scrupules qu'elle éprouve refroidissent toute sa personne. Ce journal qu'ont entre les mains Isabelle de Charrière et le jeune Hagenbach – lequel déclare le 7 février 1799: «*Mlle Is. me donna à lire une partie de son Journal que je lui avais demandé à voir; j'y vis des choses qui me donnèrent à penser & dont je me souviendrai toujours.*»²⁸ – semble n'avoir pas été conservé. Toutefois, un cahier qu'elle tenait à l'âge de 14 ans nous est heureusement parvenu. Débutant le 16 avril 1794, il ne comporte aucune mention qui indiquerait qu'il s'agit d'une pratique nouvelle et la correspondance confirme qu'il n'en est rien. En effet, dans une lettre qu'Isabelle écrit à sa mère deux ans plus tôt, elle lui annonce qu'elle pourra lire tous les détails sur la douloureuse expérience qu'elle vient de vivre en se faisant percer les oreilles dans son journal, confirmant en cela la tenue d'un journal antérieur. Celui que rédige Isabelle en 1794 témoigne d'une volonté très descriptive. Il s'agit, pour la scriptrice, de se remémorer ses différentes activités de la journée de façon chronologique et substantielle, exerçant par ce moyen tant sa mémoire que son écriture. Elle y relate les rencontres fréquentes avec ses oncles, ses tantes et ses jeunes amis, la vie de famille, les heures passées sur l'escarpolette et celles non moins nombreuses passées à surveiller les abeilles. Elle y évoque également, mais sans s'y arrêter, les heures dédiées à la lecture. Les traces du perfectionnement moral que pourrait soutenir la pratique scripturaire n'apparaissent qu'épisodiquement lorsque la journée a offert un

²⁷ Lettre d'Isabelle de Charrière à Isabelle Géliu, 30 avril 1800, in CHARRIÈRE, DE, Isabelle, *Œuvres complètes*, 6, *Correspondance, 1800-1805*, Amsterdam & Genève: G. A. Van Oorschot & Slatkine, 1984, p. 64, citée par RIEDER Philippe, *La figure du patient...*, p. 51.

²⁸ HAGENBACH Pierre, *Journal...*, 7 février 1799.

événement susceptible de lui y faire penser. Ainsi, lorsqu'Isabelle se rend à Lignièrès dans la maison où elle est née, le compte rendu prend un tour introspectif :

« Combien je fus émue surtout quel attendrissement plein de charmes s'empara de moi en revoyant l'humble presbytère où je reçus le jour ! Cette maison où se sont écoulées, comme un songe, les années de mon enfance, les plus heureuses de ma vie. Où retrouverai-je cette douce paix de l'âme, cette sécurité, compagnes ordinaires de la première jeunesse, biens trop grands pour qu'on en puisse sentir tout le prix. »²⁹

Après un sermon qu'elle juge excellent dispensé par le pasteur neuchâtelois Henri-David Chaillet, qui lui a, comme elle le dit, « pénétré jusqu'au cœur », elle en appelle au ciel pour qu'il l'aide à se corriger de ses défauts³⁰. Présentes par incidence, ces notations sont trop peu nombreuses pour qu'elles constituent un véritable objectif de cette écriture diaristique. Entre cette première mouture et le journal évalué par Isabelle de Charrière quatre ans plus tard, la pratique semble avoir connu un glissement d'une écriture descriptive vers une véritable plume de perfectionnement : forme de rédaction qu'elle tente d'inculquer au jeune pensionnaire de son père. La conception du journal qu'elle défend à ce moment-là évolue encore dans la seconde partie de sa vie. Entre 1819 et 1834, Isabelle mélange comptes rendus quotidiens et notices annuelles dans lesquels l'objectif moral n'est plus qu'un parmi de nombreux autres ainsi que l'a démontré François Noirjean³¹. Elle y recense les décès,

²⁹ GÉLIEU Isabelle, *Journal*, 6 avril au 30 juillet 1794, Neuchâtel : Bibliothèque publique et universitaire, Fonds Isabelle de Charrière, Ms 1383, 23 mai 1794.

³⁰ GÉLIEU Isabelle, *Journal...*, 13 juin 1794.

³¹ MOREL Isabelle née DE GÉLIEU, *Journal, 1819-1834*, ArCJ, 64 J 22, 8 cahiers. Sur ce journal, voir NOIRJEAN François, « Le Journal d'Isabelle Morel-Gélieu », *Revue historique neuchâteloise : Musée neuchâtelois*, n° 151, 1-2, 2014, p. 43-59. Voir également BERTHOUD Dorette, « Le journal d'Isabelle Morel-de Gélieu », *Actes de la société jurassienne d'Émulation*, n° 76, 1973, p. 9-50. Ce journal a fait l'objet d'une édition intégrale : NOIRJEAN François, DA SILVA Jorge (éd.), *Isabelle Morel-de Gélieu. Journal 1819-1834*, Neuchâtel : Éd. Alphil, 2020, 470 p.

mariages, naissances, visites, correspondances et liaisons et dresse le bilan de ses travaux littéraires ainsi que des améliorations réalisées dans la maison Morel. Elle s'y épanche également sur ses problèmes domestiques et financiers, les tensions avec son époux et ses soucis relatifs aux enfants.

Tout autre en est l'usage fait par Charles-Ferdinand Morel, qui ouvre un journal à l'âge de 19 ans. Jeune consacré, il officie, entre 1790 et 1791, comme aumônier au régiment de Reinach en garnison à Maubeuge. Intitulé « *Journal du fruit que je retire de mes lectures journalières & de l'emploi du temps, pour servir d'instruction* »³², il paraît s'inspirer de la méthode préconisée par le philosophe anglais John Locke dans son ouvrage *Méthode nouvelle de dresser des recueils* publié à la fin du XVII^e siècle³³. Dans ce court écrit qui connut une diffusion importante, le philosophe dispensait des conseils aux étudiants pour organiser leurs extraits de lecture. Il y insistait sur les vertus organisationnelles et mémorielles de l'écriture personnelle ainsi que sur ses bienfaits pour l'esprit, voyant ce genre de manuscrit comme un outil d'organisation mentale et d'amélioration personnelle³⁴. Le cahier rédigé par le jeune aumônier s'ouvre sur un compte rendu de l'ouvrage *Éléments d'Histoire générale: Histoire ancienne* de l'Abbé Millot, paru en 1772, dont il détaille, comme il l'annonce, « *les articles les plus intéressants et dignes d'être rappelés* », un témoignage de l'importance qu'octroie Charles-Ferdinand à la poursuite de sa formation.

Trois ans plus tard, le jour où il fête ses 22 ans, devenu alors diacre d'Erguël, Charles-Ferdinand commence un nouvel écrit auquel il donne le nom de *Livre de raison*. La précision qui suit le titre – dans

³² MOREL Charles-Ferdinand, *Journal du fruit que je retire de mes lectures journalières & de l'emploi du temps, pour servir d'instruction*, 1791, ArCJ, 64 J 29.

³³ L'ouvrage, rédigé en français, fut publié dans la *Bibliothèque universelle & historique* de l'année 1686.

³⁴ Voir DACOME Lucia, « Noting the Mind: Commonplace Books and the Pursuit of the Self in Eighteenth-Century Britain », *Journal of the History of Ideas*, n° 65, 4, 2004, p. 603-625.

laquelle il utilise le mot « journal » – révèle l'écart ténu entre les différents genres scripturaires :

« C'est le 4 septembre [1794] jour de ma naissance, que j'ai commencé ce journal pour servir de recueil de mon occupation journalière. À cette date, commence la 23^e année de ma vie. »³⁵

Il s'y livre à une énumération succincte de ses activités quotidiennes à laquelle s'ajoutent quelques remarques sur le temps et les événements inhabituels. Prêches et lectures y prennent une place prépondérante. Le 27 septembre 1794, alors qu'il referme l'ouvrage *Émile ou de l'éducation* publié par Rousseau quelque trente ans plus tôt, il écrit le commentaire suivant attestant du lien étroit entre lecture et amélioration personnelle :

« J'ai achevé la lecture d'Émile : j'y ai trouvé le tableau de la vie douce & honnête. Le principal objet que l'on y projette est la conservation de l'ouvrage de la nature & pour le conserver il faut garder un constant empire sur soi-même. »³⁶

Ainsi que semble le révéler sa façon de tenir son journal, l'écriture journalière ne lui convient guère. Très vite son livre de raison s'oriente vers un livre d'extraits et un registre de copies de lettres. Le pasteur Morel l'interrompt à plusieurs reprises, ne reprenant que de loin en loin ses tentatives d'écriture diaristique. Il accorde toutefois un grand crédit à sa portée mémorielle. Après la mort de son père, survenue au début de l'année 1796, il détaille et justifie sur de nombreuses pages, qu'il destine à sa descendance, les arrangements pris pour le partage de l'héritage. Le livre de raison de Charles-Ferdinand se veut utile à sa planification quotidienne et à sa formation personnelle, mais aussi support de transmission pour les générations futures.

Les journaux rédigés par Charles-Ferdinand et Isabelle révèlent que l'écriture diaristique, si elle fait partie de la panoplie intellectuelle de

³⁵ MOREL Charles-Ferdinand, *Livre de raison*, ArCJ, 64 J 28, p. 1.

³⁶ MOREL Charles-Ferdinand, *Livre de raison...*, 27 septembre 1794.

la jeunesse privilégiée, se traduit par des pratiques diverses répondant aux besoins personnels du scripteur ou de la scriptrice. Son évolution constante met en lumière la liberté des scripteurs. Loin d'être fixées, les formes scripturaires se modifient en fonction des âges, et des différents modèles et influences qui en façonnent l'usage.

Le séjour bâlois d'Isabelle et Charles-Ferdinand : formation et sociabilité en perspective comparée

À côté des journaux, les différents fonds des familles Morel et de Géliou conservent des échanges épistolaires rédigés par les futurs époux, qui par leur proximité géographique, temporelle et thématique sont intéressants à étudier en parallèle. Il s'agit des lettres envoyées par Charles-Ferdinand à ses parents lors de son séjour à Bâle, entre le 26 août 1785 et 28 novembre 1789 (32 lettres)³⁷, et celles que rédige Isabelle, quatre ans plus tard, alors qu'elle passe une année et demie dans la pension de sa tante dans cette même ville (plus de 60 lettres rédigées entre juin 1792³⁸ et le mois de septembre 1793)³⁹. Il s'agit d'un corpus à sens unique puisque les réponses à ces missives n'ont pas été conservées. Leur étude met en lumière un caractère genré loin d'établir un rapport hiérarchique. Que révèle cette correspondance des

³⁷ Lettres de Charles-Ferdinand Morel à ses parents, 1780-1793, MDI, Fonds Morel, II B 1. Ces lettres ont été transcrites par Rosa Steiner et relues par Raphaël Becker, en ligne : http://www.m-ici.ch/uploads/lettres_morel_aa_ses_parents_baale.pdf

³⁸ Jonas mentionne laconiquement son départ dans son journal personnel sous la date du 10 juin 1792 : « *Mon beau-frère et ma sœur Mieg sont partis, emmenant avec eux ma fille Isabelle, en échange du jeune Mieg, et ma nièce Esther de Pury.* » Il en est de même pour son retour le 2 octobre 1793 : « *Ma fille Isabelle est arrivée de Bâle* », GÉLIEU, DE, Jonas, *Journal...*, 10 juin 1792 et 2 octobre 1793.

³⁹ Les lettres sont conservées aux AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95. Cette correspondance a fait l'objet d'un mémoire de master : NOTH Caroline, *Isabelle de Géliou (1779-1834) et le change linguistique en Suisse à la fin du XVIII^e siècle*, mémoire de master sous la dir. de Danièle Tosato-Rigo, Université de Lausanne, 2020.

pratiques sociales de jeunesse entre apprentissage et sociabilité? Telle est la question qui guide cette dernière partie.

Ce qui marque le destin des membres de la famille de Géliou est leur vocation enseignante. Isabelle est ainsi formée durant toute son enfance avec en ligne de mire une future place de gouvernante en Allemagne. Ayant reçu une formation soignée dispensée par ses parents et après avoir passé quelques mois en pension à La Neuveville en 1788 et 1789, chez le pasteur Imer où elle poursuit l'étude de la religion, l'écriture, la géographie, le dessin et la danse⁴⁰, elle est placée à Bâle auprès d'Esther Mieg, née de Géliou. Cette dernière, dont le parcours prestigieux laisse deviner les compétences éducatives, fut formée dans le pensionnat que dirigeaient ses sœurs à Neuchâtel, avant d'être nommée à la tête d'un établissement d'enseignement supérieur à destination des filles, le *Philanthropin für protestantische junge Frauenzimmer*, fondé à Frankenthal au début des années 1780. Elle devient ensuite gouvernante de la fille du prince de Nassau-Weilburg, un engagement qui prend fin lorsqu'elle se marie avec Melchior Mieg, premier médecin à la cour. Installée dès lors à Bâle, elle ouvre une école pour jeunes filles, là même où Isabelle se forme durant près de dix-huit mois. Pour Charles-Ferdinand, le séjour bâlois entre dans le cadre de sa formation théologique. Conformément à nombre de ses compatriotes, il y fréquente l'Académie et prend des leçons auprès de professeurs particuliers jusqu'à sa consécration en 1789.

Dans les missives qu'Isabelle adresse à sa mère, la question de la formation apparaît très peu thématifiée⁴¹. Comme elle est confiée aux bons soins de sa tante, ses parents ne semblent pas attendre de compte rendu de ses progrès dans lesquels ils paraissent avoir toute confiance. Ce n'est pas le cas pour Charles-Ferdinand qui consacre des passages importants de ses lettres à ce sujet. Il y justifie chacun de ses choix,

⁴⁰ Elle énumère ses apprentissages dans une lettre adressée à sa mère datée du 9 février 1789, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres à sa mère, 1792-1793*, AAEB, Fonds Kohler, carton 95.

⁴¹ Peut-être cette thématique était-elle développée dans le journal qu'elle tenait durant son séjour, mais cela demeure une supposition puisque ce dernier n'a pas été retrouvé à ce jour.

telle sa décision de reporter de quelques semaines le début de ses cours de logique⁴² et celle d'arrêter ou de commencer tel cours. Il détaille les leçons qu'il prend, ses progrès dans l'apprentissage des différentes langues et matières, son organisation ainsi que sa planification en vue de ses examens et de sa consécration. Il parle longuement des sermons qu'il rédige et les soumet à son père pour contrôle et conseil. Ce dernier, pasteur lui-même, se montre très présent, lui recommandant des lectures et le conseillant sur ses apprentissages et leur rythme, ainsi qu'en témoignent ces lignes rédigées par Charles-Ferdinand à son intention le 9 février 1789 :

*« Je continue toujours de lire Homère, j'en suis actuellement à son 8^e livre. Pour le Testament grec, je l'ai fini sans que cependant je l'oublie pour cela; je voudrais au contraire le recommencer pour le lire avec une bonne explication, tant sur le sens que sur les mots. On en a beaucoup et c'est justement cette quantité qui rend le choix difficile, au reste, il faut s'en tenir à la meilleure; mais je ne la connais pas encore, c'est pourquoi je vous prierais si vous en connaissez une bonne, de bien vouloir me l'indiquer. Je suis encore aux psaumes dans la Bible hébraïque; mais à la fin de la Genèse pour mon particulier. Vous trouverez sans doute que je ne fais pas de grands progrès dans cette dernière langue; hélas je l'avoue. Du reste le temps ne me permet pas de m'y appliquer autant que je le pourrais. Vous savez qu'un cours de théologie prend aussi quelques temps. »*⁴³

Charles-Ferdinand rassure constamment ses parents quant à ses apprentissages et les informe de ses succès, comme à l'occasion de l'examen général des étudiants en théologie en novembre 1787 où, bien que surpris d'y être questionné, il est celui qui, comme il le dit, « expliqua le plus étant le premier de tous ceux que l'on avait passés »⁴⁴. Les questions financières prennent également une place importante dans cette correspondance. Il y mentionne le paiement de la pension,

⁴² MDI, Fonds Morel, II B 1, Lettre de Charles-Ferdinand Morel..., 26 août 1785.

⁴³ MDI, Fonds Morel, II B 1, Lettre de Charles-Ferdinand Morel..., 9 février 1789.

⁴⁴ MDI, Fonds Morel, II B 1, Lettre de Charles-Ferdinand Morel..., 9 novembre 1787.

des cours, les achats de vêtements et autres fournitures et envoie régulièrement ses comptes à son père. Il se doit de démontrer l'absolue nécessité de chaque dépense et son sens de l'économie. Ainsi, au sujet de l'habit neuf qu'il se commande au début du printemps 1789 assure-t-il à ses parents : « *Quant au prix, il ne monte pas plus haut qu'à ce que vous m'aviez fixé; je ne sais pas même s'il me reviendra si cher.* »⁴⁵

L'un des aspects qui constituent une surprise de la correspondance d'Isabelle est la présence massive des mentions relatives aux événements politiques, une thématique absente des lettres de Charles-Ferdinand. Son intérêt pour le sujet s'éveille soudainement, comme la jeune fille l'apprend à sa mère dans l'une de ses premières lettres : « *Croirois-tu ma chère Maman, que j'aime la Politique depuis que je suis à Bâle, que j'écoute & même que je lis la Gazette?* »⁴⁶ Entre 1792 et 1793, elle sert ainsi de relais à sa famille pour l'informer des événements qui ont cours en Europe en particulier au sujet de la guerre qui oppose la nation française aux puissances européennes coalisées et dont certains événements se déroulent non loin de la cité rhénane. Elle sélectionne avec soin les informations susceptibles de l'intéresser : il s'agit essentiellement de relayer les nouvelles dont ses parents pourraient ne pas avoir connaissance ou qui pourraient être complétées, voire contredites, par celles auxquelles sa situation dans cette ville cosmopolite et frontalière lui donne accès. Cela contraint Isabelle à une sélection minutieuse des renseignements à sa disposition – et à leur vérification –, ce qui met en jeu des compétences de discernement et de raisonnement. Ainsi, le 31 octobre 1792, elle écrit :

« Je n'aurai pas autant de nouvelles politiques à t'apprendre que je le croyais lorsque je t'expédiai ma lettre du 27. Les francfortois, comme neutres, ont reçu les françois avec toutes les démonstrations de l'amitié; ils se sont empressés de leur apporter des vivres, des fourrages, enfin tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Les perfides leur ont fait de leur côté les plus belles promesses; mais dès qu'ils sont entrés dans la ville, ils ont exigé deux millions de

⁴⁵ MDI, Fonds Morel, II B 1, Lettre de Charles-Ferdinand Morel..., printemps 1789.

⁴⁶ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres...*, 4 juillet 1792.

florins de contribution; tous ces détails sont parfaitement sûrs. Les Impériaux du Margravia ont reçu ordre de se retirer à la grande satisfaction des paysans, qu'ils foulent, qu'ils volent, qu'ils abyment, & qui attendent les françois comme des libérateurs. Lorsque les Croates sont en marche, on les enchaîne deux à deux afin qu'ils ne puissent pas faire autant de mal. L'État a accordé une médaille à un jeune paysan d'ici, âgé de treize ans et demi, qui s'est défendu seul avec le fusil de son père, contre quatre de ces brigands, qui vouloient voler leur cochon, & qui ont pris la fuite. Voilà tout ce que je sais d'intéressant, mais chère Maman. Nous entendons de tems à autre des canonades; mais nous ne savons ni d'où elles partent ni où elles vont.»⁴⁷

À côté de cette ouverture aux discussions politiques, un autre pan essentiel de la période de change est l'exercice de la sociabilité. Les lettres d'Isabelle en font mention sans toutefois que cette thématique n'y reçoive une place centrale. Le message que relaye la jeune fille est le peu d'intérêt qu'elle lui octroie. Lorsqu'elle évoque soirées et obligations sociales, c'est pour souligner le fait qu'elle regrette Colombier où elle aurait plaisir à rester seule ou en compagnie de ses parents. Dans sa lettre du 2 décembre 1792, elle décrit le sentiment déplaisant qu'a fait naître en elle une invitation imprévue :

«À chaque mésaventure pareille, je ne puis m'empêcher de penser que je serai bien plus heureuse à mon cher Colombier. Je ne sortirai jamais, ou du moins aussi rarement que possible. Je pourrai me promener tous les jours de beau temps, je ne formerai plus de connoissance, je ne verrai que des personnes dont je me soucie.»⁴⁸

L'aspect sociabilité passe au second plan dans la correspondance de Charles-Ferdinand. Dans sa lettre datant de la fin de l'année 1787, il mentionne sa joie et les bienfaits qu'il attend de son admission comme membre d'une société de lecture, se réjouissant d'y travailler le *Spectacle de la nature* de l'Abbé Pluche, l'*Histoire universelle* de Rollin

⁴⁷ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres...*, 31 octobre 1792.

⁴⁸ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres...*, 2 décembre 1792.

ainsi que les tragédies de Corneille et Racine⁴⁹. Il évoque également, mais sans s'y attarder, les invitations à participer aux bals « *brillants* » qui lui sont adressées. Son absence de commentaire prouve que le jeune homme maîtrise déjà parfaitement les codes de ces pratiques auxquelles il se doit de participer, jugeant dès lors inutile d'entretenir son père sur ce sujet, mais conscient que leur mention l'assure qu'il est parfaitement intégré dans la meilleure société. Isabelle n'agit pas autrement, elle qui relate dans l'une de ses lettres sa première sortie en solitaire en société. Alors qu'elle souligne la crainte suscitée par l'invitation qu'elle a reçue à passer la soirée chez la famille Fraye, elle peut rassurer sa mère sur sa capacité à gérer cette épreuve: « *Enfin, je m'habille, je prends la servante pour me montrer le chemin & je marche avec émotion! Mais, ô bonheur inattendu, tout à coup à la vue de la maison ma timidité se dissipe, j'entre le front levé.* »⁵⁰ Comme le montre le parcours d'Isabelle, très tôt éloignée du giron familial, la formation vise à l'autonomisation de l'enfant qui devient responsable de lui-même et de sa vie spirituelle, matérielle et intellectuelle. L'écriture, dans les situations d'éloignement, joue un rôle sensible en permettant à la jeune personne d'affirmer son indépendance. Le temps de la séparation s'entend à la fois comme révélateur de cette indépendance nouvelle et situation propice permettant de s'y exercer. Cela se traduit dans les lettres par une certaine revendication de cette autonomie; à preuve la missive adressée par Isabelle à sa mère le 16 février 1793 dans laquelle elle écrit:

*« Tu parles de me tricoter des bas, ma trop bonne maman. Non, je t'en supplie. Tu m'affligerois par là bien plutôt que tu me ferais plaisir. N'est-il pas bien plus que temps que je me chausse par moi-même. Ah si tu ne veux pas me faire mourir de confusion, garde tes broches pour mes frères et mes sœurs et laisse moi remuer les miennes. Assez longtemps j'ai été un enfant ignorant qui ne faisait rien que par toi; ne faut-il donc pas que je me dégourdisse? »*⁵¹

⁴⁹ MDI, Fonds Morel, II B 1, Lettre de Charles-Ferdinand Morel..., s. d., fin 1787.

⁵⁰ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres...*, 6 juillet 1792.

⁵¹ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 95, GÉLIEU, DE, Isabelle, *Lettres...*, 16 février 1793.

Pour Charles-Ferdinand, l'indépendance acquise se doit d'être tempérée par le respect dû à ses parents – et à son père en particulier – qui financent sa formation. Les décisions prises sont donc soumises à leur approbation, tout comme les démarches entreprises pour trouver un futur engagement convenable. Cet aspect devient prépondérant dans les dernières lettres écrites depuis Bâle. Il leur répète ainsi à plusieurs reprises que la place d'aumônier qu'il pourrait obtenir dans le régiment de Reinach est une position envers laquelle il éprouve de nombreux scrupules. Les autres options n'ayant pu aboutir – soit l'attente d'un diaconat vacant ou un séjour de quelques mois à Lausanne ou Genève –, il y passera toutefois, conformément à la volonté de son père, près de deux ans.

Les écrits des jeunes gens nous en apprennent beaucoup sur leur vie quotidienne. Ils nous renseignent également sur la place importante octroyée à l'écrit – que ce soit la correspondance ou l'écriture diaristique – dans le cadre de leur formation. Ce que montre cette étude, c'est que les modèles et les prescriptions semblent avoir contribué au développement de ces pratiques alors que la responsabilité endossée par les jeunes gens donnait naissance à une grande diversité d'écrits répondant à leurs propres besoins. Ils mettent en évidence la volonté de responsabilisation des enfants, maître mot de l'éducation des Lumières. L'écrit est perçu par Charles-Ferdinand comme un outil d'organisation et de structuration, à la fois de ses lectures, mais également de son quotidien. Comme de nombreux autres scripteurs, il le voit comme un élément indissociable de son mode de vie, mais peine à s'astreindre à une rédaction quotidienne. Pour Isabelle, le journal oscille entre un compte rendu quotidien et un exercice spirituel. Quant à l'art épistolaire, il se fait, chez ces deux jeunes gens, le véhicule de leurs progrès : il révèle leur prise en compte quotidienne des attentes parentales quant à leur formation tant intellectuelle que sociale et leur volonté d'y répondre au mieux par le biais de la plume.

Résumé

Cette contribution étudie les pratiques d'écriture de jeunesse – journal personnel et correspondance – adoptées par les familles de Géliou et Morel et les influences qui ont pu les façonner. Les archives conservent en effet un corpus inédit qui permet de renseigner l'utilisation de ces outils éducatifs dans la formation de Charles-Ferdinand Morel et de sa future épouse Isabelle de Géliou. Leur analyse permet également de se questionner sur l'expérience vécue durant leur séjour de formation dans la ville de Bâle – Charles-Ferdinand fréquente l'Académie entre 1787 et 1789 alors qu'Isabelle est mise en pension chez sa tante de 1792 à 1793 – et sur la façon dont la correspondance se fait le support de leurs apprentissages.

Jorge DA SILVA

**Charles-Ferdinand et Isabelle Morel :
deux personnalités, deux caractères,
un couple au XIX^e siècle**

Introduction

Le Doyen Morel (1772-1848) a eu deux biographes principaux : le Dr Samuel Schwab qui lui consacre une trentaine de pages dans les années 1880¹ et Charles Junod qui, à sa mort en 1965, était encore occupé à la rédaction de son ouvrage intitulé *Le pasteur Charles-Ferdinand Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire*, paru l'année suivante². L'un comme l'autre s'extasient

¹ SCHWAB Samuel, « Charles-Ferdinand Morel, 1772-1848 », *Sammlung bernischer Biographien*, t. 2, Bern : K. Schmid, 1896, p. 119-148. Publiée d'abord en 1888 dans le cahier 10 de la collection, cette biographie a fait l'objet d'un tirage séparé daté de 1887, au titre de couverture : *Le Doyen Morel*.

² JUNOD Charles, « Le pasteur Charles-Ferdinand Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1965-1966, p. 113-281.

Le dernier chapitre de cette biographie, « Ombres et lumières », p. 253-281, est rédigé par Charles Simon.

sur les initiatives socio-économiques du pasteur en effleurant à peine sa vie privée.

Les deux auteurs brossent un tableau sans ombre de la vie conjugale des époux Morel. Le Dr Schwab affirme que l'union a été «*extrêmement heureuse*»³; la seconde biographie s'écarte à peine du propos de la précédente en ajoutant que seules les dernières années du couple furent assombries par de persistants nuages dans un ciel «*jusqu'alors bleu*»⁴.

Néanmoins, ce récit presque idyllique, qui semble confirmé par les premières lettres échangées entre les deux époux, est abondamment contredit par l'ensemble des sources, notamment par le *Journal* intime d'Isabelle Morel-de Géliou (1779-1834)⁵. En 1973, Dorette Berthoud, en avait tiré un article⁶. Plus récemment, François Noirjean fait état de travaux avancés sur le manuscrit⁷. Cette source, ô combien précieuse, révèle une situation bien moins lisse que ne le prétendent les biographes du Doyen.

L'originalité de la présente démarche consiste dans le croisement des documents disponibles relatifs au couple, soit, entre autres, environ 1 800 lettres et deux journaux intimes⁸. Elle se justifie par l'exceptionnelle richesse de la documentation et par une certaine pauvreté de son analyse en ce qui concerne la vie commune des Morel. Par ce biais, une incursion, aussi approfondie que possible,

³ SCHWAB Samuel, «Isabelle Morel-de Géliou, 1779-1834», p. 238, in *Sammlung bernischer Biographien*, t. 2, Bern: K. Schmid, 1896, p. 234-240. Cette biographie est aussi publiée dans les *Biographies erquélites: Bénédicte Alphonse Nicolet, de Saint-Imier, Isabelle Morel-de Géliou, de Corgémont, Nicolas Béguelin, de Courtelary*, par le Docteur S. Schwab. (Extrait des *Biographies bernoises*, Berne: K.-J. Wyss, 1888, p. 17-23.)

⁴ JUNOD Charles, «Le pasteur Charles-Ferdinand Morel...», p. 271. Expression citée dans le chapitre rédigé par Charles Simon, «Ombres et lumières».

⁵ ArCJ, 64 J 22, Fonds René Bassin, *Journal d'Isabelle Morel-de Géliou*, 1819-1834.

⁶ BERTHOUD Dorette, «Le Journal d'Isabelle Morel-de Géliou», *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1973, p. 9-50.

⁷ NOIRJEAN François, «Le Journal d'Isabelle Morel-de Géliou, 1819-1834», *Revue historique neuchâteloise*, 2014, p. 43-59. Le manuscrit a été publié en 2020: *Isabelle Morel-de Géliou. Journal 1819-1834*. Édition préparée, présentée et annotée par François Noirjean et Jorge da Silva. Préface de Caroline Calame. Neuchâtel: Éditions Alphil, 2020, 470 p.

⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...* et AAEB, Fonds Kohler 95,4, *Journal de La Goguelisse*, 27 juin-11 août 1834.

dans l'intimité du couple a été tentée, ainsi que son intégration, sa comparaison au contexte général de la vie privée du début du XIX^e siècle.

La richesse des archives permet de cerner cette réalité à travers quelques aspects : les sentiments au sein du couple, le quotidien et le rapport à l'argent, les relations avec les enfants, ou encore la question particulière de la santé chez les Morel.

Un mariage d'amour ?

Un couple débute toujours par une rencontre, qu'elle soit fortuite ou forcée. Les mariages d'amour ne sont pas la règle dans les années 1800, loin s'en faut. Qu'en a-t-il été pour les jeunes Charles-Ferdinand et Isabelle ?

Au début de l'année 1801, Charles-Ferdinand Morel a 28 ans. Il habite la maison paternelle à Corgémont, héritée de ses parents décédés en 1796. Sa sœur aînée, Marianne, née du premier mariage de son père Charles-Henri, son frère François et sa jeune sœur Émilie ont quitté Corgémont pour fonder famille ; Charles-Ferdinand vit donc en célibataire, accompagné de ses domestiques, à la tête de l'exploitation agricole familiale. Il a succédé à son père comme pasteur de Corgémont et de Sombeval. Désormais seul, ayant convenablement organisé les vies de François et d'Émilie, il peut davantage penser à son propre avenir.

Quant à Isabelle de Géliou, elle entre – en 1801 – dans sa vingt-deuxième année. Elle est établie à Colombier où elle mène une existence laborieuse aux côtés de ses parents, Jonas de Géliou (1740-1827) et Marguerite-Isabelle, née Frêne (1759-1818), ainsi que de ses nombreux frères et sœurs. Jonas de Géliou est le pasteur du lieu.

Sa grande amie et confidente est la femme de lettres Isabelle de Charrière (1740-1805). Depuis son manoir du Pontet à Colombier, Madame de Charrière échafaude toutes sortes de plans pour faire sortir sa protégée d'une vie dont elle la juge indigne. Elle lui voue une affection

sans bornes. Elle procure à Isabelle l'éducation, la culture, l'expérience et lui offre un soutien inébranlable.

Isabelle est jeune, intelligente et belle. Elle éveille des attirances. Avant de convoler avec Charles-Ferdinand Morel en 1801, on lui connaît d'autres admirateurs : un certain Peter Hagenbach, jeune Bâlois à qui elle apprenait le français ; le Vicomte de Saint-Aulaire, un officier français cinquantenaire, pour qui Isabelle avait nourri une forte passion durant ses tendres années d'adolescence ; et surtout Frédéric Caselli, envers qui elle s'est engagée deux ans et demi auparavant. Cet ancien soldat est le fils d'Henriette Frêne, une cousine de Théophile Rémy Frêne. Toutefois, la vie qu'Isabelle mène à Colombier ne la satisfait que très moyennement. Avec le soutien de Madame de Charrière, la jeune fille s'évade, notamment chez ses grands-parents maternels, le pasteur Théophile Rémy Frêne (1727-1804) de Tavannes, collègue de Charles-Ferdinand Morel, et son épouse Marie-Marguerite née Imer (1742-1807). C'est dans ce contexte que les deux jeunes gens font plus ample connaissance.

Leur premier échange épistolaire conservé date du 30 mars 1801 ; Isabelle en est l'auteure. Elle séjourne alors chez son grand-père depuis le 14 mars et à cette occasion, une attirance réciproque entre Isabelle et le pasteur se manifeste spontanément. Les promenades à cheval se multiplient, les longues et agréables discussions se succèdent. Hélas, cette idylle naissante est compromise par l'engagement pris par Isabelle envers Caselli. Néanmoins, Madame de Charrière, qui estime que Morel est un prétendant correspondant nettement mieux aux ambitions d'Isabelle, pèse de tout son poids pour éviter à sa jeune amie ce qu'elle pense être un « *mauvais mariage* »⁹ avec Caselli.

⁹ CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes*. Édition critique publiée par CANDAU Jean-Daniel, COURTNEY C. P., DUBOIS Pierre H., DUBOIS-DE BRUYN Simone, THOMPSON Patrice, VERCRUYSE Jerom, M. WOOD Dennis, Amsterdam & Genève : G. A. Van Oorschot & Éditions Slatkine, 1984, 10 volumes, tome 6, lettre d'Isabelle de Charrière à Isabelle de Géliou, 24 avril 1801, p. 273.

À peine un mois plus tard, Charles-Ferdinand se déclare à Isabelle¹⁰. Celle-ci ne se fait pas prier et répond positivement à ses avances. Plus rien ne semble pouvoir séparer les deux amoureux, ce d'autant plus que le pasteur Frêne et son épouse approuvent cette union¹¹.

Un incroyable coup de théâtre se produit alors: Caselli, qui a eu vent des promenades à cheval de sa promise avec Morel, débarque à l'improviste dans la région. Isabelle s'attend à de la colère et de la fierté de sa part, mais ne retrouve qu'amour et douleur¹². Devant pareille souffrance, Isabelle n'a pas le courage d'en finir et, poussée par la culpabilité et une certaine naïveté, elle propose à ses deux prétendants de décider ensemble de son sort; elle prie ainsi Charles-Ferdinand d'accueillir Caselli dans sa demeure pendant quelques jours afin de parvenir ensemble à un consensus sur son avenir¹³. Le séjour n'a jamais eu lieu, Caselli s'y refusant. N'osant le quitter, la jeune fille maintient ses promesses envers lui.

Toutefois, sans que l'on en connaisse les circonstances exactes, Isabelle rompt finalement avec Caselli quelques semaines plus tard. Dès lors, le bonheur de la jeune fille et du pasteur, libres d'épancher leurs sentiments, est à son comble! La correspondance de Charles-Ferdinand et d'Isabelle est remplie d'expressions d'affection: «*Je le sens plus que jamais, mon cœur est à vous pour la vie et s'il ne devait pas vous être uni, il se flétrirait comme une plante détachée de ses racines*»¹⁴, écrit Charles-Ferdinand.

Il s'agit bien d'un mariage d'amour. Cela ne fait aucun doute. Le couple a ardemment souhaité l'approbation des parents qui fut

¹⁰ CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes*, t. 6, lettre d'Isabelle de Géliou à Isabelle de Charrière, 6-7 mai 1801, p. 295.

¹¹ CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes*, t. 6, lettre d'Isabelle de Géliou à Isabelle de Charrière, 6-7 mai 1801, p. 297.

¹² MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 3,2, lettre d'Isabelle de Géliou à Charles-Ferdinand Morel, 11 mai 1801.

¹³ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 3,2, lettre d'Isabelle de Géliou à Charles-Ferdinand Morel, 11 mai 1801.

¹⁴ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 1, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle de Géliou, 26 août 1801.

facilement obtenue. Charles-Ferdinand est un ecclésiastique comme Jonas de Géliou. Il est originaire de la même région que la mère de la promise. C'est un homme extrêmement sérieux dont la réputation est au-dessus de tout soupçon. Par ailleurs, il semble jouir d'une solide situation financière. Que pouvaient dès lors reprocher au jeune pasteur les parents de sa bien-aimée? L'union fut donc autorisée, cautionnée, et la date du mariage fixée au 2 novembre 1801.

L'évolution des sentiments dans le couple

Les premières années de vie conjugale ne semblent pas porter atteinte aux sentiments des jeunes gens. Le 24 août 1802, Isabelle accouche d'une fille, Cécile. Le couple est heureux. Chaque lettre est l'occasion d'exprimer l'ennui que provoque l'absence de l'autre.

Les années 1804 et 1805 sont dramatiques, pour Isabelle notamment. D'abord, elle apprend le décès, survenu le 15 juin 1804, de son grand-père Frêne pour qui elle avait une grande estime. Puis, un an et demi plus tard, en l'espace de quelques semaines, elle met au monde une fille mort-née et perd son « ange gardien », Madame de Charrière, décédée le 26 décembre 1805. Pourtant, jusqu'en 1808, les sentiments d'amour au sein du couple paraissent ardents et partagés ainsi que l'attestent de multiples expressions d'affection de part et d'autre.

En 1809, toutefois, des critiques très dures fusent à l'égard de Charles-Ferdinand. En réalité, la lettre originale ne nous est pas parvenue, mais la réponse du pasteur, alors chez son frère établi dans le Vaucluse, est parfaitement explicite: « *Tu m'as fait sentir vivement mes torts à ton égard par l'espoir que tu m'exprimes que je te rapporterai sinon de la galanterie, du moins de l'indulgence et de la bonté. Dieu! Faut-il que je m'expose à mériter ce reproche indirect d'injustice et de dureté.* »¹⁵ Le pasteur Morel est accusé de dureté, voire d'être injuste, de

¹⁵ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel-de Géliou, 19 juin 1809.

manquer de galanterie... plus loin, dans le même échange, il avoue ses « *mouvements d'humeur* ». Ces reproches sont très graves ! Quelle femme d'esprit pouvait donc continuer d'aimer pareil personnage ? De plus, ces griefs ne datent sûrement pas de l'année 1809, ils doivent provenir d'avant. Est-ce déjà une forme d'épuisement qu'expriment les charges d'Isabelle ?

Cette dureté du pasteur semble confirmée par sa propre fille qui écrira à Alphonse Bandelier, son futur mari : « *Bien jeune encore j'essuyais les larmes de ma mère, je sentais ce que je devais être pour elle et j'avais pris la ferme résolution d'employer tout ce que je pouvais avoir d'influence à tempérer l'humeur si pénible de mon père – hélas je ne pus rien.* »¹⁶

Les archives conservées ne contiennent pas de lettres d'Isabelle adressées à son mari à partir du second semestre de 1808, et celles du pasteur deviennent un peu moins chaleureuses. Cela cache-t-il un refroidissement dans leur relation ? C'est probable ! Sinon, comment interpréter l'indifférence au sujet de sa santé et de la vie elle-même de la part d'Isabelle, dont se plaint son mari en juillet 1813 ?¹⁷

Si la même année Isabelle verse encore des larmes pour son mari, il est certain que la vie sentimentale du couple se détériore depuis 1808 pour atteindre bientôt un point de non-retour. En 1822, une lettre envoyée par François Morel à sa belle-sœur après un séjour de Charles-Ferdinand chez lui en Provence donne un éclairage non ambigu sur la relation des époux Morel. Dans cette correspondance, François Morel évoque les longues discussions qu'il a eues pendant six mois avec son frère au cours desquelles ce dernier se serait plaint de la tiédeur des sentiments de son épouse. « *Voilà ma sœur comment il me parlait : je traitais de chimère – comme vous pensez bien – la tiédeur qu'il se plaignait de rencontrer chez vous ; je lui disais qu'il vient un temps, où certains sentiments, pour être moins prouvés n'en sont pas moins sentis ; mais je vous dirai à vous ma bonne sœur qui serez, j'en suis sûr, capable des plus*

¹⁶ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, 1^{er} juillet (probablement 1827).

¹⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel-de Géliou, 14 juillet 1813.

généreux efforts – s’il ne s’agissait pas de laisser aller votre penchant naturel, que vous devez – que je vous prie que je vous conjure de lui prodiguer tous ces trésors d’amitié, de tendre bienveillance, de confiance entière, qu’il vous appartient mieux qu’à tout autre de savoir prononcer au gré des besoins de son cœur.»¹⁸ François l’a bien senti, ce n’est peut-être plus le penchant naturel d’Isabelle que d’aimer son mari. Alors, il supplie sa belle-sœur de redoubler d’attentions.

À partir des années 1820, Isabelle en personne décrit dans son *Journal* intime non seulement le désamour, mais aussi toute l’indifférence qu’elle ressent à l’égard de Charles-Ferdinand. Il y est gratifié d’un florilège de formules méprisantes! Ses absences ne provoquent plus de larmes, mais une joie extrême!¹⁹ Morel n’est plus l’objet de son bonheur, mais une sorte de despote, avare, orgueilleux, le plus égoïste des hommes²⁰. L’amour pour le Doyen a donc totalement disparu des mots d’Isabelle. Seuls subsistent de la haine, du mépris et une terrible souffrance: «*J’ai deux amies devant moi, la solitude et la mort.*»²¹ Le pasteur serait devenu un homme insupportable! Le quotidien est marqué par des «*fâcheries*», «*scènes*», «*bouderies*», «*souffrance*» et «*larmes*».

Isabelle aurait même, semble-t-il, envisagé de quitter la maison. C’est en tout cas ce que prétendra Cécile Morel²². Par ailleurs, ce n’était pas un secret puisque déjà en 1828 Rose Imer, sœur d’Isabelle, et Émilie Molz, née Watt, nièce du Doyen, affirment que si Cécile partait, le ménage ne tiendrait pas plus de «*15 jours*»²³.

Morel, quant à lui, semble – au contraire –, toute sa vie durant, avoir conservé un amour, un respect et une admiration intacts pour

¹⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 9II, lettre de François Morel à Isabelle Morel-de Géliou, 1^{er} juin 1822.

¹⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 3,49, 9 février 1831.

²⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 5,5, 4 juin 1832.

²¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 1,59, 1825, *Visites, correspondances, liaisons*.

²² MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, date inconnue (probablement 1830 ou 1831).

²³ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, 30 septembre 1828.

Isabelle. Il est possible que tout en s'apercevant de l'évolution négative des sentiments de son épouse, il n'en ait jamais réellement compris les raisons. C'est en tout cas l'idée d'Alphonse Bandelier, petit-fils du couple Morel-de Géliou, répétant, bien des années plus tard, les avis de sa mère.

Madame de Charrière s'était donc trompée. Les avantages qu'elle voyait dans cette union ne se sont pas concrétisés, y compris l'aisance matérielle. En 1801, Morel est endetté, sa situation financière est délicate et le quotidien du couple est nettement moins simple qu'Isabelle ne pouvait l'espérer, entre dur labeur et recherche de l'équilibre des comptes.

Le quotidien et le rapport à l'argent

Au décès de ses parents en 1796, Charles-Ferdinand hérite d'une fortune considérable. Il doit, certes, la partager avec la fratrie, mais en 1801, son patrimoine reste important, notamment en biens fonciers.

Cependant, peu après le mariage, plusieurs sources évoquent des difficultés de trésorerie. Déjà en 1803, Isabelle fait référence à une lourde dette²⁴ qui l'empêche d'envisager tout repos ou bonheur et porterait même atteinte à sa santé.

L'origine de ces difficultés se trouve en France. En effet, François Morel lui-même l'avoue dans plusieurs lettres à son frère : il est la cause de ses « *peines* »²⁵. En 1799, l'opportunité se présente pour lui de faire l'acquisition des terres de la famille Mirabeau à Pertuis, dans la vallée de la Durance, vers Aix-en-Provence. Charles-Ferdinand l'y incite vivement, au point de supporter un effort financier colossal.

Par ailleurs, la tranquillité qu'Isabelle espérait en emménageant avec son mari se révèle un leurre. Pour Charles-Ferdinand, la journée

²⁴ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 3,4, lettre d'Isabelle Morel-de Géliou à Charles-Ferdinand Morel, 28 avril 1803.

²⁵ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 8I, lettre de François Morel à Charles-Ferdinand Morel, 18 mars 1806.

commence aux aurores. Été comme hiver, il se lève à cinq heures du matin. Pasteur-paysan et propriétaire foncier, l'essentiel de son temps est passé dans la cure de Corgémont et dans la gestion de ses affaires. Infatigable, il peut parfois prêcher plusieurs fois le même jour. De plus, son rôle de berger spirituel implique un soutien régulier à ses ouailles. Il est donc omniprésent dans les difficultés, la maladie, la mort en Erguël. Il n'hésite pas à dépasser son ministère religieux pour s'improviser médecin ou instituteur.

De son côté, l'existence d'Isabelle est essentiellement absorbée par les tâches domestiques, la surveillance et l'éducation de ses enfants, mais aussi les travaux agricoles. Comme souvent à l'époque, la ferme familiale est à côté de la maison et Charles-Ferdinand y emploie des domestiques et autres ouvriers qu'il faut nourrir et loger²⁶. Dans le ménage, elle est une femme ordinaire, au centre du foyer. Néanmoins, ses compétences sont largement plus étendues, ce qui la rend vraiment originale.

Ainsi, elle peut aisément suppléer aux nombreuses absences de son mari²⁷ ; elle instruit pratiquement seule les pensionnaires²⁸ ; elle reçoit toutes sortes d'hôtes, y compris les élites du pays que Morel attirait à lui. Selon leur petit-fils, ensemble, le couple transforme le foyer en « *un centre de culture intellectuelle et de nobles aspirations* »²⁹. À cela s'ajoute, toute la vie d'Isabelle durant, une intense activité littéraire : abrégés d'histoire, articles pour divers journaux et revues, traductions de l'allemand en français, entre autres.

Ses compétences permettent au couple d'accroître ses revenus puisque les problèmes de liquidités persistent au moins jusqu'en 1815. Progressivement, la situation s'améliore. À la suite de la réunion de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne, le traitement des

²⁶ AAEB, Fonds Kohler, 89,16, lettre de Cécile Bandelier-Morel à Xavier Kohler, 27 mars 1852.

²⁷ MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 4.

²⁸ MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 3.

²⁹ MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 4.

pasteurs est sensiblement augmenté. Puis, finalement, François Morel rembourse la totalité de sa dette. L'aisance vient alors³⁰.

C'est précisément à partir du moment où l'argent n'est plus un souci qu'il en devient un... pour le couple. Isabelle a contribué de toutes ses forces et de bonne foi à relever les comptes de son mari. Pendant des années, elle a su se faire discrète face à un quotidien financièrement délicat. Désormais, elle espère être récompensée de ses efforts. Cependant, elle se heurte à la rigidité du Doyen.

Isabelle s'en ressent trahie. À ce sujet, Alphonse Bandelier écrira en 1888 : « *Mme Morel pouvait se croire d'autant plus fondée à réclamer quelques égards qu'après la mort de ses parents, elle avait eu pourtant quelque chose³¹, et que les innovations de Monsieur Morel en agriculture avaient aussi coûté [...] de l'argent que l'on avait été deux à gagner.* »³² Face aux vues étroites de son mari, son petit-fils poursuit : « *Elle se redressa de toute sa hauteur. Dès lors, ses rapports avec son mari ne furent empreints que de sécheresse et de froideur.* »³³

L'argent devient source de constantes et terribles disputes, abondamment attestées par le *Journal* intime de l'épouse. L'absence d'argent y fait figure de véritable obsession, à tel point, que même atteinte d'un cancer, elle continue de placer ce sujet en tête de ses inquiétudes, au même titre que son mal³⁴. Isabelle a le culte du beau et aimerait un peu plus de distinction, voire de luxe. Toutefois, l'argent lui est compté. Elle en est terriblement frustrée.

Pourtant, elle trouve la parade. Elle multiplie les petits travaux – articles et traductions – qui lui permettent d'avoir un peu d'argent, mais

³⁰ MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 3.

³¹ Les héritages de ses tantes servent, à peu de choses près, à rembourser des dettes envers la famille de Géliou. ArCJ, 64 J 22, *Journal...* 2,1, 1830, *Morts*.

³² MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 3.

³³ MDI, Fonds Morel, BIO 2,32, lettre d'Alphonse Bandelier fils à Philippe Godet, 17 juillet 1888, p. 4.

³⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...* 8,36, 30 décembre 1833.

le Doyen confisque une partie, voire la totalité, de ce que son épouse gagne seule! Elle en oublie alors sa fierté et s'abaisse jusqu'à demander secours à ses sœurs Rose Imer et Annette Du Pasquier, plus aisées.

Pire! Que dire de l'accusation formulée le 10 février 1832 par Isabelle dans son *Journal* intime: «*J'aurais dû avoir deux filles; l'une m'est tombée du corps à force de mauvais procédés et d'avarice, je l'ai pris en patience, sans cesser d'aimer, mais l'autre...*»³⁵ Que sont les mauvais procédés invoqués? Sont-ils liés à l'avarice de Morel? Est-il – ou sa pingrerie – réellement coupable dans la perte de leur enfant? Faut-il, dans ces circonstances, en déduire le terrible égoïsme de Charles-Ferdinand ou souligner un certain caractère mélodramatique, voire paranoïaque chez Isabelle? Peut-être l'avarice du Doyen était-elle juste la volonté, en bon pasteur réformé, de gérer ses affaires de la manière la plus rationnelle possible. En outre, il n'était pas rare au XIX^e siècle de contrôler strictement les dépenses féminines. À cela, il faut rajouter qu'à partir de 1822 et 1825, respectivement Jules et Charles poursuivent leurs études à l'étranger, ce qui grève fortement les comptes de la famille.

Par ailleurs, les rapports complexes avec les enfants ne favorisent pas non plus l'entente des époux.

Les relations avec les enfants

Les biographes du Doyen ne s'étendent pas sur la vie familiale de celui-ci; ils ne relèvent pas que le couple a eu quatre enfants. Cécile, Jules et Charles, mais aussi une deuxième fille mort-née en 1805. Comme souvent à l'époque, cette perte est minimisée³⁶. La mort des nouveau-nés est tellement fréquente que l'événement ne provoque nullement les chagrins qu'il produit de nos jours.

³⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 4,61, 10 février 1832.

³⁶ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel-de Géliou, date inconnue (probablement décembre 1805).

Durant le bas âge des enfants, les relations avec le père semblent cordiales. Régulièrement dans ses lettres, Charles-Ferdinand évoque sa descendance et lui adresse quelque expression d'affection. En 1813, au moment de quitter le foyer familial pour se rendre à Paris afin de s'occuper d'affaires relatives au partage de «biens communaux»³⁷, Morel embrasse ses enfants qui versent des larmes pour lui³⁸. La tristesse des petits confirme des rapports chaleureux.

Les trois enfants eurent des destinées très diverses. Comme d'ordinaire au début du XIX^e siècle, seuls les garçons ont le droit de prétendre aux études et à une carrière. Même si la question de l'éducation des filles se pose de plus en plus – question à ne pas confondre avec l'instruction, réservée aux hommes –, les familles bourgeoises de la première moitié du siècle mettent l'accent sur l'économie domestique: on l'apprend auprès de sa mère, dans l'espace familial que les filles ne quittent qu'au moment de leur mariage³⁹.

Comme Isabelle de Géliou, Cécile reçoit une éducation mêlée à un peu d'instruction qui lui est donnée essentiellement par sa mère. Par ailleurs, elle ne manque pas d'accuser son père de se désintéresser de ses leçons et peut-être d'elle-même. «*Tout ce que je puis valoir, je le dois à ma mère uniquement*»⁴⁰, dit-elle à son futur mari en 1828. Il est vrai, néanmoins, qu'au XIX^e siècle, les pères qui portent de l'attention à l'éducation de leurs filles sont plutôt exceptionnels⁴¹.

³⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel-de Géliou, 5 mai 1813.

³⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel-de Géliou, 21 avril 1813.

³⁹ VERJUS Anne, DAVIDSON Denise, *Le roman conjugal*, Seyssel: Champ Valon, 2011, 342 p., p. 87.

⁴⁰ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, 13 et 14 août 1828.

⁴¹ Sous la direction d'ARIÈS Philippe et de DUBY Georges, «Histoire de la vie privée», in CORBIN Alain, GUERRAND Roger-Henri, HALL Catherine, HUNT Lynn, MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *Tome 4, De la Révolution à la Grande Guerre*, volume dirigé par PERROT Michelle, Paris: Seuil, 1987, 640 p., p. 155.

Comme bien d'autres épouses en son temps, Isabelle s'improvise aussi enseignante pour ses garçons. Très faiblement institutionnalisée, l'instruction basique est la tâche des mères⁴². Au début de l'adolescence, Jules et Charles partent au collège à Bienne, en internat, respectivement en 1818 et 1821.

Cécile, comme la plupart des filles de son temps, rêve de mariage. La jeune fille est très courtisée. Dès l'âge de 13 ans, elle est demandée en mariage⁴³. Les déclarations se succèdent, mais aux hésitations de Morel s'ajoutent celles de Cécile qui en aime un autre, Alphonse Bandelier (1800-1860). Depuis son engagement comme suffragant de Morel en 1821, le jeune homme exprime ses sentiments à l'égard de la fille du pasteur. Hélas, ce dernier ne l'apprécie guère : pas assez riche, un peu prétentieux, d'origine sociale inférieure...

Avec les garçons, les inquiétudes sont d'un ordre tout autre. En 1822, Jules se décide pour la médecine et va à Paris poursuivre ses études qu'il termine en 1829. Quant au cadet des Morel, après bien des déboires, il finit par lui emboîter le pas. Pourtant, Charles avait commencé par étudier la théologie à Berne. Il était destiné au ministère ecclésiastique. Toutefois, le comportement du jeune homme – jugé immoral par ses parents – l'éloigne très vite et complètement de ce choix initial. C'est finalement à Strasbourg puis à Paris qu'à l'instar de son frère il se forme à la profession de médecin.

Les deux garçons ont donc eu la possibilité d'entreprendre une formation et de l'achever. La seule qui n'a pas pu choisir a été Cécile. Après le refus de son père d'accorder sa main à Bandelier, celui-ci quitte la région pour s'installer à Gênes où il devait diriger la communauté réformée locale. Cécile en a le cœur brisé ! Elle intègre ainsi la longue liste des jeunes filles explorées dont le mariage est arrangé par les parents au détriment de leur inclination. Comme bien d'autres de son époque, elle obtient le soutien de sa mère⁴⁴.

⁴² Sous la direction d'ARIÈS Philippe et de DUBY Georges, « Histoire de la vie privée... », p. 154.

⁴³ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, date inconnue (probablement 1830 ou 1831).

⁴⁴ Sous la direction d'ARIÈS Philippe et de DUBY Georges, « Histoire de la vie privée... », p. 124.

Sensible à la souffrance de sa fille, Isabelle tente quelques démarches auprès de son mari, mais elle se heurte à son intransigeance. Les années passent, Cécile refuse d'en épouser un autre et Morel campe dans son irréductible refus. Les rapports entre époux, qui n'étaient déjà pas fameux, se détériorent encore. La violence des propos atteint alors son paroxysme dans le *Journal* d'Isabelle : « *Oh! mon Dieu, n'ai-je plus de vivant que la haine. Elle est aussi par trop fondée. Il faudrait aimer le bourreau, quand la victime souffre là, souffre tant!* »⁴⁵

L'échec de la vie sentimentale de Cécile soude inextricablement les deux femmes, déjà très proches. De l'aveu de Cécile elle-même, ses souvenirs et ses sentiments pour sa mère « *tiennent du culte* »⁴⁶. Cette situation n'est pourtant pas exceptionnelle au XIX^e siècle. Abandonnées par l'État et confiées par l'Église à leurs mères, beaucoup de jeunes filles s'en rapprochent d'une manière incompréhensible pour l'homme moderne⁴⁷.

Avec son père, c'est l'opposé qui se vérifie. À plusieurs reprises, Cécile exprime ses doutes sur l'amour du pasteur à son endroit. Leurs rapports sont distants et froids. « *Je me sens [...] plus étrangère auprès de lui qu'auprès de toute personne inconnue.* »⁴⁸ Comme sa mère, la jeune fille dénonce la fermeté excessive et la sévérité de son père.

Si l'aînée des Morel déclenche des divisions conjugales destructrices, les problèmes posés par ses frères ne mettent pas moins la famille à rude épreuve. Après les journées de Juillet⁴⁹, Jules revient dans le Vallon pour y ouvrir sa pratique. C'est alors que son entourage constate sa dépendance à l'alcool. Il devient la cause de fâcheries régulières, son père supportant difficilement son ivrognerie ainsi que tout l'argent

⁴⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 6,42, 29 avril 1833.

⁴⁶ AAEB, Fonds Xavier Kohler, carton 89,16, lettre de Cécile Bandelier-Morel à Xavier Kohler, 20 avril 1852.

⁴⁷ Sous la direction d'ARIÈS Philippe et de DUBY Georges, « Histoire de la vie privée... », p. 156.

⁴⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, date inconnue (probablement 1828).

⁴⁹ Journées révolutionnaires des 27, 28, 29 juillet 1830 qui mirent fin à la Restauration en France.

qu'il doit – encore – dépenser pour lui. Selon Cécile, les règlements de compte entre les deux hommes sont effroyables. Elle affirme même que Jules détestait son père, qu'il a eu – toute sa vie durant – le sentiment de ne pas être aimé de lui!⁵⁰

Reste Charles, le «*préféré*» du Doyen, selon Cécile. Au contraire des deux autres, le cadet est plus proche de son père que de sa mère. Toujours selon sa sœur, il attribue tous les torts à sa mère qu'il n'apprécie guère⁵¹. Toutefois, cela ne l'empêche pas de causer bien des soucis à son père. Ses écarts de conduite s'accumulent et leur gravité s'accroît : le jeu, les femmes publiques, l'alcool, les dettes, etc. En 1825, sa mère rapporte dans son *Journal* que son cadet souffre d'une maladie honteuse⁵². Charles admet ses «*funestes inclinaisons*»⁵³ et cette honnêteté désarme son père. La facilité du Doyen à absoudre le cadet vexe considérablement les deux autres enfants qui ne bénéficient pas de la même indulgence. Ce d'autant plus que ses écarts se prolongent au moins jusqu'à la fin de ses études!

Jules et Charles seront finalement médecins! Les Morel en auront bien besoin! En effet, chaque membre de la famille est régulièrement frappé de toutes sortes de maux.

Les problèmes de santé au sein de la famille Morel

Les soucis liés à la santé sont omniprésents dans les sources. Dans une société où la maladie, la mort et une certaine inefficacité de la médecine font encore partie du quotidien, chaque petit rhume, chaque état de faiblesse est pris très au sérieux. Chacun grossit les moindres ennuis en maladies graves pouvant mener au tombeau.

⁵⁰ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, date inconnue (après 1835).

⁵¹ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, date inconnue (après 1835).

⁵² ArCJ, 64 J 22, *Journal*... 1,57, 1825, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁵³ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 6,1, lettre de Charles Morel à ses parents, 25 décembre 1827.

À commencer par Charles-Ferdinand, pourtant homme robuste qui vécut jusqu'à l'âge de 75 ans – ce qui n'est pas le fait de tous ses contemporains. Le pasteur se plaint dès avant le mariage de problèmes récurrents. Plus tard, un diagnostic est posé sur ses dysfonctionnements : l'hypocondrie.

Morel consulte tous azimuts, y compris par courrier – pratique alors courante. À l'instar de beaucoup d'hommes instruits de son époque, il croit avoir une certaine légitimité pour faire son auto-observation. Comme ses contemporains qui pensent que les parents transmettent un certain nombre de tares à leurs enfants, il croit avoir hérité de la fragilité nerveuse de sa mère. À cette faiblesse génétique, il ajoute, dans son analyse, une pratique qui l'aurait beaucoup affaibli⁵⁴ : la masturbation. Au XIX^e siècle, l'onanisme avait pénétré les mentalités et, avec lui, la croyance s'était répandue que cette pratique produisait des maladies et épuisait le corps⁵⁵.

Selon ses propres mots, dans un premier temps, l'amour lui permet de récupérer l'essentiel de ses fonctions. Puis, les rechutes se succèdent, les symptômes se multiplient. À bout de forces, il accepte de suivre une cure en 1820, d'abord dans la clinique de son beau-frère Schaffter à Bienne, puis chez un Dr Tribolet à Berne. Les deux médecins traitants sont persuadés de la réalité de cette hypocondrie dont le Doyen détaille les caractéristiques : irritabilité, tristesse, abattement, inquiétude, angoisse, insomnies, épuisement...

L'hypocondrie dont semble atteint Morel n'est en rien comparable à ce que cette notion recouvre de nos jours. Au début du XIX^e siècle, cette maladie était diagnostiquée à certaines personnes souffrant réellement sans que l'on puisse savoir pourquoi. Le mal impliquait toute une série de dysfonctionnements d'ordre digestif, des difficultés au niveau de la rate, du foie, éventuellement des organes sexuels. Désordres, que l'on considère aujourd'hui comme psychosomatiques. Selon les théories

⁵⁴ MDI, Fonds Morel, Vie privée de la famille Morel 4,1, Lettres de médecins, recettes de médicaments et ce qui concerne la santé de Charles-Ferdinand Morel et de sa famille, *Mémoire sur l'état de ma santé*, avril 1822.

⁵⁵ SINGY Patrick, *L'usage du sexe. Lettres au Dr Tissot, auteur de L'Onanisme (1760)*, Lausanne : Éditions BHMS, 2014, p. 17.

alors dominantes, des vapeurs montaient de l'hypocondre – la région sous les côtes – jusqu'au cerveau, pouvant aller jusqu'à provoquer des visions. C'est la maladie à la mode depuis le XVIII^e siècle.

Si Morel geint beaucoup, il ne semble pas détenir la palme dans ce registre. En effet, tout au long de leur vie conjugale – et même avant – son épouse se plaint toujours de quelque chose!

Isabelle paraît fréquemment épuisée, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on considère la charge de travail qu'impliquent la tenue de la maison ainsi que le remplacement du Doyen lors de ses absences, aussi bien à la ferme que dans les affaires courantes. Cette situation ne semble cependant pas émouvoir Morel qui a toujours vu sa mère et ses sœurs en faire autant.

Curieusement, Isabelle se plaint davantage de sa santé avant que celle-ci ne se dégrade réellement. Dès lors qu'elle se sait atteinte d'un cancer, une forme de sérénité caractérise ses propos et ce sont les ennuis physiques de sa fille qui semblent prendre le dessus. En effet, Cécile accumule une quantité impressionnante de problèmes de santé.

Dans la correspondance, les références aux souffrances physiques de Cécile sont évoquées dès 1821 ; la jeune fille a alors 20 ans. À partir de ladite année, les allusions à ses ennuis ne cessent plus : rhumes catarrhaux, faiblesse, douleurs un peu partout, problèmes bucco-dentaires, dysfonctionnements digestifs, esquinancies, inflammations, convulsions, évanouissements, agitation nerveuse, mauvaise mine, maigreur, etc. À en croire Isabelle, sa fille est malade en permanence!

Pour la mère, la faute revient à son père et à son refus obstiné d'accorder sa main à Bandelier. Il est vrai que la santé de Cécile semble plus régulièrement touchée après 1821, année de la première déclaration du suffragant. Est-ce à dire que Cécile souffre du mal d'amour et qu'une partie des symptômes relèvent de troubles psychosomatiques? Difficile d'être catégorique. Néanmoins, elle n'est pas atteinte d'une maladie grave, il n'y a pas de lésion organique apparente... L'hypothèse n'est donc pas à exclure.

La médecine scientifique ayant échoué ou n'aboutissant pas aux résultats escomptés, d'autres traitements sont envisagés. Les Morel

s'essaient ainsi au magnétisme animal. Pourtant, dans les années 1820, cette technique a déjà perdu une grande partie de sa crédibilité auprès des élites qu'elle avait séduites à la fin du XVIII^e siècle. Néanmoins, en l'absence de certitudes scientifiques, elle suscite encore la curiosité de beaucoup de gens. En désespoir de cause, tour à tour et à plusieurs reprises, Charles-Ferdinand, Isabelle, puis Cécile expérimentent cette thérapie.

Les problèmes de santé ont également touché les garçons. Jules, on l'a vu, est alcoolique. Dès l'adolescence, le jeune homme fréquente assidûment les cafés et autres débits de boissons. À Paris, loin de toute surveillance parentale, cette tendance s'aggrave.

Charles n'a pas davantage ménagé les inquiétudes de ses parents sur le plan médical. À 16 ans, il porte « *les germes d'une maladie honteuse* »⁵⁶, peut-être la syphilis. De plus, il avoue, lui aussi, la pratique de « *funestes habitudes* »⁵⁷, ce qui laisse sa famille très inquiète. Dans l'imaginaire social du XIX^e siècle, le masturbateur est une sorte de toxico-dépendant moderne, pâle, hideux et rachitique. C'est effectivement de la sorte qu'il est décrit par sa mère et sa sœur.

Heureusement, selon son oncle de Provence, « *on peut tout espérer d'une constitution aussi forte et robuste que la sienne* »⁵⁸. François Morel est le porte-parole du terrifiant discours des savants de son temps dont l'effet dissuasif est certain. Il se fonde d'abord sur le fantasme de la perte séminale qu'il convient impérativement d'éviter. Autrement, c'est l'énergie vitale qui se meurt. La masturbation conduirait donc au dépérissement de ceux qui la pratiquent : consommation, sénilité précoce, puis la mort⁵⁹.

À eux cinq, les Morel ont expérimenté un échantillon bien représentatif des maux de leur époque. Ayant grandi dans ce contexte,

⁵⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,57, 1825, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁵⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 6,1, lettre de Charles Morel à ses parents, 19 et 20 août 1825.

⁵⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 9II, lettre de François Morel à Charles-Ferdinand Morel, 5 novembre 1825.

⁵⁹ Selon l'entretien du 17 mars 2016 avec le Professeur Vincent Barras, responsable de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, Lausanne.

il est moins étonnant que les deux garçons de la famille aient opté pour la médecine.

Conclusion

L'étude de la famille Morel nous permet de faire un retour en arrière de deux siècles, pour découvrir une période proto-industrielle désormais révolue et une société aux mœurs et aux habitudes assez différentes des nôtres. Néanmoins, si le couple répond bien au scénario du temps, il reste d'une originalité indéniable dans cette société du début du XIX^e siècle.

À commencer par la rencontre. Il ne fait aucun doute que leur mariage est la consécration d'une profonde passion réciproque, ce qui n'était pas la norme à l'époque.

Puis, comme tous les couples, de tous temps, les sentiments évoluent. Si Charles-Ferdinand semble conserver un amour intact pour son épouse, Isabelle, de son côté, s'éloigne de son mari jusqu'à le mépriser. C'est qu'il ne ressemble guère à ses références littéraires. De nos jours, ils auraient peut-être divorcé, mais la pratique est alors encore rare et largement condamnée.

Longtemps, la vie quotidienne a été épuisante et peu gratifiante, notamment pour une femme cultivée, peu habituée à une existence rurale et dénuée de luxe. Lorsque la situation financière finit par s'améliorer, le Doyen continua de vivre dans l'austérité qui caractérisait de nombreux ecclésiastiques réformés de son temps. Il en perdit définitivement l'affection d'Isabelle.

Les relations avec les enfants, d'abord cordiales, se compliquent avec le temps. Là aussi, les divergences de vues du père et de la mère sont inconciliables, les éloignant un peu plus l'un de l'autre. C'est notamment le refus obstiné du pasteur d'accorder la main de sa fille à un homme qu'il n'estime pas à la hauteur, qui déchire le foyer. La souffrance de Cécile est une torture pour sa mère, qui en rend son mari responsable.

La vie de couple, déjà exécration, devient insupportable avec l'aggravation supplémentaire des problèmes de santé récurrents de chaque membre de la famille : un père triste et abattu, à l'irritabilité extrême ; une mère se plaignant continuellement ; une fille brisée par le chagrin ; un garçon détruit par l'alcool et un autre tombé dans bien des vices de son temps... un bilan de santé fort peu réjouissant.

La clé de l'échec du couple est complexe. Le scénario, cependant, connu. Deux personnes, deux caractères très distincts, amenés à partager toute une vie. Charles-Ferdinand n'a visiblement jamais compris les multiples facettes de son épouse et a révélé son manque de sensibilité (ou son déni?) dans l'appréciation de la situation. Sa rigidité de principes, l'austérité de son existence, sa mentalité rurale et montagnarde, accompagnées d'une prédisposition à l'irritabilité et à la mélancolie, se sont avérées fatales à ce couple pourtant fort original pour son temps. Chez Isabelle, l'affection n'a pas été suffisante – toute sa vie durant – pour passer par-dessus les affronts et les humiliations qu'elle estime avoir subis. Elle à qui Madame de Charrière avait appris à avoir une haute estime de soi, la fierté d'une grande dame et la dignité d'une princesse. Elle qui était une de Géliou, issue d'une famille anoblie, dut se rabaisser aux contraintes de la paysannerie, sans égards en retour. Elle, surtout, qui rêvait d'un sosie de Rousseau, avait épousé son antithèse.

Cette micro-histoire nous montre donc un couple fort inhabituel pour son époque⁶⁰. Un couple qu'il est difficile de comparer à ses contemporains, car l'originalité des deux conjoints le rend atypique. Peut-être sont-ce par ailleurs ces spécificités qui ont empêché le Doyen de comprendre son épouse et de pouvoir instaurer un mode de vie favorisant le bonheur de la famille. L'Histoire ne voulait retenir que les entreprises du Doyen Morel et les compétences littéraires de son épouse, mais la réalité cache un drame, celui d'un couple en fait très malheureux, confronté aux vicissitudes de son temps !

⁶⁰ DA SILVA Jorge, *La vie intime de Charles-Ferdinand et Isabelle Morel*, mémoire de master 2 en histoire contemporaine présenté à l'Université de Franche-Comté, Centre de télé-enseignement universitaire, en septembre 2016, 197 p.

Résumé

Le Doyen Morel est un personnage emblématique du Jura bernois. Il en a été l'un des hommes-clés durant la première moitié du XIX^e siècle. Son omniprésence dans la vie économique et sociale locale, jusqu'à sa mort en 1848, l'a rendu célèbre de la meilleure des manières.

L'ensemble de sa carrière lui a valu une statue, érigée dans son village natal de Corgémont. Néanmoins, derrière le monument, il y eut aussi un être humain. Morel a été marié durant trente-trois ans à Isabelle de Géliou, atypique femme de lettres de Colombier (NE), protégée de Madame de Charrière. Ensemble, ils ont eu quatre enfants dont une fille mort-née: Cécile, Jules et Charles, aux destinées très distinctes. Le couple a constitué une famille assez originale, mais en même temps représentative de son époque. Charles-Ferdinand a donc été un mari, un père et un homme de son temps, avec ses qualités et ses défauts, sa personnalité propre et une existence plus complexe que ce que l'on imagine généralement.

L'adage veut que derrière chaque grand homme, il y ait une femme d'exception. À bien des égards, Madame Morel l'était... Deux personnes aussi brillantes auraient-elles pu former un couple autre qu'heureux? Les archives du pasteur et de ses proches permettent d'esquisser une réponse à cette question. Aussi, l'objectif de cette intervention est, d'une part, d'aborder la vie du couple Morel-de Géliou et, d'autre part, d'approcher l'intimité de chacun des conjoints. L'analyse permet de mettre en évidence l'humanité des acteurs, leur enracinement à une époque mais, en même temps, le caractère extrêmement actuel de leur histoire, 200 ans après la fondation de leur foyer.

François NOIRJEAN

En visite chez les Morel

Les biographes des époux Charles-Ferdinand Morel (1772-1848) et Isabelle de Géliou (1779-1834) relèvent combien leur foyer a été un «*centre d'action et d'accueil*», «*un foyer artistique*»¹. Dans la notice consacrée à Isabelle Morel-de Géliou dans l'*Anthologie jurassienne*, Jean-Paul Pellaton surenchérit: «*Le goût des lettres, qu'elle manifesta très jeune, ne fut pas éteint par son mariage, pas plus que par ses obligations de mère et d'épouse. Il semble au contraire que le presbytère, où l'on recevait beaucoup, et des hôtes étrangers, où les sujets les plus divers étaient abordés, ait constitué un lieu favorable à l'épanouissement de son talent.*»²

Édouard Freudiger qui introduit la réédition de l'*Histoire et statistique de l'ancien Évêché de Bâle*³ évoque son «salon littéraire» et se présente comme un témoin privilégié de la famille Bandelier-Morel: «*La mère de l'auteur de ces lignes a vécu dans l'intimité de Mme Cécile Bandelier, fille du Doyen Morel, et, par la suite, la famille de l'auteur a entretenu des relations régulières avec le petit-fils*

¹ JUNOD Charles, «Charles-Ferdinand Morel», *Anthologie jurassienne. Tome premier: Des origines au XIX^e siècle*, Porrentruy: Société jurassienne d'Émulation, 1964, p. 327-335, p. 328.

² PELLATON Jean-Paul, «Isabelle Morel», *Anthologie jurassienne. Tome premier: Des origines au XIX^e siècle*, Porrentruy: Société jurassienne d'Émulation, 1964, p. 188-195, p. 189.

³ MOREL Charles-Ferdinand, *Histoire et statistique de l'ancien Évêché de Bâle, [Delémont]*: Bibliothèque jurassienne, 1959, 370 p., p. 7.

du Doyen Morel, l'avocat Alphonse Bandelier, décédé à Berne le 18 juillet 1918. Familier des époux Bandelier-Morel, Jules Paroz écrit qu'Isabelle Morel-de Géliou «*sut trouver du temps pour les visites qui venaient fréquentes à la cure de Corgémont. Des hommes éminents du Jura, de Berne et d'ailleurs s'y rencontraient volontiers pour jouir de la conversation spirituelle de Mme Morel, ou chercher des lumières et des conseils auprès de M. Morel*»⁴, comme si elle avait voulu reconstituer dans le Vallon de Saint-Imier Le Pontet de Colombier où elle fut régulièrement accueillie par Mme de Charrière. La maison des époux Morel fut à l'évidence un lieu de rencontres où des visites défilaient constamment. Le *Journal* d'Isabelle Morel-de Géliou, tenu de 1819 à 1834, et les nombreuses correspondances fournissent quantité d'informations précisant le réseau de leurs relations: parents, membres d'autorités et notables de l'époque, pasteurs, amis et connaissances, pensionnaires, militaires et réfugiés, prétendants à la main de leur fille Cécile... Le chaleureux accueil réservé à leurs hôtes permet parfois aux Morel d'organiser des rencontres entre parents et amis, comme Isabelle Morel en avait connues chez Mme de Charrière: «*Je regrette seulement que le cher frère [Bernard de Géliou] ne soit pas d'une réunion que j'espère avoir le lundi de Pâques. M. Appenzeller, sa fille, M. Molz et nos baillis. Ce sera comme qui dirait les arts, les lettres et l'amitié.*»⁵

Les moyens de communication du début du XIX^e siècle conditionnent en partie les rapports que les familles entretiennent avec leurs proches et leurs connaissances. Les visites brèves se limitent aux personnes établies dans un rayon géographique restreint; la longueur et le rythme des déplacements à cheval ou en voiture attelée empêchent souvent les allers-retours dans une même journée. Lors du décès de son épouse, Jonas de Géliou, père d'Isabelle, prévient son gendre Morel, le jeudi 2 avril 1818: «*Nous ne vous envoyons pas un express, Monsieur et très cher fils, parce qu'il serait impossible que vous assistiez aux funérailles de ma chère femme, que nous inhumons samedi à La Côte-aux-Fées, à 18 lieues de chez vous.*»⁶

⁴ PAROZ Jules, «Isabelle Morel née de Géliou, 1779-1834», *La veillée. Feuille religieuse d'édification et de délassement*, 25 juin 1904, p. 206. Voir aussi: MONNAT Roger, «Isabelle de Géliou», *Le Pays*, 5 octobre 1985.

⁵ AAEB, Fonds Kohler, 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 4 avril 1822.

⁶ MDI, Fonds Morel, Lettres des de Géliou 1,5, lettre de Jonas de Géliou à Charles-Ferdinand Morel, 2 avril 1818, lettre écrite à la suite du message de Bernard de Géliou daté du 1^{er} avril 1818.

Après son séjour à Corgémont en 1803, le frère de Charles-Ferdinand Morel, François, établi dans le Vaucluse, s'étonne de ce train de vie : « *Je t'avouerai une chose mon ami – c'est que la dépense de ta maison me paraît bien forte. Nous sommes ici autant de personnes que vous en ménage – et notre dépense est bien loin de s'élever à la somme que tu portes la tienne.* »⁷ Revenu à Corgémont en 1816, François Morel s'en étonne encore dans une lettre qu'il adresse à son épouse, Louise née de Verneuil : « *Je ne sais en vérité comment fait mon frère mais sa maison ne désemplit pas de monde et presque tous les jours depuis mon arrivée – il y a eu des étrangers à table.* »⁸

Toutefois, les visites n'interrompent pas toujours les occupations domestiques : des hôtes sont parfois réquisitionnés comme secrétaires d'Isabelle Morel pour ses traductions et ses articles. À d'autres moments ou suivant l'urgence de certaines tâches, ils participent à des activités, voire à des travaux ménagers : « *Nous avons coupé les pavots tout le matin avec M. Peneveyre.* »⁹ « *Le chanoine*¹⁰ *m'a aidée tout le jour à ployer du linge.* »¹¹ « *Lessive par la pluie, très peu de séché. Mme Argand m'a fort bien aidée.* »¹² « *Après midi, le Major [Ptachecky] a dévidé, et Cécile et Mme Argand tricoté, forcés que nous étions de rester en place.* »¹³

⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 8 I, lettre de François Morel à Charles-Ferdinand Morel, 1^{er} mai 1803.

⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 8,3, lettre de François Morel à Louise Morel-de Verneuil, 31 mars 1816. François Morel revient à Corgémont en automne 1819 pour rechercher sa fille Lydie et Adèle Luc. MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, lettre de M. Luc, 2 novembre 1819.

⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal d'Isabelle Morel-de Géliou, 1819-1834*. Ce manuscrit est maintenant publié : *Isabelle Morel-de Géliou. Journal 1819-1834*. Édition préparée, présentée et annotée par François Noirjean et Jorge da Silva. Préface de Caroline Calame. Neuchâtel : Éditions Alphil, 2020, 470 p. Les renvois au *Journal* précisent les numéros des cahiers et des pages, 4,11, 19 septembre 1831.

¹⁰ Isabelle Morel-de Géliou désigne ainsi Jean François Benoît Lamon, ancien chanoine du Grand-Saint-Bernard converti au protestantisme et reçu dans le ministère bernois en 1832. GERMIQUET J., « Clerus Rauraciae reformatus (1530-1885) », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1885-1888, p. 69-110, p. 89.

¹¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 4,1, 11 août 1831.

¹² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,19, 16 juillet 1833.

¹³ Ptachecky, major polonais logé chez les Morel. ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,22, 24 juillet 1833.

« *Le Major et R[ahn] étaient allés aux framboises, revenus pendant le dîner.* »¹⁴ Et, un autre jour, « *il a aidé à laver les tasses* »¹⁵.

Les parents reçus à Corgémont

L'accueil de proches fait partie des usages de l'époque. Isabelle de Géliou séjourne chez ses grands-parents Frêne, à Tavannes, du 14 mars au 25 août 1801¹⁶, mais elle y avait déjà été accueillie antérieurement comme elle le rappelle dans une lettre adressée à Mme de Charrière évoquant aussi la première rencontre de Charles-Ferdinand Morel six ans plus tôt. En 1801, les fréquentations de Charles-Ferdinand Morel et d'Isabelle de Géliou pendant ce séjour tavannois les préparent au mariage qui est béni par le grand-père de la jeune épouse le 2 novembre de la même année. Le 29 octobre, Charles-Ferdinand Morel se rend à Colombier, et le lendemain Isabelle le suit avec sa mère, sa sœur Cécile et Philippine Droz¹⁷ « *qui vont aux noces d'Isabelle* »¹⁸. La mère d'Isabelle retourne à Colombier le 11 décembre suivant¹⁹, soit 43 jours plus tard.

¹⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,25, 30 juillet 1833.

¹⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 8,27, 5 décembre 1833.

¹⁶ AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 2, Copie dactylographiée du Journal de Jonas de Géliou, 1790-1825, p. 748 et p. 756.

Le Journal de Jonas de Géliou fournit de précieux renseignements pour mesurer les relations entretenues entre Colombier et Corgémont. AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 1 et 2, Copie dactylographiée du Journal de Jonas de Géliou, 1, 1760-1789, p. 1-548 ; 2, 1790-1825, p. 549-1088.

¹⁷ La meilleure amie d'Isabelle de Géliou. CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes*. Édition critique publiée par CANDIAUX Jean-Daniel, COURTNEY C. P., DUBOIS Pierre H., DUBOIS-DE BRUYN Simone, THOMPSON Patrice, VERCROYSE Jerom, WOOD Dennis M., Amsterdam & Genève : G. A. Van Oorschot & Éditions Slatkine, 1979-1984, 10 vol., vol. 5, p. 920, lettre 2080, note 2.

¹⁸ AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 2, p. 760.

Dans son Journal, le pasteur Frêne énumère les invités à la noce. FRÊNE Théophile Rémy, *Journal de ma vie*. Édition préparée par BANDELIER André, GIGANDET Cyrille, MOESCHLER Pierre-Yves avec la collaboration de SPICHTIGER Violaine, Porrentruy & Bienne: Société jurassienne d'Émulation & Éditions Intervalles, 1993-1994, 5 tomes, t. 4, p. 3026.

¹⁹ AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 2, p. 762.

Les occasions de séjour à Corgémont se multiplient par la suite. À l'annonce de l'accouchement d'Isabelle le 24 août 1802, sa mère part immédiatement de Colombier, conduite par Susette Perrin, avec ses enfants Annette et Bernard²⁰ et ne rentre à Colombier que le 29 septembre et Annette le 22 novembre. Charles-Ferdinand se trouve à Delémont d'où il revient le lendemain²¹. En prévision d'une nouvelle naissance à Corgémont, la mère d'Isabelle part de Colombier avec sa fille Rose le 14 mai 1804 « *pour assister aux couches de notre fille Isabelle* »²² qui accouche de Jules le 1^{er} juin.

Le foyer Morel sert d'étape pour Jonas de Géliou, qui se rend dans ses métairies des Goguelisses, de Chalmé ou de La Charbonnière ou encore chez ses beaux-parents Frêne à Tavannes. Le pasteur Jonas de Géliou vient aussi baptiser son petit-fils Jules le 24 juin 1804.

En avril 1819, Isabelle Morel se réjouit de la visite annoncée de sa sœur Rose: « *À la bonne heure encore quand tu parles d'une semaine à passer ici avec Zélie, quoique ce soit encore bien moins que je n'aurais voulu, ce sera toujours pour nous le plus beau moment de l'été.* »²³

Au fil des ans, Isabelle note dans son *Journal* les visites reçues à Corgémont: sa belle-sœur Zélie de Géliou née Du Pasquier, épouse de Jacques, y passe trois semaines avec sa petite Virginie²⁴; son

²⁰ « *Le même jour à midi est arrivé un express de Corgémont, annonçant que ma fille Isabelle Morel ressentait les douleurs de l'enfantement. Aussitôt, on a tout arrangé p[ou]r le départ, et à 4 ½ heures du soir, ma femme, conduite par Susette Perrin, est partie avec Annette et Bernard. Ils ne sont arrivés à Corgémont qu'à deux heures du matin.* » AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 2, p. 775.

Cécile Morel, née le 24 août 1802, est baptisée le 3 septembre suivant. AEB, K Corgémont 3.

²¹ Théophile Rémy Frêne annonce la nouvelle à Charles-Ferdinand Morel. FRÊNE Théophile Rémy, *Journal de ma vie*, vol. 4, p. 3054. Plus tard, il évoque le baptême qu'il administre à son arrière-petite-fille le 3 septembre et dresse la liste des convives invités au repas. FRÊNE Théophile Rémy, *Journal de ma vie*, vol. 4, p. 3054.

²² AEN, Fonds Henri-Louis Henriod, 2, p. 808.

²³ AAEB, Fonds Kohler, 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 2 avril 1819.

²⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,5, 1830, *Visites, correspondances, liaisons.*

frère Bernard²⁵ avec son épouse Émilie et leurs enfants pendant quelques jours²⁶; sa sœur Rose²⁷, ses sœurs Annette Du Pasquier et Cécile Barrelet «*pendant quelques jours qui devaient être quelques semaines*»²⁸.

Dans certains cas, les visites de parents peuvent être source de soucis, comme l'annonce de «*ma chère sœur Annette qui veut venir à quatre tout le mois de juillet, sans s'inquiéter de ce que Cécile est trop malade pour aller à Colombier. Mais quelque chose me dit de ne me tourmenter ni de cela ni des affaires d'argent. Dieu est là.*»²⁹ Annette Du Pasquier tente de rassurer sa sœur :

«M. Morel est menacé d'un retour d'hypocondrie. Notre séjour chez vous ne lui sera-t-il point désagréable? S'il allait nous prendre en guignon! Ensuite, ta pauvre Cécile est si faible, ne la fatiguerons-nous point trop? Il est vrai que Pauline et les deux Cécile sont disposées à lui aider de tout leur cœur, et il est vrai aussi, quant au genre de vie, que la nourriture la plus simple est celle qui nous convient le mieux. Que ce que nous craignons par-dessus tout, ce sont les fêtes, les invitations, les dîners et les soirées et que ce que nous recherchons avant tout pour nos santés, c'est la solitude, la promenade entremêlée d'un peu de lecture et de musique. [...] Encore une chose, chère sœur, pourras-tu nous céder la chambre grise et le cabinet à côté? C'est là que nous aimerions nous établir les quatre, mais nous craignons d'être indiscrètes. Ah! chère Isabelle, c'est surtout depuis la maladie de Pauline que j'ai bien compris ce

²⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,45, 1824, *Visites, correspondances, liaisons*; 2,16, 1831, *Visites, correspondances, liaisons*; 2,25, 1832, *Visites, correspondances, liaisons*.

²⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,66, 1826, *Visites, correspondances, liaisons*.

²⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,16, 1831, *Visites, correspondances, liaisons*; 2,25, 1832, *Visites, correspondances, liaisons*; 5,79-80, 9-10 novembre 1832.

²⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,25, 1832, *Visites, correspondances, liaisons*.

²⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 5,1, 21 mai 1832. Annette avise qu'elle ne viendra qu'au milieu d'août. «*Dans tous les cas, chère sœur, ne nous réserve rien de plus que le cabinet et la chambre grise, car vos lits étant très larges, je puis très bien coucher avec ma fille Cécile, dont la taille est fort mince*», MDI, Fonds Morel, Lettres des de Géliou 3,1, Annette Du Pasquier, sans date [1832].

que c'est que l'angoisse d'une mère qui voit sa fille malade! Tu peux juger si j'ai souvent pensé à toi!»³⁰

Il est vrai qu'en retour, mais très rarement, Isabelle se rend à Colombier «à mes frais, ce qui a fort augmenté mes embarras pécuniaires»³¹, ou doit renoncer à y aller «faute d'argent et de santé»³². Elle sollicite à plus d'une reprise ses sœurs pour leur demander quelque argent, en particulier Annette mariée à Jean-Pierre Du Pasquier, industriel en indiennes à Marin, et Rose, épouse de Charles Imer «si riche, parlant sans cesse de piété et se souciant si peu de ma misère, que la centième partie de son superflu soulagerait à tout jamais»³³.

Les grands de ce monde

En plus de la parentèle, les Morel reçoivent des notables. Issue d'une famille anoblie en 1736 par le roi de Prusse, alors souverain de Neuchâtel, Isabelle de Géliou a vu ses parents accueillir des membres des hautes autorités du pays. Par sa tante Salomé, préceptrice dès 1785 des filles du duc de Mecklembourg-Strelitz³⁴, des relations privilégiées sont entretenues avec la famille princière. Jonas de Géliou n'omet pas de mentionner ces hôtes de marque dans son *Journal* et se flatte d'inviter les princes à sa table et de leur présenter ses enfants, ses gendres Morel et Du Pasquier, son beau-frère Pury, et des proches qu'il invite à ces réceptions.

Dans son *Livre de raison*, Charles-Ferdinand Morel note la visite inopinée du Prince à Corgémont en 1816: «Le 4 novembre nous avons été surpris par la visite du Grand-Duc héréditaire de Mecklembourg-Strelitz, venant de Neuchâtel et Colombier. C'est le beau-frère du Roi de

³⁰ MDI, Fonds Morel, Lettres des de Géliou 3,1, Annette Du Pasquier, [1832].

³¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,32, 1823, *Visites, correspondances, liaisons*.

³² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,91, 1829, *Visites, correspondances, liaisons*.

³³ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,46, 1824, *Visites, correspondances, liaisons*.

³⁴ Salomé de Géliou (1742-1820). RUCH Hélène, «La Neuchâteloise Salomé de Géliou a été l'éducatrice de Louise de Mecklembourg-Strelitz, future reine de Prusse», in CRETTAZ-STÜRZEL Elisabeth, LAFONTANT-VALLOTTON Chantal, *Sa Majesté en Suisse. Neuchâtel et ses princes prussiens*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2013, 349 p., p. 34.

Prusse, frère des élèves de Mlle Salomé de Gél[ieu]. Il a eu l'honnêteté de venir nous voir comme étant de la famille.»³⁵

Lors de la campagne de 1813, des troupes autrichiennes participant au refoulement des armées napoléoniennes arrivent en Erguël et

«le prince de Hohenlohe avait établi sa demeure chez M. Morel. C'était le jour de Noël; en se rendant au temple, le pasteur dit à son hôte: "Prince, je suis citoyen de l'Empire français et par position attaché au chef de l'État. Votre présence ici et la situation momentanée de ma patrie ne peuvent me dispenser du devoir d'offrir les prières de l'Église pour mon Empereur." "Monsieur le pasteur, lui répondit le Prince, vous êtes un galant homme, priez pour votre Empereur; il n'en a jamais eu plus besoin."»³⁶

À la même époque, les Morel entrent en relation avec Anna Charlotte Fischer, d'Oberried, veuve de Johann Franz Fischer, ancien officier au service de la Hollande, ancien bailli du château de Kasteln (AG), qui vient à Corgémont au début du mois de juin 1815, d'où elle s'en retourne enchantée³⁷.

Après la réunion de l'ancien Évêché de Bâle au canton des Berne, les Morel font la connaissance des grands baillis de Courtelary³⁸. En 1823, Isabelle Morel note dans son *Journal*: «*La famille May s'est éloignée, c'est une perte irréparable. Non que Mme Daxelhofer n'ait d'excellentes et charmantes qualités, il y a en elle les plus beaux éléments, mais le malheur les a comprimés au point de les dénaturer.*»³⁹ L'année suivante, Isabelle

³⁵ ArCJ, 64 J 28, Livre de raison de Charles-Ferdinand Morel, 1816. Ce document appartenant alors à René Bassin-Rossé a été présenté dans une série d'articles d'Arsène Rémy: «Une page inédite de la vie du Doyen Morel», d'après le premier journal personnel de Morel intitulé «Livre de raison», commencé en 1794, puis abandonné. Ces articles sont publiés dans le *Courrier de la Vallée de Tavannes*, du 8 au 29 novembre 1973.

³⁶ KOHLER Xavier, «Le Doyen Morel», *Quelques biographies jurassiennes*, Porrentruy: Imprimerie et Lithographie du Jura, 1898, p. 9-21, p. 16. Première publication dans *Le Jura*, 31 mars 1853.

³⁷ FISCHER, VON, Hermann, «Anna Charlotte Fischer née Fischer d'Oberried», *Michael Stettler zum 70. Geburtstag. Von Angesicht zu Angesicht. Porträtstudien*, Bern: Verlag Stämpfli & Cie, 1983, p. 228-245, p. 237.

³⁸ Albrecht Friedrich May, 1815-1823; Niklaus Daxelhofer, 1824-1831.

³⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal*..., 1,31, 1823, *Visites, correspondances, liaisons*.

se félicite de la société de Mme Daxelhofer « dont j'ai eu de plus en plus à me louer toute cette année »⁴⁰. À la suite de l'instauration d'un régime démocratique dans le canton de Berne, elle regrette aussi le départ de la famille du grand-bailli : « Je pleure et regretterai toujours Mme Daxelhofer. »⁴¹

En 1827, les Morel reçoivent Georges Frédéric Boigeol, ancien procureur général de Montbéliard et conseiller de régence du royaume de Wurtemberg, et son fils⁴². L'année suivante, « le digne M. Boigeol a été là comme notre Dieu Sauveur »⁴³ évoquant les études que leur fils Charles va poursuivre à Strasbourg. Boigeol fait aussi office d'intermédiaire pour prendre les avis de médecins de Montbéliard qui répondent aux consultations médicales demandées par les Morel.

Isabelle Morel évoque en termes louangeurs la nouvelle autorité du district incarné par le préfet Auguste Langel « dont nous devons réellement nous féliciter d'avoir fait l'acquisition dans notre famille »⁴⁴, « notre bien digne et cher neveu a été nommé préfet à Court[elary] et habite le château »⁴⁵, « toujours bon et brave »⁴⁶, « toujours excellent »⁴⁷. Il doit intervenir « avec sagacité et bienveillance »⁴⁸ lorsque Jules Morel pratiquant la médecine à Saint-Imier est traité de « charlatan »⁴⁹. Par moments, les relations avec le préfet sont compromises en raison du comportement de son épouse, Louise née Schaffter ; Isabelle la prend en grippe et la qualifie de « sottte », « toujours plus sottte », « dinde », « bécasse ». Malgré ces qualificatifs peu flatteurs, les Langel sont reçus chez les Morel, leurs enfants y viennent même sans leurs parents.

⁴⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,45, 1824, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁴¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 3,32, 15 décembre 1830.

⁴² MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 1,45, Boigeol, 1^{er} décembre 1827.

⁴³ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,83, 1828, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁴⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,6, 1820, *Mariages*. Mariage de Louise Schaffter, nièce de Charles-Ferdinand Morel, avec Auguste Langel.

⁴⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,18, 1831, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁴⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 4,39, 7 décembre 1831.

⁴⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 5,94, 26 décembre 1832.

⁴⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 4,54, 18 janvier 1832.

⁴⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,24, 1832, *Visites, correspondances, liaisons*.

Des notables contemporains du Doyen sont reçus avec empressement : Joseph François Vautrety « *avocat à Porrentruy ancien ami de la maison* »⁵⁰ ; Xavier Stockmar « *le fameux poète et publiciste* »⁵¹ ; Théophile Voirol naguère pensionnaire dans la famille de Géliou ; Charles Neuhaus, ancien constituant de 1831 et conseiller d'État... Réciproquement, les Morel sont invités par Xavier Stockmar qui écrit au Doyen :

*« Je me rappelle toujours avec un nouveau plaisir le peu de moments que j'ai passés sous votre toit et je regrette de n'avoir encore pu réaliser le projet tant de fois formé de visiter bien moins votre vallon intéressant que les aimables hôtes de Corgémont ; j'espère que lorsque les premiers embarras administratifs seront passés, vous ne refuserez pas d'amener vos dames jusqu'en Ajoie qu'elles ne connaissent pas ; ce serait une grande satisfaction p[ou]r nous de vous posséder quelque temps. »*⁵²

Pasteurs

Les Morel hébergent régulièrement des pasteurs suppléant les absences de Charles-Ferdinand éloigné de Corgémont pour des traitements médicaux ou ses obligations pastorales et politiques. Résumant les événements de 1821, Isabelle Morel note :

*« Après avoir cherché inutilement pendant plus d'un an un suffragant pour M. Morel, nous avons enfin réussi à faire entrer chez nous, au commencement de septembre, M. Bandelier, que nous connaissons sans l'avoir pour ainsi dire remarqué et sans nous douter de l'excellence de son caractère. Il est distingué de ce côté-là et de celui des grâces de la figure et de la politesse. Depuis quatre mois, nous vivons avec lui dans une intimité où il se montre de plus en plus à son avantage. Notre ménage, par l'absence de M. Morel, se trouve réduit à lui, ma fille et moi. Cette manière d'être n'a que le tort d'être trop douce. »*⁵³

⁵⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,3, 19 novembre 1819.

⁵¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,18, 1831, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁵² MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 8,34, Xavier Stockmar, 6 février 1832.

⁵³ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,13, 1821, *Visites, correspondances, liaisons*.

Cet accueil prolongé marque le début de la passion amoureuse entre le jeune pasteur et Cécile Morel.

D'autres ministres du culte sont reçus chez les Morel: Henri Louis Paul Frédéric Peneveyre pendant les troubles de Neuchâtel en 1831; Adam Frédéric Molz, Jean-François Louis Paulet, Jean-Théophile Herren, Juste Aimé Cunier, Rodolphe Antoine Menthonnex, Jean François Benoît Lamon ou encore Besson, Tièche et d'autres. Souvent les pasteurs venus officier à Corgémont sont invités à manger chez les Morel. Ces réceptions entraînent un surcroît de travail pour la maîtresse de maison qui s'en plaint dans son *Journal*: «*Nous étions douze à dîner.*»⁵⁴ «*J'ai beaucoup souffert d'oppression. Un dîner de quatre ministres.*»⁵⁵ Ces repas représentent aussi une charge financière pour les Morel et Isabelle le relève à plusieurs reprises: «*Voilà comment sans avoir jamais les bénéfices de la société, nous en avons assez souvent les charges.*»⁵⁶ Les relations avec des confrères de Charles-Ferdinand Morel sont compromises quand certains ministres sont tentés par le malanisme, comme Paulet ou Saintes.

Les rapports avec des ecclésiastiques ne relèvent pas exclusivement du ministère. Isabelle Morel traduit des poésies de Schiller à l'invitation de Molz, qui revoit la première ébauche de la version traduite et «*continue à venir de loin en loin, à me rendre des services littéraires*»⁵⁷; elle s'occupe aussi «*des cantiques*» de ce dernier⁵⁸, avec lequel elle se brouille au point de le qualifier de «*notre unique ennemi*»⁵⁹ et de le traiter de «*toujours ingrat et traître*»⁶⁰. Elle traduit également des œuvres de Johann Conrad Appenzeller, les *Heimathlosen*⁶¹ et *Gertrude de Wart*

⁵⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 5,46, 2 septembre 1832.

⁵⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 5,55, 20 septembre 1832.

⁵⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 6,17, 17 février 1833.

⁵⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,34, 1823, *Visites, correspondances, liaisons.*

⁵⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,67, 1826, *Littérature.*

⁵⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,86, 1829, *Morts.*

⁶⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,91, 1829, *Visites, correspondances, liaisons.*

⁶¹ APPENZELLER Johann Conrad, *Les Heimathlosen ou les gens sans patrie*, Berne: C. A. Jenni, 1821, 49 p.

ou l'épouse fidèle⁶², mais en 1823, Isabelle Morel se fâche aussi avec cet homme de lettres⁶³. Cependant, celui-ci lui propose par la suite des travaux de traduction, notamment pour Franz Seypel⁶⁴.

D'autres motivations amènent des pasteurs à Corgémont. Louis Roux déclare à Isabelle «*qu'il était venu sur la réputation*»⁶⁵ de Cécile. En 1822 aussi, pendant que Cécile séjourne en Provence, Rosette de Bosset-de Luze écrit de Neuchâtel à Isabelle Morel, un jeudi soir :

*« En vérité, les hommes ont le diable au corps pour votre Cécile. J'ai beau dire ici qu'elle n'est pas belle, etc. etc. on ne veut pas m'en croire. Elle passe ici pour une beauté parfaite. Avouez que cela est ridicule. Les jeunes ministres se font recommander à moi, pour avoir une lettre. À présent que vous avez un suffragant, ils voudraient aller prêcher et je leur fais dire que l'on n'a plus besoin d'eux. Je vous conjure de marier bien vite votre fille, afin qu'il ne soit plus question de tous ces tourments et prétentions. Mariez-la vite. »*⁶⁶

Amis et connaissances

Le foyer des Morel sert également de lieu d'accueil à tout un monde d'amis et de connaissances, parfois pour le plus grand bonheur d'Isabelle Morel comme l'expriment les qualificatifs qu'elle note pour les personnes reçues. À propos de «*l'ami Vautrety*»⁶⁷, elle souligne «*la belle chose qu'une douce et paisible amitié*».

⁶² APPENZELLER Johann Conrad, *Gertrude de Wart ou l'épouse fidèle*, Paris & Mulhausen: Aléxis Eymery & Jean Risler et Compagnie, 1819. Il existe plusieurs éditions: 1818, 1819, 1837.

⁶³ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,31-32, 1823, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁶⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,12, 1830, *Littérature*.

⁶⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,20, 1822, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁶⁶ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,57, lettre de Luze Rosette de Bosset à Isabelle de Géliou, s. d. jeudi soir (1822).

⁶⁷ AAEB, Fonds Kohler 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 28 février 1820.

Dès la première page de son *Journal*, Isabelle Morel signale que «*Mme Bosset de Neuchâtel [...] avait passé dix jours ici.*»⁶⁸ La présence d'hôtes à Corgémont peut assurément produire un effet bénéfique, comme Isabelle Morel le confie à sa sœur Rose : «*Je n'ai pu t'écrire comme je croyais le faire par Mme Bosset; son départ a été résolu tout d'un coup, quand je croyais encore la tenir pour deux jours. C'est une des meilleures et des plus aimables âmes du monde. Je ne saurais te dire combien son séjour ici nous a fait de bien et de plaisir à tous.*»⁶⁹

D'autres relations concernent la recherche d'un éditeur pour la publication des travaux d'Isabelle Morel. Annonçant les démarches qu'il envisage pour placer à Paris la traduction du roman d'Heinrich Zschokke *Alamontade*, Victor Droz ajoute :

*«Je ne désespère pas qu'une fois ou l'autre mes occupations ne me permettent de m'absenter trois ou quatre jours de Neuchâtel pendant cet été et de profiter de l'invitation obligeante que vous avez eu la bonté de me faire. Je vous avoue que j'aurais un extrême plaisir à me retrouver dans une maison où j'ai passé des moments aussi agréables; mais il faudrait, Madame, vous résoudre à m'entendre vous débiter une multitude d'anecdotes, réflexions, récits et propositions assez mal sonnantes dans nos pays ultramontains sur Paris et sur mille et une curiosités.»*⁷⁰

La maison Morel accueille parfois des amis de jeunesse d'Isabelle même si les relations n'avaient pas été suivies. Ainsi en mars 1830,

*«Marie Pfenninger que je n'avais pas vue depuis vingt ans m'a subitement écrit de Bâle pour me prier de la recevoir. Comme elle semblait manquer d'asile, je n'ai pu la refuser, et j'espère bien qu'elle ne s'est pas doutée de tout ce qu'il m'en a coûté pour remplir son vœu. [...] Marie a passé un mois ici, elle a été en général fort bien. J'ai admiré en elle des grâces et un savoir-vivre que je n'avais pas su apprécier assez dans notre jeunesse.»*⁷¹

⁶⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,1, 23 octobre 1819.

⁶⁹ AAEB, Fonds Kohler 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 25 octobre 1819.

⁷⁰ ArCJ, Copies Bringolf, lettre de Victor Droz à Isabelle Morel, 12 août 1821.

⁷¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,3-4, 1830, *Visites, correspondances, liaisons*.

D'autres amies fidèles sont aussi reçues avec empressement comme l'épouse de Jean-François Argand, Charlotte de Chaillet, la fille du «*prédicateur le plus distingué et le seul littérateur dont le pays de Neuchâtel se pût vanter*»⁷². «*Mme Argand a passé ici le mois de juillet. Aimable et spirituelle comme je la connaissais, elle a encore été meilleure que je ne pouvais m'y attendre, surtout pour Cécile. Nous nous retrouverons avec plaisir une autre année.*»⁷³ Plusieurs personnes peuvent se trouver en même temps en visite: Mme Saintes arrive le 4 juillet 1833, comme Mme Argand qui «*fait du bon sang à Cécile et nous amuse tous*»⁷⁴.

Les Morel rencontrent des personnes en visite dans le cercle de leurs connaissances, comme «*M. Usteri, de Zurich, précepteur des enfants de notre bailli [Albrecht Friedrich May], et qui vient le dimanche faire de la musique avec Cécile*»⁷⁵ ou encore «*M. Wilhelmi, major au service du roi des Pays-Bas, et avocat à Berne. C'est un homme attachant, bien certainement estimable à beaucoup d'égards, et profondément malheureux*»⁷⁶ ou Mme de Gobineau et ses enfants et leur précepteur M. de La Coindière.

La maison Morel sert aussi de famille d'accueil ou de refuge à des jeunes. De février à juillet 1815, le jeune Franz Fischer, fils unique d'Anna Charlotte Fischer, qui le qualifie de «*faible et vaniteux*»⁷⁷, est placé chez les Morel par son tuteur.

En 1833, Rahn, d'origine zurichoise et fils d'une de Bonstetten, en quête d'un asile à la suite de l'émeute de Francfort, est hébergé à Corgémont pendant un mois. En été 1834, il revient rendre visite à Isabelle Morel, pendant sa convalescence à La Goguelisse⁷⁸.

⁷² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,28, 1823, *Morts*.

⁷³ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,35, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁷⁴ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 3,11, lettre d'Isabelle Morel à Alphonse Bandelier, 11 juillet 1833.

⁷⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,9, 1820, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁷⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,12, 1821, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁷⁷ FISCHER, VON, Hermann, «Anna Charlotte Fischer née Fischer d'Oberried»..., p. 236.

⁷⁸ AAEB, Fonds Kohler, 95-4, *Journal de La Goguelisse*.

Les enfants Morel amènent aussi des amis à la maison, collègues d'études ou amies de Cécile comme Fanny Robert ou Mlle Tschiffeli, fille du bailli de Nidau. Au jour le jour, Isabelle Morel note des visites de voisines: Mme Voirol, Mme Boll, Mme Saintes, sa belle-sœur invitée maintes fois le dimanche; ces personnes arrivent aussi en compagnie de leur conjoint, de leurs enfants.

Pensionnaires

Comme dans la famille de Géliou, les Morel hébergent des pensionnaires; régulièrement des enfants, des jeunes gens, des catéchumènes viennent chez eux; Isabelle Morel se plaint auprès de Mme de Charrière du comportement de ces hôtes particuliers et des difficultés auxquelles elle doit faire face. «*Je voulais dire que deux jeunes gens pour pensionnaires tels qu'ils sont pour la plupart ne me seraient pas aussi pénibles que les deux qui nous sont malheureusement tombés en partage.*»⁷⁹ À d'autres moments, Isabelle Morel se réjouit de la présence de pensionnaires: «*Adèle [Luc] et Cécile sont occupées presque tout le jour des leçons de religion et des extraits et des lectures. Je me récréé à voir les pieuses occupations de ces deux âmes pures.*»⁸⁰

Le *Journal* d'Isabelle ne fournit guère de précisions sur leurs pensionnaires sinon pour noter quelques activités comme les lectures faites à ces demoiselles⁸¹. Sans préciser toujours le but de ces visites, Isabelle Morel signale l'arrivée des «*petites Paulet*», des «*petites Langel*», des «*petites Gebner*», des «*petites Voirol*»; ces dernières «*viennent [...] deux à trois fois la semaine. Cécile se plaît à leur donner des leçons*»⁸².

⁷⁹ CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes*,..., vol. 6, p. 586, lettre d'Isabelle Morel-de Géliou, 9 février 1805.

⁸⁰ AAEB, Fonds Kohler, 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 25 mars 1819.

⁸¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal*..., 5,87, 25 novembre 1832.

⁸² ArCJ, 64 J 22, *Journal*..., 2,25, 1832, *Visites, correspondances, liaisons*.

L'accueil de pensionnaires dont les époux Morel assument l'éducation et auxquels ils dispensent un enseignement leur procure quelques revenus⁸³. Adèle Luc, venue de la Provence, orpheline de mère morte «*presque au moment où Adèle vit le jour*»⁸⁴ passe plus de trois ans chez les Morel. Le père d'Adèle leur fait entièrement confiance :

*«J'aime néanmoins à la savoir près de vous et sous la direction de Mme Morel qui mettra la dernière main à son éducation. [...] Je n'ai nulle peine à croire que vous lui accorderez tous les soins que vous donnez à vos propres enfants. Adèle loin de sa patrie et de sa famille est un être faible et isolé qui ne peut manquer d'inspirer la bienveillance des personnes qui comme vous joignent à une obligeance sans borne un cœur sensible et généreux. Puissiez-vous trouver dans ce cœur et dans ma reconnaissance le prix de tous vos bienfaits envers elle.»*⁸⁵

Adèle Luc arrive à Corgémont accompagnée par François Morel en mars 1816, qui y amène sa fille Lydie, à qui sa mère, Louise Morel-de Verneuil, donne ses conseils empreints de recommandations :

«Je te laisse, ma chère Lydie, auprès d'un oncle qui est un autre moi-même, auprès d'une tante qui aura pour toi la bonté et les soins d'une tendre mère. Ils sont l'un et l'autre dignes de ton respect, de ta tendresse et de ta confiance; je te laisse entourée de jeunes amis que les liens du sang t'ont donnés, au sein d'une famille qui me sera éternellement chère, et quand je me sépare ainsi de toi, s'il en coûte à mon cœur, je crois faire en cela un sacrifice utile à ton bonheur, mais avant que de m'éloigner, je veux encore t'adresser les conseils qui me sont dictés par la sollicitude paternelle. [...] Tu es élevée dans les principes de la religion catholique et dans ta nouvelle situation, éloignée d'une église de cette communion, tu ne pourras pratiquer ton culte avec la même régularité qu'auparavant. Il ne faut pas pour cela te relâcher de son observance dans tout ce qui

⁸³ «*Nous n'aurons donc bientôt plus de pensionnaires. Il n'y a à regretter à cela que l'argent de la pension*», MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 1A, 2, lettre de Charles-Ferdinand Morel à Isabelle Morel, 30 avril 1813.

⁸⁴ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, Luc, 2 novembre 1819.

⁸⁵ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, Luc, 20 février 1818.

dépendra de toi et tu dois au contraire te livrer avec exactitude aux actes de dévotion qui te sont prescrits. [...] Les parents chez lesquels tu te trouves et les habitants du pays où tu es, pour suivre un autre culte que le tien, n'en sont pas moins des chrétiens, tu dois t'abstenir de les juger et ne te livrer contre eux à aucune prévention.»⁸⁶

Le pasteur Morel et son épouse veillent à lui offrir la possibilité de remplir ses obligations religieuses : « *Lydie passe quelques jours à Biemme pour aller de là faire ses Pâques dans le canton de Soleure.* »⁸⁷

Pour le retour d'Adèle Luc en Provence, son père annonce que François Morel et son épouse envisagent de faire un voyage en Suisse et qu'ils pourraient alors « *régler et solder le compte* »⁸⁸ pour les fournitures avancées pour les pensionnaires ; il était convenu aussi qu'ils ramènent leur propre fille Lydie. M. Luc exprime sa joie de retrouver sa fille. « *Après une absence de trois ans et demi, j'ai enfin revu ma chère Adèle toujours mince, mais assez bien portante que M. votre frère qui avait voulu se charger de la mener en Suisse a remis entre mes mains le 19 du passé.* »⁸⁹

Militaires et réfugiés polonais

Dans d'autres circonstances, des personnes sont logées chez les Morel lors de conflits. En septembre 1833, à cause de « *la sottise des Neuchâtelois* », des troupes vaudoises sont cantonnées dans le Vallon de Saint-Imier ; Isabelle Morel note que plusieurs militaires sont hébergés chez eux « *pendant six jours, tout retombant sur moi parce que Cécile était malade, ainsi que le D[oyen]* »⁹⁰.

D'autres militaires arrivent de plus loin. Survivants de la répression qui suit l'insurrection des habitants de Varsovie

⁸⁶ MDI, Fonds Morel, Lettre des Morel 7,4, *Conseils à ma fille en la quittant pour retourner en Provence*, 1^{er} avril 1816.

⁸⁷ AAEB, Fonds Kohler 95-3,1, lettre d'Isabelle Morel à Rose de Géliou, 2 avril 1819.

⁸⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, Luc, 3 juin 1819.

⁸⁹ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, Luc, 2 novembre 1819.

⁹⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,40, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

contre les autorités russes, 380 Polonais arrivent à Saignelégier le 9 avril 1833. Le préfet du district requiert des instructions des autorités cantonales, et la population multiplie ses efforts pour soulager, nourrir, loger ces malheureux. Le Conseil-exécutif accorde un subside de 6 batz par jour et par homme pour subvenir à leurs besoins. *L'Helvétie*, publiée à Porrentruy, s'empresse de plaider la cause des militaires polonais :

« Si les Polonais doivent inspirer de l'intérêt quelque part en Suisse, c'est surtout dans le Jura, où il est peu de familles qui n'aient à déplorer la perte de quelques enfants, victimes comme eux de la barbarie des Russes. Il y a vingt ans qu'un frère, un parent, un ami fugitif, cherchait aussi un asile sous une chaumière ou dans un palais de la Pologne, on sait avec quel empressement ce peuple recueillait les débris de l'armée française, quel danger les dames polonaises osaient braver pour cacher et souvent rendre à la vie de pauvres prisonniers. Ceux qui viennent aujourd'hui parmi nous sont peut-être leurs enfants, et des mères malheureuses ont droit de réclamer de nous les mêmes sacrifices qu'elles firent alors pour ceux dont nous regrettons la perte. »⁹¹

La semaine suivante, un appel adressé aux « *Généreux habitants du val de Saint-Imier, et du district de Courtelary en général* » est publié dans le même journal *L'Helvétie* et signé « *Corgémont, le 24 avril 1833. Par un de vos abonnés* » invitant les habitants à s'inscrire sur une liste et à y indiquer « *le nombre de Polonais que vous voulez recevoir à votre foyer domestique et hospitalier* ». Le 19 juillet 1833, un communiqué de Courtelary annonce que 69 Polonais sont placés dans le district depuis le début du mois, que « *des députés de toutes les communes du district se sont réunis le 14 du mois, et ont nommé un comité central qu'ils ont chargé de pourvoir à tout ce qui concerne leur existence future pendant le temps qu'ils resteront dans ce pays* »⁹². Ce comité est présidé par Charles-Ferdinand Morel⁹³.

⁹¹ *L'Helvétie*, 19 avril 1833.

⁹² *L'Helvétie*, 26 juillet 1833.

⁹³ Morel publie les comptes du comité et relève l'activité déployée par un comité de dames qui ont confectionné chemises, bas et chaussettes. *L'Helvétie*, 25 octobre 1833 et 10 janvier 1834.

L'appel lancé par le comité polonais est entendu avec empressement dans le Vallon : des souscriptions sont ouvertes, des dons affluent⁹⁴.

L'engagement du Doyen en faveur des Polonais ne se limite pas à présider le comité qu'il réunit chez lui. Isabelle évoque leur arrivée à Corgémont et dans leur foyer :

« Enfin il en a été placé onze dans nos deux auberges, et c'est le 6 juillet que sur la demande de M. Boll, M. Morel a accueilli le Major Ptachecky⁹⁵, qui se trouvait par trop malheureux et même malade à l'auberge de Sombeval. Un soldat dont il a sauvé la vie et qui s'est dévoué à son service est inséparable de lui. Le même jour, il est venu, avec un jeune Polonais, lui servant d'interprète, faire une visite d'honnêteté. Nous étions d'abord un peu fâchés, que sur 500 le sort nous envoyât un homme d'un certain âge, d'assez triste extérieur, sans talent, sans éducation, et ne parlant qu'allemand. Mais l'excellence de son caractère, cette alliance de la tendresse et de la naïveté d'un enfant avec le courage éprouvé d'un militaire, n'a pas tardé à nous attacher à lui, par des liens qui ne se rompent jamais. »⁹⁶

Elle se met à apprendre le polonais et rêve d'imaginer le Major comme un gendre : *« À celui-là je remettrais ma fille en toute confiance. Il n'aurait qu'à me dire : "Ich will sie gut halten." »⁹⁷*

D'autres Polonais sont reçus très régulièrement chez les Morel, tissant des contacts chaleureux et une estime réciproque. Isabelle Morel s'extasie devant l'élégance et la politesse de ces hôtes, qui peuvent aussi à l'occasion participer à des tâches domestiques... Il leur arrive de se promener ensemble, de partager la soirée qu'ils égayent parfois de chansons, voire de danses⁹⁸. La maîtresse de maison ne rechigne pas non plus à entretenir et même raccommode le linge de ses hôtes. Isabelle Morel est littéralement fascinée par le comportement de ces militaires, comme elle le souligne encore dans un article qu'elle rédige

⁹⁴ *L'Helvétie*, 2 août 1833.

⁹⁵ Major Jean Ptachecky. Isabelle Morel ne cite qu'une fois le nom du Major *« dont nous désespérons de prononcer le nom »*, ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,17, 6 juillet 1833.

⁹⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,37, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁹⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,38, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

⁹⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 8,14, 13 octobre 1833.

durant sa convalescence à La Goguelisse, révélant du même coup certaines frustrations affectives :

« *La politesse des Polonais si simple, si constante, qu'elle semble en eux un don naturel plutôt qu'un avantage acquis, ne montre pas seulement l'homme bien élevé, mais l'homme sensible et affectueux.*
 » *L'article de la politesse mène tout naturellement à celui de la galanterie. Les femmes suisses généralement peu gâtées par leurs compatriotes n'ont pu rester insensibles aux agréments et aux hommages élégamment exprimés de ces nobles étrangers, qui d'ailleurs se présentaient à elles parés de l'attrait tout-puissant de l'uniforme.* »⁹⁹

Dans le résumé qu'elle donne de l'année 1833, Isabelle Morel ne tarit pas d'éloges pour ces hôtes¹⁰⁰.

En août 1833 déjà, certains Polonais retournent en France, dont plusieurs habitués de la maison Morel : « *Les adieux de Mirski nous ont fort touchés et nous l'estimons beaucoup.* »¹⁰¹ Le 19 décembre 1833¹⁰², le Grand Conseil bernois charge le Conseil-exécutif de sommer les Polonais d'accepter l'offre de la France et de quitter le territoire suisse ; il décide d'allouer les subsides jusqu'au 1^{er} janvier 1834.

Au fil des mois, une certaine intimité s'était établie entre le Major et la maison Morel. À son départ, Isabelle Morel s'épanche en regrets. Le 11 janvier 1834, « *il est venu travailler. Il a été tout aimable, même avec le D[oyen] qui avait une crampe. Je souffrais, confusément je dirais presque, et ne savais quelle attitude prendre. Et ma pauvre enfant était bien portante et joyeuse, s'étonnant de l'être. Il lui a appris à dire : "jestem zakochana".* »¹⁰³ Le 25 janvier, « *il [le Major] est venu, nous avons cruellement peu dormi. Il m'a dit : "Adieu maman, ne m'oubliez pas." Oh! ne semble-t-il pas que je n'ai jamais aimé que lui. C'est beaucoup de connaître l'homme à qui je la [sa fille Cécile] confierais*

⁹⁹ « Les émigrés français et les émigrés polonais en Suisse », *L'Helvétie*, 25 juillet 1834.

¹⁰⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,38-39, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

¹⁰¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,32, 20 août 1833.

¹⁰² *Bulletin des séances du Grand Conseil de la République de Berne*, 1833, p. 169. *L'Helvétie*, 20 décembre 1833.

¹⁰³ Je suis amoureuse.

et à qui elle se confierait elle-même.»¹⁰⁴ Dans un article inséré dans *L'Helvétie* du 31 décembre 1833¹⁰⁵, «les Polonais stationnés dans le Jura et rentrant en France» expriment leur gratitude envers les personnes qui les ont accueillis.

Parti de Corgémont en janvier 1834, le Major Ptachecky raconte son voyage par Lons-le-Saunier, Tournus, Macon, Limoges, Angoulême et réitère ses remerciements aux Morel pour l'accueil qu'il a reçu sous leur toit¹⁰⁶. Plusieurs réfugiés correspondront encore avec la famille Morel durant les années suivant leur séjour dans le Vallon.

Le 5 octobre 1834, après réception d'une lettre de Jules, Drozdowski lui donne des nouvelles de Beauvais, exprimant de vifs sentiments de gratitude à l'adresse de toute la famille. Il forme les vœux les meilleurs pour la santé de Madame Morel, adresse «mille bonnes choses à Mademoiselle Cécile. Je suis bien content qu'elle se porte mieux à présent. Je ne sais pas pourquoi [le] bon Dieu fait souffrir ce véritable ange.»¹⁰⁷ Il donne des nouvelles du Major Ptachecky, alors à Cognac, ajoute qu'il a souvent des nouvelles de Mirski, tous des familiers de la maison Morel. En 1837 encore, Drozdowski écrit à Cécile en termes très chaleureux: «Ah! si vous saviez, Mademoiselle, combien vos nouvelles me sont agréables et combien me font plaisir, bien certainement, vous me les feriez parvenir plus souvent. Je vous en supplie de ne pas me priver de vos nouvelles et en même temps de mes plus grandes consolations.»¹⁰⁸

Prétendants à la main de Cécile

Une catégorie particulière d'hôtes reçus chez les Morel occupe une place importante dans le *Journal*, à savoir les soupirants épris de Cécile Morel «vraie rose de la vallée» suivant l'expression de Charlotte Argand-de Chaillet¹⁰⁹.

¹⁰⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 8,44, 25 janvier 1834.

¹⁰⁵ *L'Helvétie*, 31 décembre 1833.

¹⁰⁶ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 11, supplément 2,77, Ptachecky, 17 février 1834.

¹⁰⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 3,6, Drozdowski, 5 octobre 1834.

¹⁰⁸ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 3,6, Drozdowski, 16 septembre 1837 (orthographe corrigée).

¹⁰⁹ ArCJ, Copies Bringolf, lettre d'Argand-de Chaillet à Isabelle Morel, 18 février 1830.

Depuis sa plus tendre enfance, Cécile Morel suscite une véritable fascination dans sa famille et son entourage. Adolescente, Cécile attise toujours l'admiration de sa mère qui en dresse un portrait des plus flatteurs¹¹⁰.

En septembre 1821, Alphonse Bandelier arrive chez les Morel qui avaient « *cherché inutilement pendant plus d'un an un suffragant* »¹¹¹ en raison de la maladie du pasteur. Rapidement, Cécile Morel et Alphonse Bandelier s'éprennent l'un de l'autre, mais leur amour se heurte au refus de Charles-Ferdinand Morel d'accorder la main de sa fille à un fils de paysan de Pontenet. Dans ces circonstances, Bandelier accepte le poste de pasteur de la nouvelle paroisse réformée fondée à Gênes. Il quitte Corgémont le 13 septembre 1823 et part pour Gênes le 27 décembre, où il arrive le 16 janvier. De retour au pays en raison de la maladie de sa mère en 1828, Bandelier revoit Cécile et se hasarde à renouveler sa demande en mariage. Sans se préoccuper des sentiments de sa fille, le Doyen réitère son refus, et Isabelle note dans son *Journal*: « *Le 3 septembre, M. Morel après avoir consulté son frère, et personne d'autre, a fait partir une lettre jésuitique, pleine d'amertume et de dureté. Si le refus n'était pas absolu, le dédain, le repoussement étaient tellement prononcés que le jeune homme ne pouvait pas ne point trancher lui-même la question.* »¹¹²

Au fil des ans, Cécile est constamment courtisée par quelque soupirant et le *Journal* d'Isabelle Morel évoque une longue liste de prétendants. Ainsi, Auguste Prêtre « *qui avait acquis une belle fortune dans le commerce à Moscou* »¹¹³ rentre à Corgémont en août 1820 et Isabelle s'interroge dans son résumé de l'année: « *Je ne sais encore s'il est prédestiné à faire le bonheur de ma fille, mais du moins a-t-il mes vœux et mon affection.* »¹¹⁴ En 1821, le médecin Charles-Henry Moschard, de vingt ans l'aîné de Cécile, se déclare à son tour, déclenchant de longs

¹¹⁰ MDI, Fonds Morel, BIO 2,33, Portrait de Cécile Morel par Isabelle Morel.

¹¹¹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,13, 1821, *Visites, correspondances, liaisons*.

¹¹² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,82, 1828, *Visites, correspondances, liaisons*.

¹¹³ JUNOD Charles, «Le roman de Cécile Morel», *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1958, p. 153-182, p. 160.

¹¹⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,8, 1820, *Visites, correspondances, liaisons*.

débats dans la parentèle comme le révèle une lettre de Lydie Morel à sa cousine Cécile :

« Je te plains car tu es dans une position bien pénible lorsque l'on est recherchée comme tu l'es, on ne sait pour lequel se décider et cela nous tient dans une perplexité très pénible; nous avons, comme tu le penses bien, parlé beaucoup de Monsieur Moschard. Papa disait qu'il était un bon parti, qu'il était à un âge où l'on est plus raisonnable; ton papa disait que oui et moi je disais qu'il ne me plaisait pas, qu'il était trop âgé pour toi, que tu resterais veuve très jeune encore, et qu'il serait fort gai d'être avec Mademoiselle Suzette sa sœur. Mais pourtant nous disons tous que le meilleur parti pour toi est Auguste Prêtre; tu n'aurais pas de l'éloignement, je pense, pour lui. Il paraît qu'il t'aime, hélas, ma bonne Cécile, la vie est très courte et n'est parsemée que d'amertume, des peines morales et physiques lorsque nous nous marions, nous ne saurions faire trop attention à ce que nous allons faire, un seul oui décide du destin de notre vie; c'est pour cela qu'autant qu'on le peut, il faut avoir un peu d'inclination pour celui que nous prenons. Toi encore tu habites un pays où l'on connaît celui que l'on épousera, on est plus libre que dans notre Provence. Figure-toi, ma bonne amie, que dans ce pays, si un Monsieur vous demande, s'il convient aux parents, les parents vous en parlent, sinon ils ne vous disent rien. Si de part et d'autre, l'on est content, le monsieur vient vous faire trois ou quatre visites, puis l'on se marie. C'est une véritable loterie. Dieu nous fasse la grâce de tirer un bon billet. »¹¹⁵

Moschard renouvelle ses « instances » en 1823¹¹⁶.

Les commentaires d'Isabelle Morel trahissent combien elle entend intervenir dans la vie sentimentale de sa fille. À propos de M. Roux, elle note :

« Je me flatte de conserver toujours avec le digne M. Roux, homme excellent auquel il ne manque, moralement pourtant, qu'un peu d'énergie et de savoir-faire. Ma fille n'a pu l'aimer et j'en suis fâchée,

¹¹⁵ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 7,3, lettre de Lydie Morel à Cécile Morel, 21 février 1821.

¹¹⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,34, 1823, *Visites, correspondances, liaisons*.

*personne au monde ne nous aurait mieux séparées. Il est revenu me voir et nous avons été en correspondance soutenue. Sa constance me touche et m'afflige, mais c'est beaucoup que de pouvoir croire que l'on a acquis un ami.»*¹¹⁷

M. Roux renouvelle aussi ses « instances »¹¹⁸ l'année suivante, et Isabelle Morel de confier à son *Journal* : « *Je gémiss de ce que ma fille n'a pu l'aimer, lui que tant d'autres ont aimé sans retour, et je désire conserver toujours avec lui des relations d'amitié.* » D'autres personnes s'immiscent dans cette idylle, et Isabelle Morel rétorque à Mme Gauteron : « *Je vous répéterai que ma fille n'épouse point M. Roux. Je vous répéterai encore, pour mettre fin si possible à vos accusations, que ma fille n'est pour rien dans la contrariété que vous éprouvez.* »¹¹⁹

La même année 1822 encore, « *Cécile a reçu d'autres offres, soit déclarations de Théodore Fix, de Ferd[inand] Morel, plus un neveu de Mme Bosset.* »¹²⁰

Au début de juin de cette année 1822 toujours, Cécile part de Corgémont pour rejoindre son père, alors en séjour chez son frère François Morel en Provence depuis novembre 1821, dans l'idée de l'accompagner pour son retour, mais Charles-Ferdinand prend la route avant l'arrivée de sa fille. Durant ce séjour de « *deux mois et seize jours* », Monsieur Luc, « *riche héritier du pays* »¹²¹ tombe sous les charmes de la jeune Cécile. Sa mère note qu'elle « *a fixé l'attention et les vœux de M. Luc, oncle d'Adèle* »¹²². Le 10 juillet¹²³, M. Luc père adresse au pasteur Morel une demande en mariage qui parvient à Corgémont le 18 juillet.

« Nous avons été d'accord M. Morel et moi pour répondre qu'il fallait que Cécile revînt et regardât autour d'elle ici avant que

¹¹⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,20-21, 1822, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹¹⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,34, 1823, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹¹⁹ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 3,5, à divers, 25 janvier 18[23].

¹²⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,25, 1822, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²¹ JUNOD Charles, « Le roman de Cécile Morel »..., p. 160.

¹²² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,23, 1822, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²³ MDI, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 5,51, lettre de Luc à Charles-Ferdinand Morel, 10 juillet 1822.

*de rien décider. [...] Enfin, après beaucoup de combats, la considération qu'il ne fallait pas faire sans inclination ce qu'on aurait eu tort de faire par inclination, savoir épouser un homme désagréable à son père, insignifiant s'il n'était pas riche, et qui n'est pas d'un sang pur et qui encore nous aurait séparées à tout jamais, malgré des promesses sincères sans doute, mais inexécutables, tout cela, mais surtout une rechute de M. Morel nous a décidés négativement.»*¹²⁴

De divers côtés, on évoque des tentatives pour gagner les faveurs de Cécile Morel. En 1823, Isabelle Morel note: «*J'ai une amitié particulière pour Molz, j'admire ses talents, son caractère m'attache, je vois ses défauts, mais je crois voir aussi que ses qualités les surpassent. Ce qui a aimé sincèrement ma fille ne peut m'être indifférent.*»¹²⁵ L'année suivante, Jules interpelle sa sœur: «*Molz te fait-il encore la cour, ou bien y a-t-il entièrement renoncé?*»¹²⁶

Depuis 1824, Isabelle Morel se préoccupe avec obstination, voire acharnement, de l'établissement de sa fille Cécile: «*Elle a 22 ans. Ô Dieu! que l'année prochaine ne se passe pas sans fixer son sort, si c'est avec celui qu'elle aime, daigne toucher son cœur, si c'est avec un autre, daigne toucher, consoler, fortifier celui de ma fille.*»¹²⁷ Cette obsession qu'elle qualifie même de «*maladie*»¹²⁸ devient un leitmotiv du *Journal* d'Isabelle Morel et la tenaille jusqu'à la fin de sa vie.

Dans l'entourage de la famille Morel, des projets de mariage de Cécile sont aussi échafaudés de divers côtés. En 1826, «*le 23 août, la veille du jour où Cécile a eu 24 ans, il est arrivé de la part de mon beau-frère Imer, un projet, une proposition d'unir Cécile à son nouvel associé, M. Paulet, Genevois, jeune homme d'un grand mérite.*»¹²⁹

¹²⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,23-25, 1822, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,36, 1823, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²⁶ ArCJ, 64, 35, lettre de Jules Morel à Cécile Morel, 1^{er} novembre 1824.

¹²⁷ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,49, 1824, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²⁸ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,56, 1825, *Visites, correspondances, liaisons.*

¹²⁹ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,62, 1826, *Mariages.*

Les présentations ont lieu une année plus tard. Isabelle Morel relate ces événements dans son *Journal*¹³⁰ :

« Le dix août, ma sœur est arrivée ici avec M. Paulet, après avoir eu la barbarie de me faire écrire de Paris, par M. Voirol¹³¹, qu'il fallait se décider et partir avec eux. M. Voirol me faisait là-dessus, bien mal à propos, de la morale. Notre état de maison était tout à fait en désarroi, nos deux servantes au lit. Mon état de santé parfaitement déplorable, tous les guignons réunis. Enfin ils sont arrivés, ayant couché à Tavannes. Mon beau-frère et son fils étaient arrivés quelques heures auparavant. M. Paulet ne peut pas déplaire, ni par sa personne, ni par sa conversation, mais nous avons senti quelque chose de faux, de froid et d'hostile pendant ces deux jours. Ma sœur, manifestement son esclave, ne pouvait le faire parler, et en général, elle s'est bien mal acquittée de la commission de son mari. Elle m'a écrit de Colombier que Cécile avait plu à M. Paulet, et qu'elle le croyait décidé à faire sa demande quand il aurait pu parler à son père actuellement en apoplexie. Enfin le 16 septembre, j'ai reçu de ma sœur l'annonce d'un refus absolu de la part du père, motivé sur le sans dot. Soit, mais M. Paulet devait connaître l'humeur de son père, et sa propre disposition à s'y conformer. Donc, il ne devait pas laisser M. Imer s'engager autant. C'est ce que j'ai répondu à ma sœur, qui a eu l'audace de me dire qu'elle n'en était fâchée que pour son mari, et que je devais lui écrire quelque chose qui pût consoler M. Imer. [...] J'ai eu de la peine à me remettre. »¹³²

Retourné à Strasbourg à la suite d'un séjour à Tavannes, Voirol écrit à Isabelle Morel :

« Nos dames sont surtout enchantées de Mlle Cécile; elles me disaient avec une bonhomie touchante: Si le L[ieutena]nt-colonel qui doit arriver au Régiment n'était point marié et que Mlle Cécile en

¹³⁰ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,70, 1827, *Mariages*.

¹³¹ MDI, Fonds Morel, Dossier 7,4, lettre de Théophile Voirol à Isabelle Morel, 31 juillet 1827.

¹³² ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 1,70, 1827, *Mariages*.

voulût, quel bonheur ce serait pour nous d'avoir une telle amie, et d'en faire une marquise. Je ne vous dis que ça.»¹³³

D'autres rencontres, quasi fortuites, suscitent des émotions et troublent Cécile. En 1833, des «troupes vaudoises» logent chez les Morel «pendant six jours». Le lieutenant Chanel, de Romainmôtier, s'éprend de Cécile et «a très subitement fait [...] une déclaration et demande»¹³⁴. Suivant son habitude, Isabelle Morel jauge le prétendant selon ses critères d'appréciation et note que «ce jeune homme, qui n'est pas sans grâce ni mérite, [...] manque de consistance».

Veillant au chevet de sa mère en fin de vie, Cécile apprend le projet de mariage d'Alphonse Bandelier avec Mlle Jeanmaire¹³⁵. Après le décès de sa mère, Cécile Morel envisage résolument de convoler avec Erhard Borel¹³⁶, industriel du papier à Serrières. Charles-Ferdinand Morel donne son consentement à ce mariage tout en regrettant le départ de sa Cécile devenue l'âme du foyer depuis la mort d'Isabelle. Enthousiaste, Cécile s'épanche sur ces perspectives dans les correspondances qu'elle envoie à son frère Charles, médecin établi à Fleurier. Elle s'explique même auprès d'Alphonse Bandelier :

- «1. Parce qu'épousant un homme riche, je pensais pouvoir toujours payer mes dettes, et que celles-ci me rongeaient surtout quand j'étais malade.
2. Parce qu'il me paraît impossible de continuer ma vie ici, sans ma mère, dont la tendresse me soutenait et me consolait.
3. Parce qu'il me paraissait heureux et convenable d'habiter un autre pays que vous.»¹³⁷

¹³³ ArCJ, 64 J 17, lettre de Théophile Voirol à Isabelle Morel, Strasbourg, le 28 au soir, vraisemblablement en 1826.

¹³⁴ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 2,40, 1833, *Visites, correspondances, liaisons*.

¹³⁵ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, 15 avril 1840.

¹³⁶ AEB, K Corgémont 12, 30 octobre 1835. Erhard, fils de feu Erhard Borel, bourgeois de Neuchâtel, promis à Cécile, fille de Charles-Ferdinand Morel, de Corgémont, pasteur audit lieu et Doyen de la Classe de Bienne, baptisée le 3 octobre 1802, reçue à la communion aux fêtes de Pâques 1819.

¹³⁷ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,13, lettre de Cécile Morel à Alphonse Bandelier, après 1835. JUNOD Charles, «Le roman de Cécile Morel»..., p. 170.

Dans la même lettre, Cécile explique par le menu à Alphonse Bandelier les rapports conflictuels des enfants Morel avec leurs parents, et lui fait cette recommandation : « *Brûlez ceci, je vous en prie.* »

La date du mariage Borel-Morel est fixée au 12 avril 1836 à Sombeval, l'annonce inscrite dans le registre de Corgémont¹³⁸ avec la note marginale suivante : « *Ces promesses de mariage ont été annulées.* » La rupture est directement liée au retrait du consentement du Doyen, comme il s'en explique dans une lettre datée du 24 décembre 1835 :

« *Quand j'ai signé les promesses de mariage qui ont été publiées dans votre pays, c'était dans l'idée que nous nous entendrions facilement sur les conditions du contrat qu'il était convenu de passer. Aujourd'hui que vous revenez en arrière de vos précédents engagements, vous bouleversez mes idées et je ne vois plus l'homme désintéressé et loyal que vous m'aviez paru d'abord. Il me semble Mons[ieur] que vous êtes parti d'un faux point de vue dans la manière dont vous envisagez votre position vis-à-vis de votre épouse. Je ne veux pas vous dire combien votre manière d'agir affecte et surprend ma fille, mais puisque vous êtes revenu sur vos dispositions à son égard, je me crois autorisé à revenir sur les miennes et je viens vous dire que je retire mon consentement à ce mariage. En sorte que je vous renvoie votre acte de bourgeoisie et que vous recevrez les cadeaux de nous que vous aviez déjà remis.* »¹³⁹

Pour sa part, Cécile Morel semble réaliser que son engouement aurait pu tourner au cauchemar, comme elle le confie à son oncle François Morel : « *Je viens mon cher oncle vous témoigner toute ma reconnaissance de l'intérêt bienveillant que vous prenez à mes circonstances; elles ont été angoissantes et terribles ces circonstances, et je ne pourrai jamais assez bénir mon père tout le reste de ma vie d'avoir bien voulu me retirer du malheur certain qui m'attendait.* »¹⁴⁰

¹³⁸ AEB, K Corgémont 12, 30 octobre 1835, le mariage est annoncé à Neuchâtel, Serrières, Corgémont.

¹³⁹ ArCJ, 64 J 36, copie d'une lettre sans signature et sans indication de destinataire, 24 décembre 1835.

¹⁴⁰ MDI, Fonds Morel, Lettres des Morel 4,9, lettre de Cécile Morel à François Morel, 1835.

Malgré leur séparation résultant de l'éloignement du jeune pasteur à Gênes, Alphonse Bandelier et Cécile Morel n'ont pas cessé de s'aimer et de correspondre, parfois avec la complicité d'amis pour éviter que des proches ne surprennent leur relation. Leur passion est relatée par Charles Junod dans son article *Le roman de Cécile Morel*¹⁴¹. Le 21 septembre 1831, Bandelier est nommé diacre à Bienne¹⁴² et prend congé de ses ouailles de Gênes en juin 1832. Bientôt, il cumule la charge de commissaire des écoles pour le Bas-Erguël et, à partir de 1838, pour l'ensemble du Jura. En 1834, il est nommé pasteur de Saint-Imier où il est installé par le Doyen Morel le 28 septembre. Alphonse Bandelier et Cécile Morel convolent le 26 avril 1842¹⁴³, plus de vingt ans après s'être rencontrés. En 1848, Alphonse Bandelier succède à son beau-père comme pasteur de Corgémont. En 1852, il est élu au Conseil-exécutif¹⁴⁴ où il siège jusqu'en 1854. Il meurt à Berne en 1860.

Visites agréables ou sottes

Tant le *Journal* d'Isabelle Morel que les dossiers de correspondance renseignent sur ces va-et-vient qui animent la maison Morel. La maîtresse de maison ne manque pas de relever combien ces visites peuvent peser et la surcharger. Elle se réjouit cependant de la société, mais, selon les cas, elle éprouve un réel bien-être à se trouver seule. «*Après avoir dit cent fois non, M. Morel est allé dîner à Courtelary. J'ai donc eu le bonheur de dîner et goûter avec ma chère Cécile.*»¹⁴⁵ Même

¹⁴¹ *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1958, p. 153-182.

¹⁴² FREUDIGER Éd[ouard], «Une vie bien remplie. Alphonse Bandelier, pasteur et homme d'État», *Revue jurassienne*, 1950, p. 96-104, p. 98.

¹⁴³ AEB, K Corgémont 15, 26 avril 1842, mariage de Simon Pierre Alphonse Bandelier, pasteur à Saint-Imier, fils de feu Simon Bandelier, de Sornetan, avec Cécile Morel, fille de Charles-Ferdinand Morel, pasteur de Corgémont.

¹⁴⁴ Élu au Conseil-exécutif, il dirige le Département de l'Instruction publique, 1853-1854. À partir de 1854, il est membre du Conseil de la Ville de Berne.

¹⁴⁵ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 3,48, 31 janvier 1831.

sans visite, elle apprécie le calme: «*Le D[oyen] amer et furieux comme d'ordinaire s'est constitué malade. Ce qui nous a fait faire un joli dîner.*»¹⁴⁶

Pour sa part, Charles-Ferdinand Morel accueille ses hôtes selon son humeur comme le relève son confrère le pasteur Saintes lors de l'inauguration du buste du Doyen :

*«Autant il accueillait avec bienveillance ceux qui pouvaient le mettre sur la voie de quelque chose d'utile, ou qui lui procuraient le charme de quelque lecture agréable, autant il avait de paroles sévères pour ceux qui venaient l'entretenir de futilités. Généreux quand il fallait l'être, il poursuivait de brusqueries ceux qu'il soupçonnait de paresse ou de désœuvrement. Je puis le dire sans manquer à sa mémoire, il s'était fait, sous ce rapport, une sorte de réputation qu'aimaient à exploiter ceux que sa célébrité offusquait, ou qui en voulaient au libéralisme et à la largeur de ses sentiments religieux et patriotiques. Mais ceux qui ne jugent pas sur les apparences, ceux d'entre nous, surtout, qui connaissions à fond cette riche nature, nous avons coutume de le qualifier de bourru bienfaisant.»*¹⁴⁷

Les nombreuses invitations à table ne sont possibles qu'en raison de l'autarcie dans laquelle vivent les contemporains des Morel :

«Les gens non pas de ce pays mais de ce village sont dans l'habitude de se procurer toutes choses par eux-mêmes, de leur cru. On fait de la toile et des étoffes de laine à la maison, on y fait le beurre, on mange ses propres légumes, une vache tuée et salée l'automne fait la provision de viande de toute l'année. C'est ainsi que vivent deux oncles de M. Morel, nos voisins. Excepté du café et du savon, je ne

¹⁴⁶ ArCJ, 64 J 22, *Journal...*, 7,37, 3 septembre 1833.

¹⁴⁷ «Inauguration du buste du Doyen Morel», *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1865, p. 40-61, p. 58. NOIRJEAN François, «Aux origines de la Société jurassienne d'Émulation: la Bibliothèque ambulante, la Société statistique des districts du Jura et la Société d'études», *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 2019, p. 141-171.

*sache pas qu'ils achètent chose au monde. Et ces gens-là sont étonnés, indignés, scandalisés, quand on vit autrement qu'eux.»*¹⁴⁸

Les Morel reçoivent aussi pour le goûter et, durant la belle saison, on goûte dehors, devant la maison ou à la petite cour. Ils accueillent plus rarement à leur table pour le souper. La lecture occupe une place privilégiée pour meubler les soirées des Morel ; parfois elle peut être « *publique* ». La musique agrémenté aussi les veillées avec Cécile au clavecin ou au piano ; d'autres fois, on chante des cantiques ; le soir du 9 janvier 1831, « *nous avons entendu avec émotion chanter La Parisienne* »¹⁴⁹. Parfois, les activités de la journée se poursuivent durant la soirée : Madame Morel peut filer « *jusqu'à 10 heures* », écrire exceptionnellement avec la complicité d'un secrétaire ou de Cécile.

Comme à tous propos dans son *Journal*, Isabelle Morel fait des commentaires et porte des jugements rendus dans des expressions mélodramatiques qu'elle forge avec art : « *La soirée a été une des mauvaises de ma vie* », « *La soirée a été une de nos plus terribles* » ou « *désastreuse* », et même « *infernale "fâcherie"* » ; d'une « *bien pénible* » ou « *archidéplaisante* » conversation. À l'opposé, elle se réjouit du « *plus beau soir du monde* ». Les promenades font aussi partie du rituel des soirées, mais Isabelle Morel note que le dimanche soir, elle a « *toujours un peu de vide et de désœuvrement* ».

Autant la maison Morel a été un lieu de rencontres, de visites et d'échanges, autant elle a été aussi un espace de tensions, de fâcheries, de désillusions et de frustrations, ambiance aggravée par des soucis d'argent et de santé. Malgré la surcharge que les nombreuses invitations provoquent, ces réunions peuvent être des moments de cordiale convivialité. Le *Journal* fournit toute une gamme d'appréciations relatant l'ambiance autour de la table Morel. Le dîner peut être « *agréable* » ou « *joli* », « *très joli* », mais aussi « *assez joli* », voire « *presque joli* » ou encore

¹⁴⁸ CHARRIÈRE, DE, Isabelle, ZUYLEN, DE, Belle, *Œuvres complètes...*, vol. 6, p. 586, lettre d'Isabelle Morel-de Géliou, 9 février 1805.

¹⁴⁹ Chanson de Casimir Delavigne composée après la Révolution de Juillet, 1830.

«*charmant*» ; à l'inverse il peut être «*fort déplaisant*», «*fâcheux*» ou pire «*triste dîner au physique et au moral*» ou encore «*triste d'ailleurs comme un repas d'enterrement*» et avec le penchant d'Isabelle Morel à donner dans le mélodrame «*jamais dîner plus atroce*». Cependant et malgré toutes ces embûches, les époux Morel-de Géliou¹⁵⁰ aux caractères bien différents et bien trempés ont laissé une œuvre originale, et l'intimité révélée par le *Journal* d'Isabelle ne saurait ternir leur aura. Chacun des conjoints, dans ses domaines de prédilection, s'est illustré avec bonheur : dans le monde des lettres pour Isabelle et dans des registres fort divers pour le Doyen : agriculture et élevage, développement économique, questions sociales, statut des Églises sous les régimes politiques successifs qu'il a connus. Indéniablement, Charles-Ferdinand Morel et son épouse Isabelle née de Géliou restent un couple emblématique de la première moitié du XIX^e siècle.

Résumé

Le foyer Morel-de Géliou a été un «*centre d'action et d'accueil*», et un espace culturel durant les premières décennies du XIX^e siècle. De nombreux parents y séjournent durant des jours, des semaines, parfois des mois. Des notables et autorités de l'époque viennent prendre les avis de Charles-Ferdinand Morel, d'autres suivent les travaux littéraires d'Isabelle son épouse. Pour remplacer Morel, investi de fonctions officielles et pastorales, bien des pasteurs viennent officier à Corgémont. Des amis, des pensionnaires, voire des militaires stationnés dans le Vallon, sont logés sous le toit du couple. Le *Journal d'Isabelle Morel* fait la part belle aux visites et déclarations de prétendants à la main de leur fille Cécile, «*vraie rose de la vallée*». Ces va-et-vient illustrent un vaste réseau de connaissances entretenues par la correspondance qui révèle la qualité de ces relations.

¹⁵⁰ DA SILVA Jorge, *La vie intime de Charles-Ferdinand et Isabelle Morel*, mémoire de master 2 en histoire contemporaine présenté à l'Université de Franche-Comté, Centre de télé-enseignement universitaire, en septembre 2016, 197 p., ill.

Noëlle-Laetitia PERRET

Charles-Ferdinand Morel, un réformé engagé au carrefour d'influences plurielles

Comme en témoignent ses différents engagements, Charles-Ferdinand Morel joue un rôle déterminant dans la vie ecclésiastique, sociale et politique de son pays. Les documents conservés dans le Fonds Morel nous aident à comprendre le contexte dans lequel s'enracine cette personnalité qui a profondément marqué les esprits jusqu'aujourd'hui.

Il est intéressant de survoler les origines et les principaux événements qui tissent l'histoire religieuse réformée de la région dont est issu Morel. Sont ainsi mises en évidence les particularités du milieu dans lequel celui-ci évolue, à la croisée de traditions culturelles, politiques et religieuses diverses qui contribuent au fondement de son identité. Nous verrons comment Morel est particulièrement marqué par les idées de la Révolution française qui l'imprègnent en profondeur, les termes en lesquels il s'exprime précisément à ce sujet dans sa correspondance et ses sermons. Nous observerons finalement, en nous appuyant sur ses écrits, comment cette figure influente s'engage, au début du XIX^e siècle, dans des débats qui reflètent une sensibilité particulière par rapport au religieux, à l'éducation, à la vie collective, aux relations à l'État et plus largement à la responsabilité individuelle et communautaire.

Le protestantisme jurassien : des origines à l'époque de Charles-Ferdinand Morel

Lorsque Berne adopte la doctrine réformée en 1528, le canton s'empresse de l'introduire dans tout le sud du Jura provoquant une ligne de démarcation géographique entre le Jura réformé du sud et les bailliages catholiques du nord¹. Les frontières du protestantisme dans la partie méridionale de l'Évêché coïncident avec les limites de l'influence bernoise. Bienne et La Neuveville s'organisent en Églises autonomes. Les paroisses du plateau de Diesse ainsi que celles de la Prévôté de Moutier-Grandval sont rattachées au chapitre bernois de Nidau. Berne y exerce son influence en déléguant, chaque année, un membre du gouvernement et un pasteur lors des traditionnelles visites d'église pour s'assurer que la doctrine est appliquée sans entorse. Séparé de Bienne depuis le Traité de Baden en 1610, l'Erguël, future patrie du Doyen Morel, fut érigée en classe autonome, regroupant huit paroisses.

La doctrine réformée triomphe également à Bâle et se répand dans la vallée de la Birse contraignant, en 1527, le prince-évêque à quitter la ville du Rhin pour s'établir avec sa cour à Porrentruy. Le pouvoir de Berne empêche les tentatives de l'Évêché de regagner les régions du sud à la cause catholique. Toutes les églises réformées nées au sein de l'Évêché de Bâle sont constituées sur des bases similaires à celles de l'Église bernoise.

Les princes-évêques disposent alors d'un droit de collature dans la nomination des pasteurs et les églises réformées, bien que placées sous l'autorité de leur « Vénérable Classe », doivent accepter l'intervention d'un seigneur temporel catholique dans la vie de leurs communautés. Il s'agit là d'une situation politico-religieuse tout à fait particulière qui mérite d'être soulignée.

Souvent hostiles aux nouveaux courants qui s'expriment dans les Églises voisines, les autorités ecclésiastiques redoublent de vigilance

¹ Ces bailliages sont : l'Ajoie, Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes, Delémont, Zwingen/Laufon, Pfeffingen, Birseck.

pour écarter toute idée qui leur paraîtrait séditeuse. Dans son article consacré à la Vénérable Classe d'Erguël, paru en 2002, Pierre-Olivier Léchoy aborde la question de la diffusion des idées novatrices en matière de théologie systématique et pratique, au sein de cette Église au XVIII^e siècle. Il raconte comment « *les membres de la Vénérable Classe d'Erguël se cantonnèrent systématiquement dans une attitude de repli réglementaire qui montre bien les limites de la diffusion des idées novatrices en son sein* »². Le père de Charles-Ferdinand Morel, Charles-Henri, est précisément doyen de la Classe d'Erguël. Le jeune Morel grandit dans ce milieu qui l'inspire et lui sert de modèle. L'influence française va également le marquer et le conduire à faire siennes les idées républicaines.

Les communautés réformées sous le régime français (1792-1815)

En 1792, les troupes françaises entrent à Porrentruy, chassent le dernier prince-évêque de sa résidence et occupent la partie impériale de la principauté en la proclamant « République rauracienne ». Celle-ci est, de fait, annexée à la France en 1793 et devient le département du Mont-Terrible qui est ensuite rattaché en 1800 au département du Haut-Rhin dont Morel deviendra Conseiller général de 1806 à 1813.

Quant au sud de l'Évêché, il échappe d'abord à l'occupation des troupes françaises. Il est cependant incorporé à son tour à la France en 1797, malgré la neutralité helvétique par laquelle il pensait être protégé grâce à ses alliances. Pendant près de cinq ans, les Églises réformées sont d'abord dépourvues de moyens, puis elles sont à nouveau reconnues et soutenues par l'État sous le Consulat et l'Empire (1802-1814). Les Églises réformées jurassiennes, qui avaient été indépendantes les unes des autres jusque-là,

² LÉCHOY Pierre-Olivier, « La Vénérable Classe d'Erguël durant le XVIII^e siècle. Mutations et crispations d'une Église réformée pendant les Lumières », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, vol. 105, 2002, p. 213-246.

appartiennent dès lors à un même organisme: l'Église réformée française. Les paroisses réformées sont réorganisées en quatre Églises consistoriales et subissent de grandes transformations. Chaque communauté continue à représenter une entité indépendante. Cependant, toutes établissent entre elles des relations fréquentes qui favorisent une certaine unité qu'elles ne connaîtront réellement que plus tard sous le régime bernois.

Morel évolue dans ce contexte particulièrement marqué par le régime français pour lequel il éprouve une forte sympathie. Les idées républicaines nourrissent en profondeur ses réflexions. Après des études de théologie, et au lendemain de sa consécration à Bâle, il part en 1789 pour la France en tant qu'aumônier protestant auprès du régiment de Reinach³ qui se trouve en garnison à Maubeuge. Il devient par ailleurs secrétaire du Club local des jacobins en 1791. Il ne rentre au pays qu'en 1792⁴. Au décès de son père, en 1796, il lui succède à la tête de la paroisse de Corgémont-Sombeval. Il desservira cette paroisse jusqu'à sa mort en 1848.

Cette période française joue un rôle fondamental dans la construction identitaire et dans le développement de la pensée de Morel. Les documents d'archives en attestent: les événements dont il est témoin, plus ou moins directement, contribuent à construire les fondements de son engagement religieux, social et politique. Au fur et à mesure de son action et des responsabilités qui seront les siennes, il précisera et concrétisera ses idées élaborées dans ce contexte.

³ Régiment d'infanterie suisse du Royaume de France créé en 1758 et renommé en 1786 du nom de son commandant Sigismond, Baron de Reinach.

⁴ Morel démissionne de son poste au régiment peu avant la dissolution de celui-ci le 20 août 1792: «[...] Je remets à Monsieur de Grandvillers Lieutenant Colonel et Commandant du Régiment suisse de Reinach, la démission de ma place de ministre de camp au dit Régiment», Lille, le 30 juin 1792. MDI, Fonds Morel, I/4, Documents en rapport avec ses activités religieuses (études, nominations, correspondance...).

Morel, fervent défenseur des idées de la République

Le 22 septembre 1798, jour de célébration solennelle de la fondation de la République française, Morel écrit : « *Le titre de Républicain honore, agrandit et élève tout homme capable d'en sentir la force. Ce titre rétablit l'homme dans sa dignité, le restitue dans ses droits, lui rend toute sa grandeur. [...] Un Républicain, c'est l'égal de son semblable, c'est un frère, un ami, un concitoyen qui connaît ses droits qui en jouit et remplit tous ses devoirs que ces titres supposent.* »⁵ Fervent défenseur des idées de la République, Morel ne cache pas son admiration pour Napoléon Bonaparte qui rétablit le culte réformé. Dans un sermon prononcé à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur, en mai 1806, il s'exprime en des termes sans équivoque qui manifestent son admiration pour le mouvement révolutionnaire :

« [...] *Quel sujet de surprise et en même temps d'admiration ! Quelles idées d'innovation, de réforme et de destruction avaient pénétré dans les têtes de tout un peuple. On s'agite, on se soulève, les lois sont avilies, l'autorité outragée : on attaque, on renverse le trône, et on profane l'autel – Ce ne sont plus que des mouvements tumultueux, des assemblées bruyantes, on invoque la liberté, elle est l'idole qu'on encense. De nouvelles institutions sont créées. On s'entoure de toutes celles que l'on estime être protectrices de droits justes et sacrés. [...] C'est alors qu'un homme intrépide et sortant des rangs des soldats s'avance et saisit les rennes de l'État. La couronne placée par les mains de la Religion et dans toute la pompe du Culte succède sur sa tête à celle dont l'avaient ceinte les mains de la victoire. Il s'assied sur le trône, et règne sur un grand peuple. Quelle Révolution, quelle scène nouvelle ! Est-ce ici un simple jeu de la fortune, un acte audacieux ? Non, le mérite du courage. [...] L'accès au trône leur est frayé par la main de celui qui commande à l'Univers. C'est lui qui au tumulte des passions a fait succéder le calme.* »⁶

⁵ MDI, Fonds Morel, CHF 4-48.

⁶ MDI, Fonds Morel, I/1-3 : Sermons de Charles-Ferdinand Morel, Sermon prononcé à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur en mai 1806.

L'anniversaire de Napoléon, le 15 août 1807, lui donne encore l'occasion de rappeler le rôle de l'Empereur dans le rétablissement du culte réformé et de louer les glorieux succès militaires conduits, souligne-t-il, par « *la main du Tout-Puissant* »⁷. Celle-ci même qui permet d'accéder à la paix, seul but visé :

« Les jours qui rappellent aux peuples un événement heureux sont des jours solennels justement consacrés par des fêtes nationales. Tel est celui que nous fêtons aujourd'hui. Il nous rappelle deux grands objets – la naissance de notre Empereur, et par-là ses bienfaits, ses travaux et sa gloire, le rétablissement de la religion et par-là le triomphe de la justice, de la raison, de la tolérance et des mœurs. Deux justes sujets de joies, qui sont encore plus pressants s'il est possible par le retour de notre monarque dans sa capitale après la guerre terrible prompte et décisive qu'il a soutenue et à la paix glorieuse dont il vient de la terminer. Un monarque que la force entoure, que la sagesse guide, que les succès les plus éclatants couronnent de gloire est un monarque digne de l'admiration, du respect et de l'amour de ses peuples. [...] Tous plient sous les armes françaises et Austerlitz devient à la fois le tombeau de nos ennemis et le champ où est planté l'olivier de la paix. Qui pouvait s'attendre à une lutte nouvelle aussi prompte que terrible!

[...] Quelles scènes de carnage, de désolation, de terreur et d'effroi cette campagne a offert à nos yeux! Mais aussi quels trophées, quels superbes trophées nos armées ont cueillis! [...] À peine les armées sont-elles en présence que la bataille est donnée et que l'une écrasée se disperse sous les coups de l'autre. Jena voir fuir des troupes superbes qu'une réputation de bravoure distinguait partout. Le Roi qui la commande, et qui le premier a donné le signal de la guerre, est obligé d'abandonner la capitale et de chercher dans une retraite éloignée une sûreté qu'il croyait certaine, mais qui lui échappe encore. Tous les forts tombent, toutes les villes se rendent, toutes les citadelles ouvrent leurs portes et les provinces les plus orientales de

⁷ MDI, Fonds Morel, I/1-3, Sermon prononcé lors de l'anniversaire de Napoléon le 15 août 1807.

la Prusse voient arriver nos armées lorsque les défaites de leur Roi leur sont à peine connues. Nos progrès étonnent l'univers. Jamais campagne ne fut plus décisive et plus courte, jamais la victoire ne fut plus constante : jamais la tactique, le génie, l'habileté et la prudence ne se signalèrent davantage dans les soldats et dans leur chef. Nul revers n'arrête ou suspend leur marche. Ils volent de succès en succès, de triomphes en triomphes. Qui ne voit dans de tels événements la main du Tout-Puissant – qui ne reconnaît la protection de ce grand Être ? L'Éternel des armées était avec nous. [...] Que sur l'autel de la paix, s'éteignent les querelles, la haine, les troubles et les vengeances. Ouvrons nos âmes aux affections douces, charitables et hospitalières. Cultivons la paix domestique comme la paix publique, par des sentiments et des mœurs honnêtes.»⁸

Les prétentions à la domination représentent pour Morel de véritables obstacles à la paix. Dans un sermon qu'il rédigea en décembre 1818, il condamnera « *l'esprit d'intolérance et d'exclusion qui repousse les idées des autres et ceux qui n'admettent pas la contradiction, et ce ton tranchant et arrogant avec lequel on prononce sur tout et l'on prétend avoir toujours raison* »⁹. Pour Morel, la raison et la sagesse constituent une autorité incontestable.

«Faites entendre les accents de la vérité, parlez le langage avec sagesse et modération. Montrez cet esprit de justice et de discernement, et bientôt vous aurez obtenu l'attention et la compassion des autres. Loin de vous contester la supériorité que vous donnent ces moyens, on se plaira à vous l'accorder et vous jouirez d'une autorité fondée sur la confiance qui n'en sera que plus forte et plus durable. [...] Mais prenez garde que cette autorité ne s'ébranle et ne vous échappe si vous la rendez déplaisante et que vous l'accompagnez d'un ton de domination qui choque et qui humilie.»¹⁰

⁸ MDI, Fonds Morel, I/1-3, Sermon prononcé lors de l'anniversaire de Napoléon le 15 août 1807.

⁹ MDI, Fonds Morel, I/1-3, Sermon prononcé en décembre 1818.

¹⁰ MDI, Fonds Morel, I/1-3, Sermon prononcé en décembre 1818.

Ces propos s'accompagnent d'une volonté affirmée de renforcer une moralité jugée défaillante et de rappeler les règles en vigueur.

Régler la discipline et les mœurs : une préoccupation primordiale

« *Les bonnes mœurs font l'honneur et la prospérité de l'État, comme elles font l'ornement et la gloire de l'Église* » : c'est en ces termes que Morel initie un Mandement pastoral et consistorial daté du 23 août 1807¹¹. Le ton est donné et Morel a bien l'intention de contribuer à cet effort de réglementation visant à un meilleur contrôle des mœurs et de la discipline des fidèles. Dans ce document, destiné à être lu deux dimanches de suite par le pasteur en fonction, Morel juge la situation alarmante et développe, en conséquence, une série de mesures pour faire face à « *l'esprit de vertige et d'irreligion, qui a signalé une époque récente de délire et d'impiété* »¹² :

« La Religion n'a pas d'autre but que de les faire régner, et ses Ministres ne sont établis que pour en recommander et surveiller l'observation : assurer leur empire, c'est assurer le repos des familles, la paix domestique, l'union conjugale, les droits des pères, la soumission des enfants, l'aisance, la prospérité et le bonheur. Tous ces avantages étaient autrefois votre partage. Nos très chers frères : au milieu de vos arides rochers, et parmi les soins que vous donniez à vos paisibles troupeaux, vous saviez offrir le spectacle d'un peuple simple, laborieux et content ; vous cultiviez en paix le champ de vos ancêtres, et en vous voyant l'on bénissait l'heureuse influence d'une religion que vous saviez honorer dans ses préceptes et dans ceux qui sont chargés de les annoncer, dans ses institutions et dans ses lois ; le Magistrat et le Pasteur, les Chefs de l'État et les Chefs de l'Église obtenaient également votre respect et votre amour ;

¹¹ Mandement pastoral et consistorial daté du 23 août 1807 et signé « *par le Président du Consistoire, Charles-Ferdinand Morel* ». MDI, Fonds Morel, I/4.

¹² MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

Combien il serait doux pour nos cœurs de voir ces mêmes avantages régner encore parmi vous dans toute leur étendue! Mais l'esprit de vertige et d'irreligion qui a signalé une époque récente de délire et d'impiété n'a-t-il pas altéré vos principes et vos vertus? Hélas! ce n'est qu'avec une vive douleur que nous apprenons et que nous voyons de nos propres yeux avec quel progrès l'amour de la dissipation, du luxe et de la débauche s'est répandu parmi nous, et quels désordres règnent maintenant dans l'Église du Seigneur. Témoins de ces désordres, ne serions-nous pas coupables envers Dieu et envers les hommes, envers l'Église et envers l'État, si nous ne cherchions pas à y apporter les remèdes qui sont en notre pouvoir.»¹³

Quels sont donc ces «remèdes»? En treize articles, des mesures concrètes sont formulées pour régler la discipline et veiller sur les mœurs. Il revient aux pasteurs et anciens d'Église de :

«réprimer avec fermeté les vices et les scandales, sans se laisser ébranler ni détourner de leurs devoirs, n'ayant d'autre objet en vue que le bien public et l'édification de l'Église, à rapporter fidèlement et à dénoncer au Consistoire, selon l'exigence du cas, les coupables qui ne tiendraient aucun compte des justes remontrances qu'ils leur auraient adressées, avec douceur et charité, conformément aux préceptes de notre Seigneur Jésus Christ. [...]»¹⁴

On veillera également au respect du dimanche et des jours de fête «consacrés au service de Dieu et au repos tant par les lois de l'Empire que par les lois de Dieu»¹⁵. Gare à ceux qui montreraient du mépris envers ces lois, et qui se permettraient de vaquer aux récoltes, aux foins ou aux moissons, ou encore de faucher, de charger ou de décharger des marchandises. Toutes formes de travaux publics doivent être interrompues, tout comme on s'abstiendra également de pêcher et de chasser, bref de toutes occupations qui pourraient détourner du service divin. Les dérèglements de la jeunesse doivent faire l'objet d'une

¹³ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

¹⁴ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

¹⁵ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

attention particulière, tout en prenant garde de laisser à celle-ci « *les recreations innocentes qui peuvent être compatibles avec la sainteté* »¹⁶.

Afin de veiller à la bonne application de ces mesures, les visites d'église doivent être remises à l'ordre du jour. Morel décide que le président du Consistoire – donc lui-même – se rendra, au moins une fois par an, dans les Églises de son ressort « *et cela dans l'objet de prendre connaissance de l'état des mœurs du troupeau, de la doctrine qui y est prêchée et de la conduite du Pasteur, et dont il rendra compte au vénérable consistoire* ». Gare à ceux qui n'obéiraient pas, « *aux pécheurs endurcis* » qui fermeraient :

*« l'oreille à la voix paternelle qui leur est adressée. Nous leur déclarons de la part du Seigneur, que la colère de Dieu demeure sur eux et que nous sommes fermement résolu d'employer les armes spirituelles que le Seigneur nous a données pour combattre le vice, purifier son sanctuaire et travailler à son œuvre. Nous les prévenons enfin que fermement résolu d'appuyer aussi de tout notre pouvoir les lois de l'Empire et les volontés de notre auguste Empereur, pour le bien de ses peuples, nous signalerons au Gouvernement tous les hommes réfractaires aux lois, perturbateurs de l'ordre, auteurs de troubles et de scandales dans la société et dans l'église de Dieu. »*¹⁷

L'éducation morale et religieuse de l'homme : un défi primordial pour le pasteur Morel

La question de l'éducation retient en particulier l'attention de Morel. Comme le souligne l'article 4 du Mandement de 1807, il résulte de la qualité des soins et de l'éducation prodigués aux enfants non seulement le bonheur de ceux-ci, mais également « *le repos et l'avantage de la société* »¹⁸. Les enjeux qui tournent autour

¹⁶ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

¹⁷ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

¹⁸ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

de l'éducation sont donc considérables et requièrent la plus grande attention. Il revient par conséquent aux parents d'élever leurs enfants « *dans la crainte de Dieu, dans l'amour et dans l'exercice du travail* »¹⁹. Plusieurs lettres et sermons reviennent sur la question spécifique de l'enseignement religieux. Dans une missive destinée à un confrère, datée du 11 septembre 1826, il s'interroge sur les conditions d'une bonne initiation : « *Tout ce que je sais c'est qu'il faut beaucoup de choses pour concourir à l'éducation morale et religieuse de l'homme.* »²⁰ Morel loue la sagesse des familles qui pratiquent encore la lecture de la Bible le dimanche. Le bailliage de Moutier, soit la Prévôté de Moutier-Grandval, lui semble tout à fait recommandable « *pour la simplicité et les usages antiques de ses habitants* »²¹, toutes ces habitudes qui ont permis de « *composer l'esprit moral et religieux de nos contrées* »²². La durée de l'instruction religieuse l'interpelle particulièrement. Des catéchumènes soumis à des leçons suivies, sur une certaine durée, lui semblent recevoir des impressions particulièrement fortes et plus durables que si cet enseignement est morcelé tout au long de l'année. Il observe que les pratiques varient d'une région à l'autre. Les paroissiens de Renan, Saint-Imier et Tramelan consacrent la période qui précède Noël à l'instruction religieuse des jeunes gens tandis que d'autres y dédient les six à sept semaines avant Pâques. Il blâme ceux qui évoquent l'argument des travaux agricoles contre la durée des leçons de religion, « *comme si ces travaux et les besoins temporels étaient plus importants que les besoins spirituels* »²³.

Dans le Mandement de 1807 mentionné ci-dessus, tout comme dans nombre de sermons, Morel exhorte les fidèles « *à se soumettre avec docilité aux préceptes de la Religion et aux lois de l'État, à craindre Dieu et à être fidèles à l'auguste Monarque qu'il nous a donné, à remplir tous les*

¹⁹ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

²⁰ MDI, Fonds Morel, I/4, Lettre destinée à un « confrère », datée du 11 septembre 1826.

²¹ MDI, Fonds Morel, I/4, Lettre destinée à un « confrère »...

²² MDI, Fonds Morel, I/4, Lettre destinée à un « confrère »...

²³ MDI, Fonds Morel, I/4, Lettre destinée à un « confrère »...

devoirs de citoyen et de chrétien»²⁴. Les notions de respect et d'obéissance prévalent en effet pour lui sur toutes les autres. Lui-même, en 1804 déjà, a prêté serment d'obéissance aux « *Constitutions de l'Empire et [de] fidélité à l'Empereur* »²⁵.

Conclusion

À la chute de Napoléon, les vainqueurs redessinent la carte de l'Europe. Le Traité de Vienne attribue le Jura et Bienne au canton de Berne. Les communes de Birseck sont rattachées à Bâle, mais pas le Lauffonnais – pourtant alémanique. Le rattachement du reste de la principauté épiscopale de Bâle au canton de Berne entraîne une nouvelle réorganisation des paroisses réformées. À partir de 1817, les réformés jurassiens forment l'une des sept classes de la grande Église bernoise. Auteur d'un projet de Constitution pour le Jura en 1814, Morel rejoint le régime bernois. Il continue son engagement dans de multiples directions aussi bien ecclésiastique, sociale que politique. Doyen de la Classe du Jura (1824-1840 et 1846-1848), il porte attention aux plus démunis en participant à la fondation de la Caisse centrale des pauvres (1816), de la Caisse d'épargne (1829) et de l'orphelinat du district de Courtelary (1842)²⁶, tout en s'engageant au sein de la Constituante bernoise (1831) et de la Commission jurassienne (1840). Fervent défenseur de l'idée d'une Église nationale, il est soucieux d'en garder l'unité et condamne toute forme de schisme. Morel porte par ailleurs un regard sévère sur le « Réveil religieux »

²⁴ MDI, Fonds Morel, I/4, Mandement pastoral...

²⁵ «*Je jure, et promets à Dieu sur les saints Évangiles de garder obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. Je promets aussi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun Conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit en dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement.*» Ce serment est rapporté dans une lettre du Sous-Préfet de l'arrondissement de Delémont datée du 16 novembre 1804. MDI, Fonds Morel, I/4.

²⁶ «*L'Association des Œuvres d'Utilité Publique. Deux siècles au service de la communauté*», *Intervalles, Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne*, n° 112, Hiver 2018.

qui s'exprime en ce début du XIX^e siècle. Il se montre hostile à ce mouvement qui se veut indépendant de toute direction ecclésiastique et de toute forme particulière d'Église. Le respect de l'autorité jugée légitime doit, selon lui, prévaloir sur tous les comportements. La situation suivante en est particulièrement révélatrice : à un confrère qui s'oppose et proteste contre le choix établi d'une liste de cantiques et de psaumes destinés aux écoliers, et dont il estime qu'ils véhiculent des principes dangereux²⁷, Morel répond en des termes qui manifestent ses convictions : « *Je me déclare le partisan de la liberté de conscience et d'examen – mais je fais profession de croire que notre Église étant dans l'État, nous devons, en qualité de Conducteur spirituel, nous soumettre et respecter les chefs qui sont chargés de la diriger.* »²⁸ Libéral et philanthrope, Morel conçoit l'obéissance à l'autorité comme la valeur fondamentale sur laquelle s'appuie l'Église, et donc l'État. On pourrait y déceler une forme de paradoxe, mais c'est plutôt la pluralité des influences qui constitue son identité et sa sensibilité qui se révèle ici.

Résumé

Comme en témoignent ses différents engagements, Charles-Ferdinand Morel joue un rôle déterminant dans la vie ecclésiastique, sociale et politique de son pays. Pour comprendre le parcours de cet homme animé par une certaine idée du progrès et de la justice sociale, il importe de rappeler le contexte dans lequel il évolue, à la croisée de traditions culturelles, politiques et religieuses diverses, en particulier le contexte religieux qui contribue au fondement de son identité.

Cette contribution souhaite par conséquent rappeler les origines et les principaux événements qui tissent l'histoire religieuse réformée de sa région. L'époque que vit le Doyen Morel est tout d'abord marquée par les idées de la Révolution française qui imprègnent l'homme en profondeur. Au début du XIX^e siècle, le pasteur s'engage dans des

²⁷ Malheureusement, nous n'avons pas d'indications précises sur ce choix de cantiques et de psaumes.

²⁸ MDI, Fonds Morel, I/4, lettre datée du 26 août 1824.

débats qui reflètent des sensibilités différentes par rapport au religieux, des manières autres de percevoir, de comprendre la vie collective, les relations à l'État et plus largement la responsabilité individuelle et communautaire. Pendant cette période, un certain nombre de positions se cristallisent – en terre jurassienne et dans bien d'autres régions – notamment au sujet de la question des relations Église-État. La notion de « liberté religieuse » se trouve au centre des préoccupations du Doyen Morel : il s'agit donc de saisir au plus près la conception qu'il s'en fait.

Jean-Claude REBETEZ

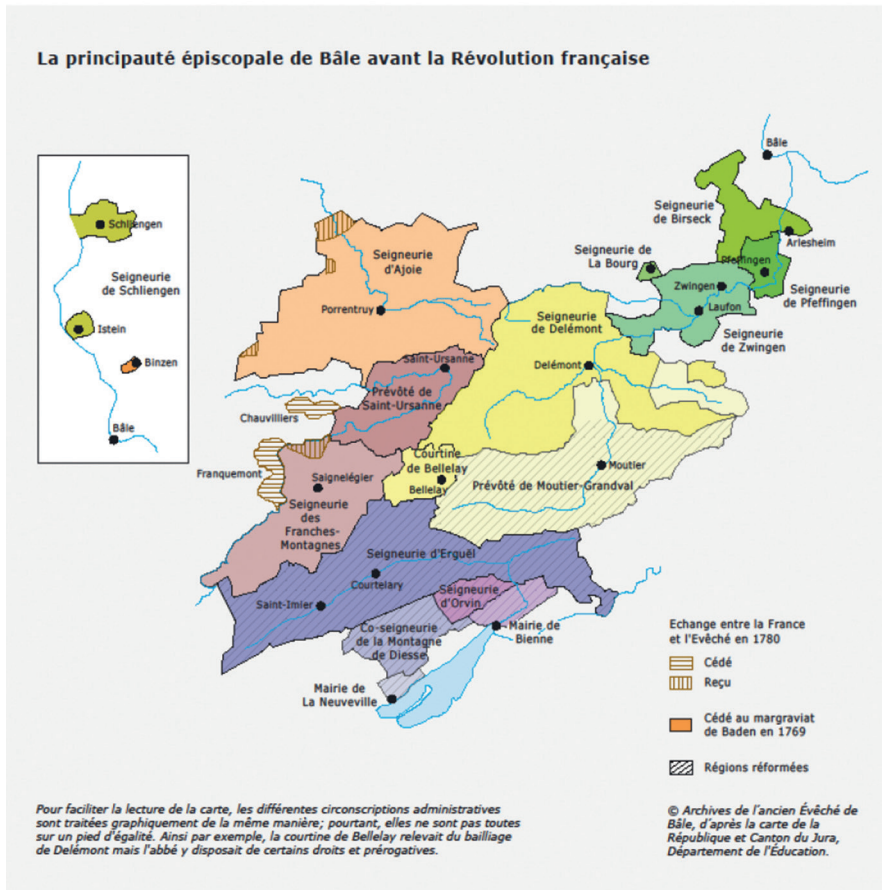
**Entre réaction et progressisme :
Charles-Ferdinand Morel et les projets
constitutionnels de 1814**

En 1814, alors que le régime napoléonien s'est effondré et que le sort de l'ancien Évêché de Bâle reste suspendu à la future décision du Congrès de Vienne¹, les partisans d'un canton indépendant, dont le pasteur Morel, réfléchissent à la forme institutionnelle que devrait prendre le nouvel État. Ils rédigent alors des projets de constitution, dans des circonstances jusqu'ici pratiquement inconnues. Le Fonds du Doyen Morel déposé à Mémoires d'Ici contient des documents essentiels qui permettent de mieux comprendre les relations entre les principaux acteurs politiques engagés dans ce processus et de cerner leurs représentations du pouvoir.

¹ Sur cette période, voir: REBETEZ Jean-Claude, BREGNARD Damien (dir.), *De la crosse à la croix. L'ancien Évêché de Bâle devient suisse (Congrès de Vienne-1815)*, Neuchâtel: Alphil, 2018; REBETEZ Jean-Claude, «Staaten sind vergänglich. Das Verschwinden des Fürstbistums Basel zwischen dem Ende des Ancien Régime und der Vereinigung mit dem Kanton Bern», in KAESTLI Tobias (éd.), *Nach Napoleon. Die Restauration, der Wiener Kongress und die Zukunft der Schweiz 1813-1815*, Baden: Hier und jetzt, 2016, p. 122-150.

L'Évêché de Bâle, survol historique

À la fin de l'Ancien Régime, l'Évêché de Bâle est un petit État épiscopal indépendant, dont le territoire comprend le Canton du Jura actuel, le Jura bernois, Bienne et son ancienne mairie, ainsi qu'une partie du Canton de Bâle-Campagne. L'évêque est prince du Saint Empire romain germanique et allié de la France depuis 1739; ses liens avec la Suisse sont importants (de 1579 à 1735, il est allié aux cantons



catholiques), mais complexes, et les tentatives des évêques pour faire de leur principauté un canton se solderont par des échecs. Le territoire du nord catholique de la principauté relève du Saint Empire, alors que le sud réformé est considéré comme helvétique en raison de ses alliances et combourgeoisies avec les Suisses, Berne en particulier. Alliée de Berne, Fribourg et Soleure, la ville de Bienne dispose même d'un siège à la Diète. À la Révolution, les Français occupent dès 1792 le nord de l'Évêché, qui devient la première et éphémère république sœur de la Grande Nation, sous le nom de République rauracienne. Celle-ci est très vite annexée à la France et forme dès mars 1793 le département du Mont-Terrible, de loin le plus petit de tous les départements! En décembre 1797, juste avant de marcher sur Berne et la Suisse, les troupes françaises envahissent le sud de l'Évêché, dès lors rattaché au département du Mont-Terrible. Ce dernier est supprimé en 1800 et intégré au département du Haut-Rhin, dont Colmar est le chef-lieu.

À la chute de Napoléon, les arrondissements de Porrentruy et de Delémont (lequel inclut le sud et Bienne) sont séparés du département du Haut-Rhin et les Alliés en confient l'administration à un gouverneur provisoire, le baron d'Andlau. Issu d'une vieille famille noble de l'Évêché, Andlau émigre dans le pays de Bade à la Révolution et y fait une belle carrière diplomatique et gouvernementale. De janvier 1814 à août 1815, Andlau est l'homme de l'Autriche et le champion de la Restauration dans l'ancien Évêché, qu'il administre avec l'aide d'un commissaire général, son beau-frère Conrad de Billieux. Toutefois, ceux-ci échouent à établir un pouvoir réel sur la partie sud, dont le caractère helvétique est reconnu par les Alliés dès janvier 1814, ce qui permet à cette région d'échapper aux réquisitions militaires. Les territoires méridionaux s'auto-administrent de façon plus ou moins chaotique et parviennent à tenir Andlau à l'écart, en partie grâce au soutien résolu de Berne.

Dès le début de 1814, les Alliés souhaitent que tout l'Évêché devienne suisse et soit cédé au Canton de Berne. Celui-ci leur paraît en effet le seul capable de verrouiller militairement les passages jurassiens ouvrant la Suisse à la France; de plus, l'octroi de l'Évêché à ce canton doit contribuer à calmer les tensions à l'intérieur de la Confédération,

proche de la guerre civile, en dédommageant Berne pour la perte de ses anciens pays sujets de Vaud et d'Argovie. Le 20 mars 1815, le Congrès de Vienne attribue donc à Berne l'ensemble de l'ancienne principauté, à la réserve du Birseck, cédé au Canton de Bâle.

Jusqu'en mars 1815 toutefois, Andlau, ses proches et les notables du pays (en particulier les élites urbaines) agitent les projets les plus divers et contradictoires au sujet de l'avenir de la région – une cacophonie qui n'est pas sans rappeler celle des cantons suisses au même moment! La grande majorité de ces projets présentent cependant un point commun : le désir que l'ancienne principauté devienne suisse.

Évolution des vues politiques de Morel en 1814-1815

Dans le contexte perturbé et lourd d'incertitudes de ces années, Morel va pleinement et très activement s'engager dans les débats politiques. Il est alors déjà une personnalité marquante en Erguël et il le restera dans le futur Jura bernois – lors de la Révolution libérale bernoise de 1831 par exemple, il jouera un rôle important au sein de la Constituante. Né en 1772 à Corgémont, il est en 1790 aumônier du régiment de Reinach au service de la France et devient le secrétaire du Club des jacobins de Maubeuge en 1791. Revenu au pays, il occupe la charge de pasteur de Corgémont de 1796 à sa mort en 1848. De 1806 à 1813, Morel est conseiller général du Haut-Rhin. Libéral convaincu et admirateur de Napoléon, il restera très marqué par l'héritage français. Même après le rattachement de l'Évêché à la Suisse, Morel continue de s'intéresser à la France, allant jusqu'à publier le 15 août 1815 un opuscule intitulé *Quelques mots sur les idées libérales*², dans lequel il donne au roi Louis XVIII nombre de conseils de gouvernement! Cette publication n'évoque pas la situation helvétique et encore moins la question de l'ancien Évêché, mais elle expose clairement les principes politiques ainsi que la foi libérale de son auteur et elle permet d'éclairer

² MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.27; l'exemplaire numérisé de la Bibliothèque universitaire de Lausanne est consultable sur le net (Google Book search).

certain éléments du projet de constitution rédigé par Morel quelques mois auparavant.

Malgré sa francophilie et contrairement à ce qu'on a pu écrire, Morel n'est pas un partisan du retour de l'Évêché dans le royaume: dès janvier 1814, il demande que le sud de la principauté soit considéré comme suisse – et il a pleinement conscience que cela signifie une coupure avec la France. Les positions politiques de Morel s'adaptent aux événements et à l'évolution très chaotique de la situation. En résumé, on peut dégager les phases suivantes³:

- en janvier 1814, Morel fait partie des émissaires issus du sud qui demandent aux Souverains de reconnaître le caractère suisse de leurs diverses régions et en particulier de l'Erguël, dont le sort préoccupe alors prioritairement le pasteur de Corgémont. Le but premier des émissaires est que leurs régions respectives échappent aux très lourdes réquisitions des troupes alliées;
- de mars à mai 1814, Morel combat le projet d'un «Canton de Bienne» réunissant le sud réformé de la principauté, de même qu'il est hostile à l'idée d'une division de l'Erguël entre Neuchâtel, Berne et un éventuel Canton de Bienne: il préférerait de loin la cession de tout le sud au Canton de Berne; quant au nord, Morel pense alors que la France le conservera;
- les choses changent radicalement à ses yeux avec le Traité de Paris du 30 mai 1814 ramenant la France à ses frontières de 1792 (à quelques nuances près, car elle conserve l'ancienne principauté de Montbéliard et la ville de Mulhouse). Même si le sort de l'Évêché reste indécis, Morel commence dès lors à croire que l'ensemble de son territoire (y compris le nord) pourrait former un canton suisse et il s'engage avec force en ce sens. Toutefois, au cas où ce projet échouerait, Morel privilégie la cession de tout l'Évêché au Canton de Berne;

³ REBETZ Jean-Claude, «L'avenir de l'Évêché vu par ses élites politiques: l'impossible Restauration», in REBETZ Jean-Claude, BREGNARD DAMIEN, *De la crosse à la croix...*, p. 101-122, spéc. p. 106 et p. 110-115 (voir notre note 1).

– à partir de septembre, il s’engage en faveur de la reconnaissance du pouvoir d’Andlau dans le sud, car cela lui semble nécessaire pour garantir l’unité du pays. Cette prise de position exige un réel courage : Morel craindra même parfois d’être molesté physiquement par des Erguëlistes farouchement opposés au gouverneur et à sa prétention de lever les taxes et impôts !

Dès l’été 1814, Morel évoque la nécessité de rédiger une constitution pour le futur canton suisse qu’il appelle de ses vœux⁴. Cette préoccupation constitutionnaliste est alors largement répandue en Europe et singulièrement en Suisse, car les Puissances exigent que la Confédération et que chaque canton individuel se dotent d’une loi fondamentale. Dans l’Évêché même, des pétitions lancées en septembre par Andlau demandent la création d’un canton suisse doté « *d’une constitution libérale* »⁵. Morel a naturellement des propositions concernant la forme institutionnelle de l’Évêché : il souhaite prioritairement un gouvernement centralisé fort et capable d’agir rapidement, ce qui lui semble indispensable pour assurer la sécurité militaire de ce petit État frontalier. Il est toutefois conscient que l’hétérogénéité du pays et la différence des religions rendent ses vues centralisatrices difficiles à réaliser. Cela le conduit à proposer de « *concilier [les différentes régions] par un fédéralisme qui, en admettant deux ou 3 administrations subalternes, les réunirait toutes sous un gouvernement central* »⁶. Enfin, il faut à son avis pour l’Évêché « *une constitution sage et libérale, qui balance les besoins de l’État avec les ressources d’un pays pauvre, mais peuplé d’habitants laborieux* » – ici percent le libéral et son idéal politique d’un gouvernement fiscalement sobre et soucieux de favoriser l’activité économique des

⁴ MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.1, « *L’Évêché de Bâle détaché par le traité du 30 mai dernier...* » (document postérieur au 30 mai et antérieur au Pacte fédéral de septembre 1814). Nous remercions les responsables de Mémoires d’Ici, qui ont mis à notre disposition les scans de nombreux documents.

⁵ JEANNERET Valentin, REBETEZ Jean-Claude, « Les “consultations populaires” de 1814 sur le sort de la principauté », in REBETEZ Jean Claude, BREGNARD Damien, *De la crosse à la croix...*, p. 169-196 (voir notre note 1). L’article 15 du Pacte fédéral de 1814 (imposé par les Puissances) oblige les cantons à se doter d’une constitution.

⁶ MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.1, p. 6-7.

citoyens. Si les papiers de Morel contiennent de nombreuses réflexions institutionnelles et politiques, celui-ci semble cependant n'avoir rédigé qu'un seul projet de constitution.

Quand et pour qui Morel rédige-t-il sa constitution ?

Le manuscrit s'intitule *Constitution et forme de Gouvernement de la Principauté de Porrentruy* – mais l'article 1 précise que l'État concerné «portera le titre de Canton de la Rauracie (ou Jura)». Nous ne connaissons pas d'autre copie de ce texte, qui a cependant fait l'objet d'une édition imprimée en 1959⁷.

Le manuscrit ne porte pas de date, mais il a probablement été écrit entre le début du mois de novembre et le 9 décembre 1814. En effet, un proche du gouverneur provisoire, Joseph de Neveu, collaborateur de Metternich et du président de la Commission du Congrès de Vienne chargée des affaires de la Suisse, Wessenberg, avait conseillé à Andlau de rédiger une constitution pour appuyer le projet de canton auprès des diplomates⁸. Sa lettre, partie de Vienne le 25 octobre, est vraisemblablement arrivée à son destinataire entre le 2 et le 5 novembre. Or, le 8 novembre⁹, Conrad de Billieux part à Vienne pour y défendre les intérêts de la principauté, mais sans emporter de projet de constitution – donc il ne dispose pas encore du texte de Morel. Ce dernier l'a achevé le 9 décembre au plus tard, puisque Andlau l'expédie alors à Billieux¹⁰. D'autres

⁷ MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.12; édition: MOREL Charles-Ferdinand, *Histoire statistique de l'ancien Évêché de Bâle*, s. l.: Bibliothèque jurassienne, 1959, p. 337-350 (le texte publié comporte de légères variantes de détails qui suggèrent que cette édition a peut-être été réalisée sur la base d'un autre manuscrit inconnu de nous).

⁸ Staatsarchiv Freiburg im Breisgau (StAF), U 100-1, N° 879, lettre de J. de Neveu à Andlau.

⁹ GUÉLAT François-Joseph, *Journal de François-Joseph Guélat. Mémoires d'un bourgeois de Porrentruy (II^e partie, 1813-1824)*, Delémont: Le Démocrate, 1923, p. 73.

¹⁰ StAF, U 100-1, N° 899 (scans aux AAEB, R Freiburg 1.23): le 21 décembre 1814, Billieux accuse réception de «*la Constitution proposée par M. Morel*», reçue la veille et envoyée de Delémont par Andlau le 9 décembre.

documents conservés à Mémoires d'Ici montrent que, durant le mois de décembre, Andlau et son collaborateur, l'administrateur Samuel Imer, communiquent à Morel leurs observations sur certains articles de sa constitution, ce qui le conduit à modifier partiellement son texte, le 18 janvier 1815¹¹.

C'est donc sur la demande ou en tous les cas en étroite coordination avec Andlau que Morel rédige le « projet officiel » de constitution à soumettre aux diplomates réunis à Vienne. Il est fort étonnant que les fers de lance de la Restauration politique et religieuse dans l'Évêché, les très catholiques et pro-autrichiens Andlau et Billieux, aient eu recours au pasteur réformé Morel, lui-même ancien jacobin du Club de Maubeuge¹² (certes fort assagi), admirateur de Napoléon et ferme partisan des idées libérales ! L'article 1 de la constitution illustre bien ce paradoxe, car Morel y précise que l'État concerné « *portera le titre de Canton de la Rauracie (ou Jura)* » : les conservateurs nostalgiques du régime épiscopal ont dû grincer des dents devant le nom de Rauracie rappelant le souvenir de l'éphémère République de 1793...

L'examen du manuscrit suscite une deuxième grosse surprise : en fait, bien qu'il ne le précise pas, Morel reprend et adapte un texte antérieur, à savoir le projet de constitution réalisé avant le 1^{er} août 1814 par... Andlau lui-même. Il convient de présenter ici ce texte avant d'analyser comment Morel a pu le transformer.

¹¹ MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.4 : première liste d'observations (Andlau, avant le 24 décembre 1814) et, dès la page 14, deuxième liste d'observations portant sur la constitution de Morel et les remarques d'Andlau (Imer, 24 déc. 1814) ; MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.11 : modifications de Morel, 18 janv. 1815.

¹² Sur son adhésion aux idées révolutionnaires en 1790 : SIMON Charles-Alphonse, « Charles-Ferdinand Morel comme aumônier du régiment de Reinach, 1790 à 1792 (d'après sa correspondance) », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation (ASJE)*, 1939, p. 65-76 ; JUNOD Charles, « Le pasteur Charles Ferdinand Morel, témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire », *ASJE*, 1975, p. 113-281, spéc. p. 142-153.

La constitution d'Andlau (juin-juillet 1814)

Manuscrits, date, auteur et structure

Cette constitution nous est connue par trois manuscrits quasi identiques¹³. Sa date de rédaction peut être fixée après le 18 juin (elle comporte des éléments repris textuellement de la Charte donnée à cette date par le roi de Prusse à la principauté de Neuchâtel) et avant le 1^{er} août 1814, jour auquel Andlau envoie son projet à Metternich. Andlau lui explique qu'il s'est inspiré de la Charte constitutionnelle de Louis XVIII et que sa constitution reprend aussi « *ce qui existoit déjà dans le pays sous les princes* », mais avec des adaptations « *à ce qui est d'usage en Suisse* »¹⁴. Le texte envoyé à Metternich porte le titre de « *Constitution et forme de Gouvernement de la Principauté et Canton de Porrentruy* », mais la mention de « *Canton* » manque dans les deux autres manuscrits. Du reste, le texte laisse ouverte la possibilité que la principauté devienne soit un canton, soit un allié de la Confédération.

L'identité du rédacteur du texte est incertaine : il s'agit probablement d'Andlau lui-même ou d'un collaborateur proche, comme Conrad de Billieux. Andlau précise à Metternich que son projet a été soumis à « *quelques personnes de confiance et des plus notables de ce Pays* » – mais il ne les nomme pas. Le pasteur Morel fut peut-être l'un d'eux, car il possédait une copie de ce texte ; nous doutons toutefois qu'il ait été associé à sa rédaction.

¹³ AAEB, AD 637 (une édition dactylographiée par Matthieu Crélin est disponible) ; MDI, Fonds Morel, CHF 1.12 ; Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien (HHStA), StK Kleinere Betreffe 2 (pas de répertoire) : les scans de ce fonds sont consultables aux AAEB (répertoire disponible) et les scans de la constitution portent la cote R Wien 1.504-517.

¹⁴ AAEB, R Wien 1.46 : lettre d'Andlau à Metternich du 1^{er} août 1814. Andlau rappelle à Metternich lui avoir parlé de ce projet de constitution lors de leur rencontre à Strasbourg (donc peu avant le 15 juillet, voir AAEB, R Wien 2.129), mais il ne précise pas si le projet était alors déjà rédigé ou non. On notera que l'Évêché n'avait pas de vraie constitution sous l'Ancien Régime ; Andlau reprend partiellement certains éléments de l'ancienne principauté (pouvoir princier, États, bailli, pouvoir judiciaire...), mais avec de lourdes transformations.

La constitution d'Andlau comporte 54 articles, répartis dans cinq chapitres: «*État politique des citoyens*», avec une liste des droits individuels (art. 1 à 9); «*Forme de Gouvernement*», détaillant les pouvoirs du prince-évêque comme chef de l'État (art. 10 à 19); «*Des États*», présentant le parlement (art. 20 à 38); «*Du Conseil d'État*» (art. 39 à 41); «*Des Magistrats, des grands Bailliages et des cours d'appel*» (art. 42 à 54). L'organisation des chapitres reprend *mutatis mutandis* la structure de la Charte de Louis XVIII. Le texte d'Andlau est nettement plus long que la plupart des constitutions des cantons suisses: en effet, celles de Bâle (4 mars 1814) et de Berne (21 septembre 1815) ne comptent que 12 articles, celle de la principauté de Neuchâtel, 15 et celle d'Argovie (4 juillet 1814), 28¹⁵.

Contenu

Selon le projet d'Andlau, le prince-évêque est le chef de l'État, de l'armée et du pouvoir exécutif, que le gouvernement exerce en son nom. L'évêque détient la souveraineté avec le parlement «*des États*», lequel dispose du pouvoir législatif «*conjointement avec le prince*» (art. 10) et doit approuver les traités internationaux conclus par lui (art. 13). Le gouvernement est présidé par le prince, qui en choisit les quatre ministres.

Le parlement vote les lois (dont il peut avoir l'initiative et qu'il peut même imposer au prince après un délai de trois ans et avec une majorité de plus des trois quarts, soit 37 députés), adopte les comptes

¹⁵ NABHOLZ Hans, KLÄUI Paul, *Quellenbuch zur Verfassungsgeschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Kantone*, Aarau: Sauerländer, 1940, p. 213-217 (BS), 218-225 (AG), 225-231 (BE); *Procès-verbaux des Audiences générales. 1816-1830*, t. 1, Neuchâtel: Archives de l'État, 1904, p. 11-15 (NE). Sur les constitutions cantonales de la Restauration, voir KÖLZ Alfred, *Histoire constitutionnelle de la Suisse moderne, I, Ses fondements idéologiques et son évolution institutionnelle dans le contexte européen, de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Berne: Stämpfli, 2006 (trad. française du volume paru en 1992), p. 203-225; HERRMANN Irène, *Le 12 septembre 1814. Restauration ou réinvention de la Confédération?*, Lausanne: Presses universitaires romandes, 2016, p. 65-83.

et le budget soumis par le gouvernement, et propose les lois de finance (art. 34). Il comporte 49 députés, dont 9 ecclésiastiques, 12 membres de la noblesse¹⁶, 8 délégués des villes et 20 députés des campagnes (un pour 4 000 habitants)¹⁷. Ces 20 députés sont les seuls à être élus par le peuple, qui plus est selon un système censitaire à deux niveaux (art. 23 à 28) sur lequel nous reviendrons (voir p. 125). L'accès au parlement est donc doublement verrouillé: d'abord par le système censitaire qui accorde aux possédants le monopole des mandats électifs, ensuite par les droits des ecclésiastiques et de la noblesse (21 députés au total, soit 43 % des mandats). La représentation de la noblesse et du clergé constitue un archaïsme étonnant, qu'on ne retrouve plus que très exceptionnellement ailleurs¹⁸. En outre, le prince choisit un chanoine de la cathédrale comme président du parlement; c'est le prince qui convoque les États pour une séance annuelle de quinze jours au maximum, que lui seul peut prolonger (art. 22).

En matière de justice, le projet de constitution marque aussi un impressionnant retour à l'Ancien Régime: les juges et procureurs professionnels s'effacent au profit des baillis et des membres des conseils urbains qui retrouvent leurs anciennes compétences (art. 44 et 45). En matière civile, il ne subsiste que deux tribunaux d'appel dont la composition n'est pas précisée (art. 49); ces deux tribunaux jugent

¹⁶ Les ecclésiastiques sont les curés ou pasteurs de Porrentruy, Bienne, Delémont, La Neuveville, Laufon, Saint-Ursanne, Courtelary, Saignelégier et Moutier (5 catholiques et 4 protestants). Les nobles sont les aînés des 12 familles suivantes: Andlau, Billieux d'Ehrenfeld, Blarer de Wartensee, Grandvillers, Gléresse, Mahler, Noël, Rinck de Baldenstein, Roggenbach, Thellung, Verger et Wildermett (art. 20).

¹⁷ Les magistrats de Porrentruy et de Bienne désignent chacun 2 délégués, ceux de Delémont, La Neuveville, Laufon et Saint-Ursanne 1 délégué (l'article 20 précise que les députés sont choisis dans et par les membres du Conseil urbain; ils ne sont donc pas élus par les bourgeois, contrairement à ce que suggère l'article 24). Les bailliages d'Ajoie, de Delémont, de Laufon et d'Erguël ont chacun 3 députés, ceux de Bienne, Saignelégier et Moutier en ont 2 et ceux de La Neuveville et Saint-Ursanne 1 (art. 20).

¹⁸ À Neuchâtel, si les pasteurs ont au minimum 4 sièges aux Audiences générales, la noblesse n'a pas de député garanti (mais le système est par ailleurs conçu tacitement pour lui offrir une représentation substantielle). À Berne, on proposa une représentation du clergé avant de finalement y renoncer.

aussi en matière criminelle, mais les cas graves sont *in fine* tranchés par des membres du Conseil d'État et le prince exerce seul le droit de grâce (art. 50-54). Comme dans les cantons suisses, l'exécutif retrouve son ascendant sur le pouvoir judiciaire.

Archaisme institutionnel et « modernité » des droits individuels

La constitution d'Andlau est donc à première vue typique jusqu'à la caricature d'une volonté de restauration de l'ordre politique prérévolutionnaire: principe monarchique, exécutif très fort, recul de la séparation des pouvoirs, limitation drastique des droits populaires pour l'élection du parlement et enfin législatif faible inspiré de l'Assemblée des États de l'Ancien Régime...

Pourtant, à y regarder de plus près, la restauration n'est que partielle. D'abord, le parlement proposé est bien différent des États de la principauté épiscopale: en effet, ces derniers ne concernaient que le nord « impérial », le nombre des députés n'était ni fixe, ni lié au chiffre de la population, leurs compétences étaient fort limitées, etc.¹⁹.

Plus important encore, la constitution d'Andlau est (pour l'époque) remarquablement progressiste en matière de libertés et de droits individuels: égalité des droits pour tous les bourgeois (donc pas de privilège pour la noblesse), égalité devant la loi, droits égaux en matière politique, accès pour tous aux charges publiques (art. 1); liberté religieuse (mais seuls les ecclésiastiques catholiques et réformés reçoivent un traitement de l'État, art. 5 et 6); garantie de la propriété individuelle (art. 7); égalité devant le fisc (art. 3); protection contre l'arbitraire de la justice (art. 4); liberté de s'installer à l'étranger sans perdre son droit de bourgeoisie, ainsi que de s'enrôler pour un État

¹⁹ BALLMER Roger, *Les États du pays ou les Assemblées d'États dans l'ancien Évêché de Bâle*, Delémont: Société jurassienne d'Émulation, 1985. En 1791, les États se composent de 9 députés des couvents et chapitres religieux, 2 représentants de la noblesse, 8 des villes et 16 des bailliages (AAEB, RR 21, p. 248).

étranger (art. 2), assortie de l'obligation du service militaire pour tous (art. 9).

Il est intéressant de relever que l'article 4 et surtout les articles 2 et 7 reprennent quasi littéralement le texte de la Charte donnée le 18 juin 1814 par le roi de Prusse à la principauté de Neuchâtel. Toutefois, la principale source d'inspiration de la constitution d'Andlau en matière de droits des citoyens est clairement la Charte constitutionnelle de Louis XVIII, dont Andlau reprend tous les éléments (sauf la liberté de la presse)²⁰ en les développant et en les adaptant aux réalités locales (bourgeoisie, service militaire, religion). Cela contraste avec les constitutions des cantons suisses, qui ne mentionnent que très peu les libertés individuelles. En effet, la Constitution d'Argovie, pourtant considérée comme un canton « progressiste », ne garantit que l'égalité des citoyens (art. 25), la liberté d'établissement et d'industrie (art. 26) et la complète liberté religieuse pour les catholiques et les protestants de ce canton bi-confessionnel (art. 27)²¹. Celle de Bâle, typique des cantons-villes à régime corporatiste, précise seulement que tous les bourgeois jouissent de l'égalité politique (art. 6), mais ne garantit que le libre exercice de la religion réformée (art. 16). Champion des cantons réactionnaires, Berne ne se donne une loi fondamentale que très tardivement (en septembre 1815, sous la contrainte des Puissances qui en font une condition pour la cession de l'Évêché de Bâle) et celle-ci ne fait aucune mention du principe de l'égalité des citoyens, bien qu'elle garantisse la liberté de commerce (avec des réserves, art. 5), l'accès aux fonctions publiques à tous les bourgeois (art. 6), ainsi que le libre exercice de la religion catholique pour les populations des nouveaux territoires jurassiens – la religion réformée restant celle de l'État (art. 1).

Dès lors, pourquoi Andlau écrit-il à Metternich qu'il a adapté son texte aux réalités helvétiques? En fait, l'influence suisse est plus générale et diffuse. Andlau n'a pas copié des articles des constitutions cantonales

²⁰ Elle sera absente de toutes les Constitutions cantonales hormis celle de Genève.

²¹ Voir notre note 15.

alors disponibles²², mais il a repris la forme institutionnelle la plus usuelle en Suisse, à savoir un système fondé sur un gouvernement (Petit Conseil) et un parlement monocaméral (Grand Conseil) – alors que la France a un système bicaméral. De plus, sa constitution stipule que la politique étrangère de la principauté doit être conforme aux intérêts des Suisses et que son armée ne peut intervenir à l’extérieur qu’en accord avec eux (art. 2, 12 et 13). En revanche, le principe monarchique est totalement étranger à l’Helvétie «républicaine» – mais l’exemple de Neuchâtel montre qu’une principauté peut devenir membre de la Suisse. Du reste, Andlau précise dans sa lettre à Metternich que si le retour du prince-évêque est refusé par les Puissances et la Diète, le pays souhaiterait conserver «*la même constitution sous [...] un gouverneur ou avoyer héréditaire*».

La constitution de Morel

Liens avec la constitution d’Andlau et son contenu

Andlau envoie sa constitution à Metternich le 1^{er} août 1814 en lui demandant «*si elle est conforme à ses intentions bienveillantes pour ce petit pays*». Metternich semble ne lui avoir jamais répondu. Nous pensons qu’en l’absence du feu vert autrichien, Andlau s’est abstenu de toute autre démarche. Du reste, il est probable qu’il a vite compris que son projet nécessitait des adaptations car, outre le fait que les Puissances souhaitaient une dévolution de l’Évêché au Canton de Berne, il était notoire qu’elles refusaient le rétablissement des principautés ecclésiastiques. De plus, la Diète n’aurait jamais accepté un canton dirigé par un prince-évêque élu par un chapitre cathédral composé

²² BS (4 mars), LU (29 mars), FR (10 mai), ZH (11 juin), NE (18 juin), AR (28 juin), AI (30 juin), AG (4 juillet), GL (4 juillet), SH (12 juillet); les autres constitutions sont trop tardives pour avoir été prises en compte. À noter: Andlau a reçu la Constitution d’Argovie au plus tard le 25-26 juillet 1814 (StAF, U 101, n° 953, lettre de l’*Oberamtmann* d’Argovie).

largement d'étrangers²³. Enfin, les grosses difficultés rencontrées par Andlau pour imposer son administration dans les régions du sud ont dû le convaincre que sa constitution devait davantage prendre celles-ci en compte afin de gagner en crédibilité, tant auprès des Puissances que sur le plan intérieur. Andlau a donc sans doute envoyé son projet à Morel en lui demandant d'en rédiger une nouvelle version. En effet, le pasteur de Corgémont incarnait le partenaire idéal à ses yeux : militant pour la création d'un canton réunissant l'ensemble de l'ancienne principauté, Morel représente le courant libéral modéré, susceptible de séduire une partie des élites urbaines qui se méfient d'Andlau et, surtout, c'est un notable et un intellectuel aussi respecté qu'influent dans le sud, où il constitue l'un des plus importants soutiens du gouverneur général.

La constitution de Morel comporte 55 articles, soit un seul de plus que celle d'Andlau, mais elle est plus détaillée et exhaustive, car elle aborde des thèmes négligés par ce dernier. Ainsi, Morel définit clairement l'espace géographique du nouveau canton (art. 1), lequel est formé des trois arrondissements de Porrentruy, Delémont et Bienne, eux-mêmes subdivisés en districts (art. 31 ; le lexique administratif français est ici conservé !). Morel parle aussi des finances (art. 51-54), des relations diplomatiques (art. 55) ou de l'organisation administrative et des fonctionnaires (art. 41-43). Par ailleurs, le texte du pasteur se rapproche davantage que celui d'Andlau des constitutions des cantons suisses : le premier article présente la liste des territoires et des villes composant l'État (chose fréquente dans les lois fondamentales cantonales) et le lexique a une couleur plus helvétique – en particulier le terme de « *landamann* » désignant le chef de l'État. De plus, Morel affirme dès l'article 1 que cet État formera un canton suisse et il fixe le mode de désignation des députés à la Diète (art. 55).

Cependant, les emprunts au texte d'Andlau restent massifs et souvent littéraux : dans la partie consacrée aux droits des citoyens, par exemple, huit des dix articles d'Andlau sont repris tels quels et

²³ Pour rappel, les limites et les institutions de l'actuel diocèse de Bâle n'ont été fixées qu'en 1828.

deux sont complétés par Morel, qui ajoute toutefois quatre nouveaux articles portant sur la liberté d'établissement et de commerce, ainsi que sur la liberté de l'agriculture (des sujets qui lui sont chers)²⁴. Les changements de Morel contribuent donc à clarifier et renforcer les droits et libertés des citoyens, terme qu'il utilise de préférence à celui de bourgeois, mais qui lui est synonyme.

Les formes étatiques proposées par Morel se distinguent du système d'Andlau principalement sur les points suivants : il n'y a plus de prince-évêque, mais un chef d'État, élu par le parlement (à la majorité des trois quarts des voix, art. 32)²⁵. Ce *landamann* est chef d'un gouvernement de cinq ministres, car Morel ajoute un département de l'Instruction publique et des cultes (l'éducation et la religion constituent aussi des sujets auxquels il prête une grande importance). Le *landamann* peut aussi bien être protestant que catholique, mais il est assisté d'un lieutenant de l'autre religion. Morel modifie aussi l'équilibre du parlement (appelé le « *Conseil représentatif de la Nation* ») dans une perspective un peu plus « démocratique » – nous y reviendrons.

En ce qui concerne l'organisation du territoire et de la justice, Morel donne plus de poids qu'Andlau au sud et à la ville de Bienne, qui devient le chef-lieu d'un arrondissement regroupant les quatre districts du sud réformé (art. 31) et abrite un tribunal d'arrondissement doté des compétences civiles et d'une bonne part des compétences criminelles (art. 46 et 47). De plus, son projet préserve davantage l'indépendance du pouvoir judiciaire, sur lequel le pouvoir exécutif garde toutefois un net ascendant²⁶.

²⁴ Les art. 3, 11, 12 et 13 sont neufs; tous les autres sont repris d'Andlau (les art. 2 et 5 sont complétés). Sur l'agriculture, voir le texte de Sylviane Messerli dans le présent volume.

²⁵ Le premier *landamann* doit toutefois être désigné par les Puissances (art. 32).

²⁶ Sa réponse du 18 janvier aux commentaires d'Andlau et d'Imer témoigne de son souci d'indépendance du judiciaire (MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.11, p. 5 : « *Ad § 41. Il paraît important à la sûreté individuelle que les tribunaux de justice soient détachés du gouvernement [...], n'est-il pas convenable de séparer les fonctions administratives de celles de la judicature?* »).

Morel donne aussi des explications concernant les finances (art. 51 à 54) : il précise en particulier que l'État peut imposer toutes les fortunes (biens fonciers, capitaux et produits de l'industrie), mais que tous les impôts doivent être sanctionnés par une loi – ce qui limite les dépenses du gouvernement et protège les contribuables.

Parlement, droit de vote et « droits démocratiques »

Morel modifie l'équilibre du parlement dans une perspective un peu plus « démocratique » : sur les 50 députés (Andlau : 49), la noblesse n'a plus que 8 sièges (12) et le nombre des députés élus par les campagnes passe à 25 (20). De plus, les votes ont lieu à la majorité simple (soit 26 voix) et non plus des deux tiers (art. 27). Le clergé et la noblesse, qui représentent 17 voix au total, perdent donc leur capacité de blocage, sauf en cas de désaccord avec le *landamann*, car une majorité supérieure aux trois quarts (donc 38 voix au moins) reste alors requise (art. 27)²⁷.

En revanche, Morel conserve le système électoral d'Andlau pour désigner les 25 députés des campagnes (qui sont les seuls élus par le peuple), selon un système censitaire à deux niveaux. Tout bourgeois est électeur, à condition de résider dans la commune, d'avoir un état indépendant (il peut être salarié, mais pas domestique ou mendiant), de posséder une fortune d'au moins 600 francs (très probablement français) en biens meubles ou immobiliers²⁸, d'être membre de la milice et âgé de 25 ans ou plus (art. 16). Morel ajoute même une restriction supplémentaire puisque tout électeur doit savoir lire et écrire. Les bourgeois répondant à ces conditions élisent dans leur commune un électeur pour 25 habitants (Andlau : 50 habitants) ; ces électeurs doivent jouir d'une fortune minimale de 3 000 francs. Réunis ensuite dans le chef-lieu de leur arrondissement, les électeurs élisent leurs

²⁷ De plus, il faut une majorité des deux tiers pour lever l'immunité des députés (art. 23).

²⁸ 1 franc suisse vaut 1,5 franc français (AAEB, PP 39-2). À titre de comparaison, cette somme est en Argovie de 1 000 francs suisses en 1814.

députés (à raison « *d'un député par 2 500 âmes de la population totale* », ce qui correspond à un chiffre de population totale pour les campagnes d'environ 62 000)²⁹. Les députés doivent être âgés d'au moins 30 ans et justifier d'une fortune de 6 000 francs ou plus³⁰.

Il n'est donc pas question ici de suffrage universel, lequel n'a du reste existé que très brièvement et seulement théoriquement en France à la Révolution (Constitution de 1793) et en Suisse sous l'Helvétique, de 1798 à 1803. Sous le régime français, Morel a vécu les plébiscites organisés par Napoléon pour consulter le peuple, mais il n'en garde apparemment pas de nostalgie. Rappelons que chaque citoyen de 21 ans non domestique et inscrit sur le registre civique pouvait alors voter – sous-entendu : pouvait voter pour Napoléon, car la « démocratie » napoléonienne était très relative!³¹ Quoi qu'il en soit, Morel n'introduit ni le plébiscite, ni le suffrage universel dans sa constitution. Selon son système, le nombre des citoyens aptes à participer aux élections est en effet borné par l'âge minimum requis – la norme de 25 ans est alors très fréquente, par exemple dans les Constitutions de Louis XVIII, d'Argovie ou de Vaud – et surtout par l'exigence de fortune.

Quel aurait été le nombre des bourgeois assez riches pour participer aux élections dans le canton souhaité par Morel ? Le calcul est impossible en l'état de nos connaissances, mais nous pouvons hasarder quelques grossières conjectures, fondées en particulier sur la comparaison avec le Canton de Fribourg, qui compte en 1803 une population de 67 496 habitants, donc très proche de celle de l'Évêché. En 1802, le suffrage universel masculin est de mise à Fribourg, où 17 922 citoyens sont aptes à voter, soit 26,5 % de la population totale ; l'introduction en 1803 d'une limitation liée à la fortune (possession de biens fonciers

²⁹ Morel évalue la population totale de la principauté à environ 65 000 habitants, MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.24.

³⁰ Les députés doivent avoir une fortune d'au moins 10 000 francs à Berne (art. 9 de la version française), 5 000 francs à Bâle (art. 10, il est précisé qu'il s'agit de francs suisses ; voir notre note 28), de 5 000 francs et 15 000 francs en Argovie (art. 16).

³¹ JEANNERET Valentin, REBETEZ Jean-Claude, « Les "consultations populaires" de 1814... » (voir notre note 5).

valant au moins 500 francs suisses, soit 750 francs français) réduit ce chiffre à 6 312, soit 9,3% de la population – deux tiers des citoyens se voient alors exclus de la vie politique!³² *Mutatis mutandis*, les bourgeois mâles de l'Évêché disposant d'une fortune de 600 francs français représentent sans doute au maximum environ 15% de la population³³.

Dotés d'une fortune d'au moins 3 000 francs, les «*électeurs*» sont naturellement encore bien moins nombreux (autour de 5%?)³⁴. Cette somme de 3 000 francs représente la valeur d'une maison bourgeoise cossue, mais ne suffit pas pour acheter, par exemple, le tout petit château de Fontenais (évalué à 8 000 francs en 1806), ni un gros domaine rural, comme la Vacherie Mouillard à Fontenais (11 739 fr.) ou l'énorme métairie de la Chaux d'Abel (39 690 fr.)³⁵. Pour mettre ces sommes en perspective avec les salaires d'alors, nous donnons ici le traitement annuel de quelques fonctionnaires, en francs français: 400 fr. pour un concierge, 500 fr. pour un curé ou un pasteur, 3 000 fr. pour un sous-préfet. Or, il faut au minimum 1 500 francs pour assurer un train de vie modestement bourgeois à une famille comptant deux enfants et une bonne³⁶. Il va de soi que les députés disposant d'une

³² MICHAUD Marius, *La contre-révolution dans le Canton de Fribourg (1789-1815)*, Fribourg: Éditions universitaires, 1978, p. 322-323. En 1814, selon la nouvelle Constitution du Canton de Vaud (148 000 habitants), les électeurs doivent avoir 25 ans et figurer parmi les 75% des citoyens les plus imposés: ils représentent 14% de la population totale; 63 députés doivent avoir une fortune foncière de 2 500 fr. suisses et 99 autres de 10 000 fr. suisses: ces niveaux de fortune correspondent respectivement à 6% et 0,6% de la population; en 1848, avec le suffrage universel masculin dès 21 ans, les citoyens représenteront 24,4% de la population (ARLETTAZ Gérard, *Libéralisme et société dans le Canton de Vaud (1814-1845)*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, n° 67, 1980, p. 111-113).

³³ Dans les années 1820, environ 80% des chefs de famille d'Ajoie et des Franches-Montagnes sont propriétaires fonciers (BANDELIER André, *Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin. Un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814*, Neuchâtel: La Baconnière, 1980, p. 395-396); les registres de mutations d'immeubles donnent une idée de la valeur des biens-fonds en 1814 (AAEB, AD 528).

³⁴ Voir notre note 32 (ex. du Canton de Vaud).

³⁵ AAEB, J 142, f. 61-70, succession de Marguerite Billieux-Faber (renseignement fourni par Damien Bregnard).

³⁶ BREGNARD Damien, «L'administration provisoire de la principauté en 1814-1815», in REBETZ Jean-Claude, BREGNARD Damien, *De la crosse à la croix...*, p. 156-159

fortune d'au moins 6 000 francs n'auraient pu être recrutés que parmi les gros propriétaires.

Si le projet d'Andlau et de Morel est très loin de l'idéal démocratique actuel, il reste représentatif de son époque, voire modéré. En France en effet, la Charte de Louis XVIII est beaucoup plus limitative encore, puisque seuls peuvent voter les hommes de 30 ans payant un impôt de 300 francs³⁷; ils représentent bien moins d'un pourcent de la population (environ 90 000 hommes sur une population de 30 millions).

Conclusion

Le projet de constitution de Charles-Ferdinand Morel démontre que ce dernier est un témoin engagé de son époque, un intellectuel convaincu de la valeur de ses idées et de son devoir de s'investir pour l'avenir politique de la collectivité. Ainsi, il n'hésite pas à collaborer avec le gouverneur d'Andlau, dont il reprend le texte constitutionnel en l'infléchissant systématiquement vers plus de libéralisme et de progressisme (élection du gouvernement, renforcement du législatif, protection de l'indépendance du judiciaire, renforcement des libertés individuelles, sensibilité pour l'instruction publique et le développement économique, discrète préservation d'une partie de l'héritage institutionnel français, etc.). Toutefois, loin de n'être qu'un pur théoricien libéral, Morel fait preuve d'un grand réalisme: conscient des contraintes du contexte politique régional et international, il renonce à certaines idées qui lui sont chères, mais dont il sait qu'elles n'ont aucune chance d'être acceptées (comme l'indépendance totale

(voir notre note 1). Voir aussi CAPITANI, DE, François, « Coût de la vie et vie quotidienne dans le Pays de Vaud à l'époque de la Médiation », *Revue historique vaudoise*, 2004, p. 211-217.

³⁷ Le « cens électoral » désigne en France l'impôt payé et non la fortune (ANDREY Georges, TORNARE Alain-Jacques, *L'Acte de Médiation. Socle d'une nouvelle Suisse*, Bière: Cabédita, 2017, p. 94, n. 15).

de la justice ou le maintien de la législation française)³⁸. Les mêmes motifs le conduisent à conserver des propositions qui l'enthousiasment peu, à commencer par la représentation politique de la noblesse – mais il cherche alors à en limiter la portée³⁹. Cette capacité de compromis est du reste partagée par Andlau lui-même, qui accepte toutes les modifications de Morel, moyennant de petits aménagements ou des clarifications de détail⁴⁰.

Pour Morel, la citoyenneté procède du droit du sang, car le bourgeois fait le citoyen (mais il est favorable à l'ouverture de la bourgeoisie). La vision de Morel sur les libertés fondamentales et les droits politiques pose un problème à l'observateur du *xxi*^e siècle, surpris par le fait qu'il donne une liste des libertés très détaillée, alors qu'il limite drastiquement l'accès aux droits civiques. Comme libéral, Morel croit profondément en la nécessité de garantir à tout homme ses libertés individuelles, sa sûreté personnelle et la propriété de ses biens, afin de permettre à chacun de contribuer au progrès de la société (en particulier du point de vue économique). Mais si les citoyens de toutes conditions doivent jouir des mêmes libertés individuelles, seuls les possédants disposent du droit de vote, et les mandats électifs restent le monopole des plus riches. Morel ne cherche pas à réduire les niveaux de fortune exigés par Andlau, car il partage la vision alors commune selon laquelle il ne faut pas donner « *trop de part au peuple dans la discussion des affaires publiques* »⁴¹, afin d'éviter de retomber dans les

³⁸ Indépendance de la justice: voir notre note 26, ainsi que la brochure *Quelques mots sur les idées libérales*, p. 11 (voir notre note 2). Législation française: MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.33 et 35.

³⁹ Voir par ex. les p. 5-8 et 16-18 de la brochure *Quelques mots sur les idées libérales*. Autre exemple: à la fin de l'été ou en automne 1814, Morel admet l'hypothèse d'un retour du prince-évêque, mais à la condition d'en limiter le pouvoir par « *une constitution nouvelle analogue aux temps et aux lumières actuelles* » (MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.24, p. 4).

⁴⁰ MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.4: Andlau précise par ex. que 4 des 7 membres du gouvernement devront être catholiques (§ 32) ou que les décisions du gouvernement seront prises à la majorité (§ 34). À noter: Andlau est parfois plus progressiste que Morel (le parlement élit son président, § 21), alors que l'ancien bailli Samuel Imer est systématiquement plus conservateur.

⁴¹ *Quelques mots sur les idées libérales*, p. 11.

excès de la Révolution et l'instabilité politique qu'elle a engendrée. Il y a une logique sous-jacente à ce système ploutocratique: d'une part, le vote doit rester aux mains de ceux qui contribuent le plus au budget de l'État par l'impôt et, d'autre part, les mandats électifs sont réservés à ceux dont l'âge et le statut social constituent un gage de compétence et d'indépendance. Par ailleurs, chaque corps de la population doit avoir au parlement une représentation «équitable», ce qui ne signifie pas proportionnelle au nombre des habitants. Selon Morel, il faut certes augmenter le nombre des députés des campagnes (qui représentent l'écrasante majorité de la population), mais pas trop, car «*la représentation des 3 autres corps de l'État [noblesse, clergé et villes] doit être d'un égal nombre, afin de faire équilibre [sous-entendu: à la députation de la campagne]*»⁴².

Son système parlementaire accorde un poids considérable aux ecclésiastiques, à la noblesse et aux représentants des conseils urbains, qui totalisent 50 % des sièges⁴³, les autres 50 % revenant aux (riches!) élus des campagnes. Certes, Morel renoncerait probablement volontiers à la députation de la noblesse, mais il tient aux autres corps, en particulier à celui du clergé. Au Congrès de Vienne, ce modèle trop «Ancien Régime» choque les diplomates auxquels il est présenté et Billieux modifie le projet: il supprime les députés de la noblesse et du clergé pour augmenter le nombre de ceux des villes – l'oligarchie urbaine n'est guère plus équitable, mais très courante en Suisse.

La constitution revue par Morel ne cherche pas à recréer un passé disparu. Son but est de fonder un État fermement tenu en main par l'ensemble des classes possédantes, mais dont les institutions inspirées des Lumières assurent la stabilité et le développement, comme aux États-Unis ou en Angleterre⁴⁴. Morel estime que le progrès collectif est inséparable de la reconnaissance du mérite des individus, quel que

⁴² MDI, Fonds Morel, CHF 1 1.11, commentaire du 18 janvier à l'article 15. Voir aussi *Quelques mots sur les idées libérales*, p. 10-11.

⁴³ Dans le projet d'Andlau, le clergé et la noblesse ont ensemble 43 % des mandats (Morel: 34 %) et 59 % avec les députés des villes.

⁴⁴ *Quelques mots sur les idées libérales*, p. 10, p. 19-20, p. 22.

soit leur rang. L'État doit donc offrir à tous ses citoyens un cadre favorable au développement de leurs facultés individuelles. Ainsi, tous, y compris les plus humbles, auront la possibilité d'améliorer leur situation économique et de s'élever socialement, ce qui permettra aux meilleurs d'entre eux d'accéder à l'élite du pays :

« Ce n'est plus la naissance et la fortune qui seront les principaux titres à la considération. Ce qui distingue maintenant les hommes, c'est l'éducation [...], c'est enfin le degré d'utilité dont on peut être à la société par ses talens [sic], ses connoissances et ses vertus. »⁴⁵

Résumé

À la fin de 1814, Morel rédige un projet de constitution pour un nouveau canton suisse formé de l'ancien Évêché de Bâle. Ce document sera présenté aux diplomates du Congrès de Vienne par les délégués de l'Évêché. Le pasteur adapte en fait un texte rédigé peu avant par le gouverneur Conrad d'Andlau, agent de l'Autriche et fer de lance de la Restauration dans la principauté. L'étonnante collaboration de ce dernier avec Morel, progressiste et libéral convaincu, démontre l'influence dont celui-ci dispose, mais aussi son réalisme politique et sa réelle capacité de compromis. Malgré leurs grandes différences, Morel et Andlau s'accordent pour garantir à tout homme des libertés individuelles très notables pour l'époque, tout en limitant drastiquement l'exercice des droits politiques aux classes possédantes – seul moyen selon eux d'assurer la stabilité et la bonne gestion de l'État.

⁴⁵ *Quelques mots...*, p. 16-17 (voir aussi les p. 8-9, etc.).

Sylviane MESSERLI

Un troupeau de moutons mérinos à Corgémont. Expérience économique, scientifique, politique et philanthropique de Charles-Ferdinand Morel

Charles-Ferdinand Morel, le « Doyen des pasteurs », est propriétaire d'un domaine agricole à Corgémont. À ce titre, il tire de ses terres une partie de son revenu. Cet ancrage dans le monde des cultivateurs et des éleveurs fait de lui un acteur et un observateur privilégié d'une agriculture en pleine mutation à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Chaque facette de ses nombreuses activités enrichit son témoignage. Ses sermons de pasteur, adressés à des paroissiens paysans, montrent « *l'art de l'agriculture* » comme le lieu, originel, de la simplicité et de la pureté de mœurs¹. Les rapports qu'il rédige dans le cadre de ses fonctions politiques dressent un tableau de la situation agricole de la région jurassienne. Les mémoires qu'il envoie à diverses sociétés d'émulation, prônant l'abolition des habitudes anciennes en faveur de pratiques plus performantes, esquissent des améliorations possibles. La

¹ « *Ce que vous êtes heureux vous qui semez sur toutes les eaux et qui y faites aller le pied du bœuf et de l'âne* », Sermon prononcé par Charles-Ferdinand Morel à Corgémont, le 4 août 1793 (MDI, Fonds Morel, I, 1, 1 : Dossiers ; Activités religieuses de Charles-Ferdinand Morel [CFM] ; Sermons de CFM).

correspondance qu'il entretient avec plusieurs destinataires dévoile un homme héritier des Lumières, avide d'un progrès qui doit améliorer le bien-être de l'humanité.

Dans cette perspective, l'élevage de moutons mérinos est indissociable de l'image de Morel. Cette activité est parfois présentée comme une coquetterie du pasteur. Pimentant le propos, la légende régionale affirme même que, charmée par l'admiration que Morel portait à son mari Napoléon, l'Impératrice Joséphine décida de lui offrir un bélier de sa propre bergerie – et que cet animal, porteur de la gale, contamina le troupeau de Corgémont.

L'étude de quelques documents conservés dans les archives et leur mise en contexte montrent cependant les enjeux scientifiques et économiques, mais aussi politiques et philanthropiques de cette expérience. En élevant des moutons mérinos sur les terres de Corgémont, le pasteur s'inscrit dans un vaste mouvement européen – dont on a aujourd'hui oublié l'ampleur.

Les mérinos : quelques généralités

Le mérinos est une race de moutons réputée pour sa toison abondante à partir de laquelle on obtient une laine très fine et chaude. Jusqu'au XVIII^e siècle, ce mouton paît en Espagne dont on estime le cheptel à environ cinq millions de bêtes et qui constitue la plus importante réserve de laines fines en Europe. En 1798, par exemple, ce pays produit 14 millions de livres de laine – il en exporte 11 millions².

La vente des moutons espagnols est interdite à l'étranger, même si quelques exportations se font par contrebande, en particulier vers 1750 dans le Béarn. Sur ordre de Louis XVI, un troupeau est installé à

² Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article d'EVARD Fernand, «Le commerce de laines d'Espagne sous le Premier Empire», *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, t. 12, n° 28, 1937, p. 197-226, d'où nous tirons nos chiffres.

Rambouillet en 1785-1786. Dès 1770, de nombreuses publications³ attestent l'intérêt que l'on porte à cette économie.

En 1795, le Traité de Bâle impose de nouvelles conditions au pays : vaincue, l'Espagne signe la paix avec la France révolutionnaire. Dix-sept articles marquent la fin de la guerre du Roussillon et règlent les nouveaux rapports de force entre les deux États. Trois articles secrets sont ajoutés au traité : le premier autorise la France à sortir d'Espagne des juments et des étalons d'Andalousie, des brebis et béliers mérinos, ce au nombre de cent cinquante juments, cinquante étalons, mille brebis et cent béliers par année pendant cinq années consécutives⁴. Ce traité ouvre la porte à une importation massive de « *bêtes à laine* » espagnoles.

L'élevage de mérinos connaît alors un succès fulgurant dans toute l'Europe. Les troupeaux composés de milliers de bêtes se multiplient en France⁵ et en Allemagne. Les bergeries de Charles Pictet à Lancy sont même mentionnées dans des guides de voyage⁶. Ce dernier crée un « *établissement de croisements pour l'amélioration des laines* » près

³ Ainsi, pour ne mentionner que quelques exemples : *Traité des bêtes à laine ou Méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs, et à la bergerie: ouvrage pratique*, de l'abbé M. Carlier, publié en 1770 chez Vallat Chappelle à Paris ; *Instructions pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux* par Daubenton, publié à l'Imprimerie de Ph.-D. Pierres à Paris en 1782 ; *Instruction sur les bêtes à laine, et particulièrement sur la race des mérinos, contenant la manière de former de bons troupeaux, de les multiplier et soigner convenablement en santé et en maladie*, de l'abbé Henri-Alexandre Tessier, publié à l'Imprimerie royale à Paris en 1810, dont une deuxième édition augmentée paraît en 1811 chez Mme Huzard et que les préfets ont l'ordre de distribuer aux éleveurs.

⁴ On lira le détail traité dans MURIEL D. Andres, « Reinado del Sr. D. Ca[r]los IV, Negociaciones que precedieron al tratado de paz entre el Rey de España y la Republica francesa, firmado en Basilea el 22 de julio de 1795, por los plenipotenciarios D. Domingo Iriarte y el ciudadano Barthelemy », *Revista de Madrid*, t. 3, 1842, p. 278.

⁵ TESSIER Alexandre-Henri, *Histoire de l'introduction et de la propagation des mérinos en France*, Paris : Imprimerie L. Bouchard-Huzard, 1839. Paru à titre posthume, l'ouvrage veut garder la trace du travail effectué par Tessier lui-même, intendant des bergeries royales.

⁶ LESCHEVIN Philippe Xavier, *Voyage à Genève et dans la Vallée de Chamouni, en Savoie*, Paris & Genève : A. A. Renouard & Guers, 1812 ; présentation de la bergerie de Pictet aux pages 73-81.

d'Odessa, alors que plusieurs propriétaires russes «*croisaient déjà avec succès des mérinos en Crimée*». Quelque 850 mérinos quittent ainsi Genève pour la Russie le 1^{er} juin 1809. En 1826, Charles-René Pictet et ses associés seront à la tête de 28 000 hectares peuplés de 24 000 béliers et brebis, 820 bovins et 252 chevaux!⁷ Il faut replacer cette explosion dans le programme plus large visant à l'amélioration générale de l'élevage⁸, mais il faut souligner aussi que le mérinos est un objet de spéculation financière. Son histoire passionnante reste à écrire.

L'agriculture dans l'Arc jurassien au début du XIX^e siècle

L'histoire de l'agriculture de l'Arc jurassien est traitée dans une récente publication de Laurence Marti⁹. L'historienne y concentre en une phrase l'état de l'agriculture régionale au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : «*Sa rentabilité très basse et la dépendance qu'elle entraîne à l'égard de l'étranger, la fragilité des cultures, soumises aux caprices du temps, aux ravageurs et aux maladies, figurent parmi les faiblesses importantes relevées par de nombreux observateurs; une mauvaise année, le blocage des frontières suffisent à priver la région de ressources.*» Plusieurs lettrés et représentants d'une élite politique et intellectuelle, curieux de connaissances scientifiques

⁷ Sur cette aventure hors du commun, réalisée sous la conduite du fils de Charles Pictet, Charles-René, voir la recherche de PICTET F. Ch., *Des bergeries familiales d'Odessa à la légation royale de Bavière à Paris. Charles-René Pictet de Rochemont (1787-1856): (lettres, documents, correspondance diplomatique)*, [s. l.]: Fondation des archives de la famille Pictet, [2011], citation et chiffres aux pages 2 et 4.

⁸ Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, à la fin du XVIII^e siècle, on élève, en vue de leur observation, des «*vaches italiennes, hongroises, dalmates, suisses, corses, des chèvres angora, des buffles, un taureau espagnol sans cornes*» dans la ferme de Rambouillet: SOREAU Edmond, *L'Agriculture du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, Paris: E. de Boccard, 1952, p. 227.

⁹ MARTI Laurence, «Histoire et géographie», in ROLAND Isabelle, *Les maisons rurales du canton de Berne*, Introduction géographique et historique de Laurence Marti, Bâle: Société suisse des traditions populaires, 2019, p. 17-78. Les citations sont tirées de la page 70.

nouvelles, jettent cependant un regard critique sur les méthodes utilisées et proposent des réformes. Parmi ceux-ci, Charles-Ferdinand Morel est l'« auteur le plus proluxe et qui réalise les synthèses les plus abouties ». Il insiste, comme d'autres, sur la nécessité d'abolir la vaine pâture, d'abandonner l'assolement triennal en faveur d'un assolement continu et au détriment de la jachère, d'enrichir les fourrages par des semis de trèfle, de sainfoin, d'esparcette ou de luzerne. L'introduction des mérinos est un essai en ce sens parmi d'autres.

Un troupeau de mérinos à Corgémont : chronologie d'une expérience

L'histoire de l'élevage de mérinos à Corgémont est mal connue. Ses contours se dessinent par la réunion d'informations de diverses provenances. Il n'est pas inutile de dresser un tableau chronologique de l'expérience réalisée par Charles-Ferdinand Morel¹⁰.

Dès les premières années de son mariage avec Isabelle de Géliou, Charles-Ferdinand Morel envisage sérieusement l'élevage de mérinos à Corgémont. Dans une lettre adressée en avril 1803 à sa femme, le jeune homme comprend qu'il ne sera pas choisi pour un poste qu'il convoitait à Bâle. Ce constat empreint de déception et d'ambition frustrée confronte les époux à l'obligation de trouver de nouveaux revenus financiers. L'accueil de pensionnaires et la mise en valeur de leurs terres par eux-mêmes sont aussitôt envisagés. L'achat de mérinos est évoqué dans ce sillage :

« Tu me parles des mérinos avec une prévention très favorable ; je la partage. Ce que j'en ai lu donne des avantages que présente cette espèce de bestiaux la meilleure opinion. Je n'ai qu'une crainte, c'est que le climat de ce pays ne soit peut-être trop rigoureux. Un tel établissement exige des fonds assez considérables – et ma position ne

¹⁰ Deux documents rédigés par Morel en 1811 et 1812 résument l'expérience de Corgémont. Ils sont transcrits en annexe.

me permet aucun essai hasardeux. – Je crois qu'il vaudrait mieux commencer par des croisemens, à l'aide d'un seul bélier – mais on les dit si chers qu'il faut savoir encore si le profit est aussi grand qu'on l'annonce. – Tout cela exige des calculs, un examen mieux approfondi, et je m'en occuperai lorsque j'irai à Colombier. – En attendant si je veux avoir des mérinos, il y aura des mesures à prendre, comme dans tous les cas je dois en prendre pour me mettre convenablement en train d'exploiter mes terres et d'en tirer un parti avantageux. C'est à faire cette disposition que je travaillerai. – Ce qui n'empêche pas que si je trouvais à acheter un mérinos seul, ou le bélier ou la brebis, à un bon prix, il ne fallut profiter de l'occasion. – Maintenant je me borne à acheter des brebis ordinaires.»¹¹

Trois mois plus tard, le 19 juillet 1803¹², Morel achète vingt-cinq mérinos à M. Antonin de Colmar pour le prix de 2 500 louis et 56 louis de frais de transport. Son cheptel initial est composé de douze brebis de plus d'une année, trois béliers de plus d'une année, quatre moutons de plus d'une année, quatre agnelles de l'an et deux agneaux de l'an. À ce troupeau de base s'ajoute un «*bélier surfîn*» acheté à M. Pictet de Genève pour 480 louis plus 24,60 louis de frais de transport.

Morel s'associe au pasteur neuchâtelois Charles Lardy¹³ pour cette acquisition. On ne connaît pas la nature exacte de cette copropriété, souhaitée par sa femme et Madame de Charrière¹⁴, mais l'implication

¹¹ MDI, Fonds Morel, II, 1, A, 1: Lettres des Morel; Lettres de Charles-Ferdinand Morel (CFM) à Isabelle de Géliou; Lettre non datée envoyée le «*lundi matin après Pâques*», que l'on peut attribuer à l'année 1803, soit le 11 avril 1803.

¹² Le contrat signé par Antonin l'Aîné de Colmar date du «*premier thermidor an onze de la République*» (20 juillet 1803), Charles-Ferdinand Morel inscrit la date du 19 juillet 1803 sur la page de son «*Carnet des mérinos*», MDI, Fonds Morel, I, 5, 2: Dossiers; Activités scientifiques de CFM; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos. Les chiffres sont tirés du «*Carnet des mérinos*».

¹³ Dans ses écrits, Morel mentionne son association avec Lardy: «*Il y a un an que je possède, en société avec M. Lardy, un troupeau à Corgémont*»: MOREL Charles-Ferdinand, «*Détails sur un troupeau de mérinos à Corgémont, dans une vallée du Jura, Département du Haut-Rhin*», *Bibliothèque britannique*, t. 9, an 12 (1804), p. 333-346, citation p. 334.

¹⁴ Dans la lettre qu'elle adresse à son mari le 6 avril 1803 – à laquelle Morel répond précisément dans l'extrait que nous venons de citer –, Isabelle de Géliou écrit que

de Lardy sera suffisamment forte pour qu'il puisse demander la vente du troupeau dès les années 1810 au moins¹⁵.

Le 31 mars 1804, Charles-Ferdinand Morel écrit au sous-préfet de Delémont pour lui annoncer qu'il a mis deux de ses béliers mérinos à disposition du troupeau commun de Corgémont et que sa proposition a été accueillie avec empressement par le village. Cette lettre, dans laquelle Morel décrit son expérience en détail, paraît dans *Le Messager du Haut-Rhin* du 12 avril¹⁶. Dans les années suivantes, « *cette amélioration [mettre des béliers mérinos au service des troupeaux communs] s'est étendue aux communes voisines* »¹⁷.

Le Messager du Haut-Rhin du 19 septembre 1805 rapporte que la Société d'émulation de Colmar a décerné une médaille d'encouragement à Charles-Ferdinand Morel « *comme un témoignage de son estime particulière et de la reconnaissance publique* ». Le préfet annonce de plus qu'il a rendu compte de son action à l'Impératrice Joséphine en personne et que celle-ci a promis d'envoyer six béliers mérinos de la bergerie de Rambouillet au pasteur de Corgémont :

« Mr. le Préfet a rendu compte à S. M. l'Impératrice, pendant son dernier séjour à Plombières, de ce trait de Philantropie qu'il avait déjà fait connaître au Gouvernement. S. M. dont la bienfaisance est

la famille de Charles Lardy a des projets de mariage pour lui avec une femme « *peu agréable* » et « *peu honorable* », mais riche ; elle ajoute avoir mené Lardy chez Madame de Charrière : « *Je le menai sur le soir avec moi chez Mme de Charrière, qui a toujours dans la tête nos mérinos, et voudroit que Charles, qui veut en avoir aussi, s'associât avec nous. – Mais il suspend ce projet jusqu'à ce qu'il ait une cure. – Nous disions en parlant de cela qu'il y auroit plus de profit à vendre la laine filée et j'ai pensé que la femme de Rosselet seroit une excellente fileuse. – À propos, j'ai eu tort de te dire l'autre jour qu'il ne falloit point acheter d'autres moutons ; il en faudroit au contraire pour faire l'établissement un peu grand, et se procurer beaucoup de mêts* » (MDI, Fonds Morel, II, 3, 4 : Lettres des Morel ; Lettres d'Isabelle de Géliou à CFM).

¹⁵ Cf. infra, p. 143.

¹⁶ *Le Messager du Haut-Rhin* / *Der Oberrheinische Bote*, Année 3, n° 43, 22 Germinal, an XII de la République (12 avril 1804).

¹⁷ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers, Activités scientifiques de CFM, Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Brouillon d'une pétition pour être nommé inspecteur particulier des dépôts de béliers mérinos, 1811.

toujours prête à récompenser les actions utiles, a daigné promettre à Mr. le Préfet, avec cette grâce touchante et cette inépuisable bonté qui la distinguent si éminemment, qu'elle enverrait à Mr. Morel six béliers mérinos de la bergerie de Rambouillet.»¹⁸

Un mois plus tard, le journal annonce en une phrase lapidaire :

« S. M. l'Impératrice Joséphine ayant mis à la disposition du Préfet du Haut-Rhin, deux béliers mérinos, il en fait don à Mr. Morel, Pasteur de Corgémont.»¹⁹

Dans une lettre qu'il adresse à Charles Pictet le 25 octobre 1811 et qui paraît dans la *Bibliothèque britannique* de 1811²⁰, Charles-Ferdinand Morel fait un lien direct entre l'admission d'un bélier offert par l'Impératrice Joséphine et l'introduction de la gale dans son troupeau : « *Un bélier arrivé d[u troupeau] de la Malmaison²¹, et introduit sans précaution et examen préalable, y apporta la gale.* » Morel décrit en détail l'évolution de cette maladie contagieuse de la peau : son berger commence par la soigner avec succès grâce à un premier traitement administré à l'entrée de l'hiver, puis par une autre décoction au printemps après la tonte. Une nouvelle gale reparait cependant durant l'été ; des soins sont apportés avec succès en octobre, mais elle se manifeste à nouveau en l'hiver. Fatigué par les retours de la maladie, Morel recourt à une préparation élaborée à partir de mercure, présentée dans la revue *Bibliothèque britannique* et par d'autres éleveurs comme infaillible. Il administre le remède au mois de février. Les jours

¹⁸ *Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote*, Année 5, n° 14, 2 Complémentaire, an XIII de la République (19 septembre 1805).

¹⁹ *Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote*, Année 5, n° 19, 2 Brumaire, an XIV de la République (24 octobre 1805).

²⁰ MOREL Charles-Ferdinand, « Tous les faits qui sont relatifs à l'économie des bêtes à laine intéressent les amateurs de cette branche de l'industrie agricole », *Bibliothèque britannique*, t. 16, 1811, p. 451-458.

²¹ Le château de Malmaison, son jardin d'acclimatation et sa bergerie inspirée de celle de Rambouillet ont été, on le sait, le domaine de l'Impératrice Joséphine. Alexandre-Henri Tessier rappelle l'histoire de ce troupeau de mérinos, dont les premières bêtes auraient été procurées par Bonaparte, alors premier consul. Voir TESSIER Alexandre-Henri, *Histoire de l'introduction et de la propagation des mérinos...*, p. 26 et p. 76-77.

suivants, quarante-sept bêtes meurent « *avec des tremblements dans les membres, une salivation abondante, et une grande oppression* »²²; tous les agneaux périssent, peut-être par manque de lait. La mort du cheptel est probablement due à l'air encore trop froid en février, alors qu'il est recommandé de ne pas employer l'onguent mercuriel en hiver.

Le compte rendu publié par Morel n'indique pas précisément quand a lieu l'attaque de gale, mais la correspondance de son associé Charles Lardy permet de déduire que le plus fort de l'épidémie se produit durant l'hiver 1810-1811. En effet, dans une lettre datée du 28 juillet 1810, Lardy écrit qu'il a parlé de la maladie avec un propriétaire de mérinos genevois, M. Audéoud, qui lui recommande le remède décrit dans la *Bibliothèque britannique*. Sa missive du 2 février 1811 révèle, quant à elle, l'acuité du problème – et la difficulté à juguler une maladie contagieuse en raison de la lenteur des communications. Il y énumère des échanges commencés fin 1810 déjà : une lettre de Morel partie le 20 décembre n'arrive que le 11 janvier chez Lardy, qui s'adresse immédiatement à Audéoud. Lardy reçoit en retour la recette du remède contre la gale le 23 janvier, il le fait aussitôt fabriquer à Neuchâtel et l'envoie le 24 janvier à Corgémont. Or, Morel n'a toujours pas reçu l'onguent lorsqu'il écrit à son associé le 28 janvier ! Le buraliste avait pourtant assuré qu'un envoi par La Chaux-de-Fonds puis par la messagerie de Bâle était plus rapide que par Bienne ! Le désarroi de Lardy se laisse entendre : « *Je pensais que par la diligence je sauverois peut-être la vie à une ou deux brebis.* »²³

Notons que Charles-Ferdinand Morel évoque dans d'autres documents que c'est le bélier offert par l'Impératrice Joséphine qui serait à l'origine de l'épidémie de gale dans son troupeau. Ainsi,

²² L'autopsie révélera que « *le foie et sur-tout les poumons étoient d'un rouge foncé, la vésicule du fiel très grosse, et en partie brûlée* », MOREL Charles-Ferdinand, « Tous les faits qui sont relatifs... », p. 456.

²³ MDI, Fonds Morel, IV, 5, 23 : Lettres à la Famille Morel ; Lardy C. L. à CFM ; pour l'ensemble de la correspondance.

il affirme dans la pétition qu'il rédige en 1811 pour être nommé inspecteur des dépôts de béliers mérinos :

« Cet acte d'utilité [mettre ses béliers mérinos à disposition des troupeaux communs] a été remarqué par Mr. le Préfet qui a sollicité et obtenu pour lui, il y a 3 ans²⁴, à titre d'encouragement de Sa Majesté l'Impératrice Joséphine un bélier de son troupeau de la Malmaison. Jusqu'alors son troupeau avait prospéré, mais le bélier arrivé de la Malmaison y apporta la gâle, qu'il avait sans doute gagnée en chemin. Cette maladie qui lui avait toujours été étrangère se guérit par le moyen de remède: Cependant elle reparut l'an suivant et devint tellement opiniâtre que l'hiver dernier soit par l'effet de l'épuisement qu'elle donne ou du mauvais traitement qui a été observé, elle lui a enlevé la moitié de son troupeau. »²⁵

L'attaque de gale et la forte mortalité qui a suivi l'administration du remède au mercure inapproprié à la saison ne semblent pas avoir découragé Morel qui conclut en effet son article en ces termes: *« Un tel état de maladie est fait pour dégoûter d'un troupeau. Cependant je n'ai pas perdu courage, et maintenant mon troupeau est bien. »*²⁶ Au contraire, l'ambition du pasteur se traduit par diverses démarches, dont les archives conservent les traces. En 1811, il rédige ainsi une pétition pour être nommé *« inspecteur particulier des dépôts de béliers mérinos créés par le décret impérial du 8 mars »*. Il conserve aussi une copie des réponses qu'il donne en 1812 *« aux questions adressées par Son Excellence le Ministre de l'intérieur aux propriétaires de bêtes à laine qui ont demandé qu'il fut fait des achats de béliers mérinos dans leurs troupeaux »*. Une très longue missive de H. M. Jalliffier, inspecteur

²⁴ La gale se manifeste deux hivers de suite, en 1809-1810, puis 1810-1811. La formule de Morel, *« il y a 3 ans »* laisse entendre que les béliers promis en 1805 dans *Le Messager du Haut-Rhin* ne sont arrivés à Corgémont qu'en 1808. Relevons aussi que Morel ne parle jamais que d'*« un »* bélier de Malmaison, alors que *Le Messager du Haut-Rhin* avait annoncé six (19 septembre 1805), puis deux (24 octobre 1805) béliers de Rambouillet.

²⁵ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2: Dossiers; Activités scientifiques...; Brouillon d'une pétition pour être nommé inspecteur particulier des dépôts de béliers mérinos, 1811.

²⁶ MOREL Charles-Ferdinand, *« Tous les faits qui sont relatifs... »*, p. 456-457.

du 7^e arrondissement, datée du 17 mai 1813 et répondant à une lettre écrite par Morel en juin 1812 (!) envisage de considérer le troupeau de Corgémont comme une pépinière propre à compléter les acquisitions qu'il ferait pour la formation du dépôt du département du Haut-Rhin²⁷.

Toutefois, dès juillet 1810 au moins, l'associé de Morel, Charles Lardy, formule expressément son projet de vendre le troupeau. Nous reproduisons ici intégralement le début de sa lettre du 28 juillet 1810, qui souligne que le commerce des mérinos est un objet de «*spéculation*», soumis à la variation des prix du marché, «*prix de fantaisie*», et laisse entendre que la situation sur ce plan s'est détériorée :

« Monsieur,
J'arrive de mon petit voyage à Genève et je reçois votre lettre du 15 juillet à laquelle je répons d'autant plus vite que j'ai de bonnes nouvelles à vous donner. La spéculation des mérinos ne va point aussi mal à Genève que dans nos contrées; on les y vend à très bon prix encore. J'ai vu M. Audéoud Fasi, l'associé de Mr. Pictet, et l'un de mes parens, qui possèdent l'un et l'autre des troupeaux de mérinos, Mr. Audéoud de mille bêtes et mon parent d'une centaine. Ils vendent encore les antenois et les antenoises par gros party de 6 à 7 louis la pièce; la vente a été ce printems très considérable et toute sur ce pied là. Mr. Maunoir le Chirurgien avoit un troupeau de plus de cent bêtes qu'il a vendu pour un peu plus de 6 louis pièce l'un dans l'autre; on paye encore les agneaux sevrés de L. 30 à 36. J'apprens que Mr. Lequin a conduit à Strasbourg un troupeau de 101 bêtes qu'il a vendu si l'on ne m'a pas trompé 600 louis. Voilà ce me semble de quoi relever nos espérances. Cependant, comme le prix des bêtes est un prix de fantaisie, qu'elles ne valent au fond que ce qu'on peut les vendre au boucher et que l'on ne peut compter leur rapport que par ce que vaut en lui-même l'agneau sevré et par le prix de la laine, je persiste à croire que le meilleur parti que nous puissions prendre est de vendre au plutôt ce que nous avons, et voici ce que je vous propose

²⁷ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2: Dossiers; Activités scientifiques de CFM; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos; pour les trois documents.

à cet égard: Si pendant l'été vous ne trouvez aucune occasion de vous en défaire d'une manière favorable, il faudra nourrir très bien l'hiver prochain ce qui nous restera, et nous l'enverrons, chargé de sa laine (car ce n'est qu'ainsi que l'on peut vendre) à mon parent de Genève avec charge de vendre à tout prix.»²⁸

Dans une lettre non datée, mais qui traite des comptes de 1812 et 1813, Lardy réitère sa volonté de vendre le troupeau. Après avoir contesté le détail des chiffres fournis par Morel (prix du foin pour l'hivernage trop élevé, prix de la laine vendue trop bas, sort et prix des bêtes de boucherie): «*Je suis bien d'avis, et depuis longtemps, comme je vous l'ai écrit, de vendre le troupeau, je vais écrire à Genève dans cet objet et je l'aurois déjà fait si la personne dont j'espère le plus à cet égard n'étoit pas encore pour quelque tems loin de cette ville.»²⁹*

Les archives conservées ne permettent pas de savoir comment l'élevage des mérinos s'est poursuivi à Corgémont. Les derniers comptes et états du troupeau datent de 1813³⁰. En mai de cette année, Morel envoie à la montagne: 5 béliers mérinos, 5 métis fins, 7 grossiers, 1 brun; 3 brebis portières mérinos, 13 métis blanches, 3 métis brunes, 1 noire; 29 brebis métis grossières adultes et portières; 1 mouton mérinos; 6 moutons fins métis blancs, 5 bruns; 23 métis grossiers; 2 agneaux métis d'un an, 2 dits en couleur; 8 agneaux mérinos et fins métis nés durant l'hiver, 2 dits en couleur, 10 grossiers. Ce troupeau métissé composé de 126 bêtes, «*outre la brebis aveugle qui n'est pas comptée*», semble bien être l'aboutissement des efforts de Charles-Ferdinand Morel.

On peut supposer que l'extinction de l'intérêt du pasteur pour les mérinos est motivée autant par les déboires financiers de l'entreprise que par le développement contemporain de ses autres occupations. Il faut également relever qu'elle coïncide avec une chute du marché européen

²⁸ MDI, Fonds Morel, IV, 5, 23: Lettres à la Famille Morel; Lardy C.L. à CFM; lettre du 28 juillet 1810.

²⁹ MDI, Fonds Morel, IV, 5, 23: Lettres à la Famille Morel; Lardy C.L. à CFM; lettre non datée.

³⁰ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2: Dossiers; Activités scientifiques de CFM; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos; comptes divers.

de ce secteur. Toutefois, il serait faux de considérer l'expérience de Corgémont comme un échec. Si elles visent indubitablement un rendement pécuniaire, toutes les démarches de Morel s'inscrivent également dans un propos scientifique, économique, politique et social.

Entrer dans un débat scientifique : dialoguer avec ses pairs

Dès l'arrivée de son troupeau à Corgémont, Charles-Ferdinand Morel consigne les observations qu'il fait de ses bêtes. Le fonds d'archives contient ainsi un petit cahier oblong, intitulé sur sa couverture « *Carnet des mérinos* », dans lequel sont notées les saillies, les dates des naissances, les maladies du troupeau, la quantité de laine récoltée et des observations diverses : « *La mère ne veut pas l'allaiter* », « *Laines assez belles* », « *Elle n'a pas retenu le bélier* », etc. Des décomptes des dépenses et des entrées pour le troupeau sont établis au fil des années. Un rapport décrit, en juillet 1804, l'autopsie d'un bélier nommé Ourson. La maladie qui a précédé la mort de l'animal est exposée en détail : le cadavre est ouvert, on découvre une membrane blanche autour des poumons et du foie et des vers dans les cornes³¹.

Ces quelques documents sont les témoins d'une expérience intellectuelle : Charles-Ferdinand Morel prend son troupeau de moutons comme objet d'étude. Il observe, analyse, synthétise et dresse des rapports. Malgré la petite taille de son cheptel, il réussit à s'intégrer dans le dialogue européen traitant de ce sujet, très animé au début du XIX^e siècle³². On ne peut aujourd'hui que souligner la rapidité avec

³¹ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers, Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; « Détails sur la maladie du bélier mérinos Ourson ».

³² Outre les ouvrages mentionnés à la note 3, on mentionnera les nombreux travaux de propriétaires de troupeaux publiés dans la *Bibliothèque britannique*. La revue a été co-fondée à Genève par Charles Pictet-de Rochemont, également propriétaire d'un troupeau de mérinos réputé à Lancy, à qui Charles-Ferdinand Morel a acheté l'un de ses béliers.

laquelle Morel a voulu rendre publique son expérience et l'ampleur de la diffusion de ses écrits.

Ainsi, alors qu'il achète ses mérinos en juillet 1803, Morel publie dans la *Bibliothèque britannique* de 1804 déjà³³ un compte rendu d'une douzaine de pages intitulé: «*Détails sur un troupeau de mérinos à Corgémont, dans une vallée du Jura, Département du Haut-Rhin*». Signé «*Ch. Ferd. Morel, Pasteur de l'Église de Corgémont*», ce texte fournit l'historique du troupeau: acquisition, composition, état (malade) des bêtes à leur arrivée à Corgémont, soins apportés, observation des bêtes par temps de pluie, observation des toisons, date de la tonte, poids de la quantité récoltée, type de lavage et désuintage des laines, date de l'agnelage, grandeur et allure des agneaux à la naissance, nourriture donnée aux mères nourrices, mort d'un agneau piétiné par le troupeau, époque de la monte dans le but de favoriser les naissances au printemps, aération de la bergerie, disposition des râteliers d'affouragement, pâture dans les zones marécageuses, composition de la litière, comparaison de la consommation de fourrage d'un troupeau de mérinos avec celle d'un troupeau commun, détail des dépenses et des revenus, calcul de l'intérêt du capital... Le propos vise à l'exhaustivité! Ce texte à la formulation toute rigoureuse sera repris en 1810 dans les *Cours d'agriculture anglaise*, publiés par Charles Pictet³⁴.

La *Bibliothèque britannique*³⁵ publie un second texte de Morel sous le titre «*Compte rendu du troupeau MÉRINOS de Corgémont dans une des vallées du Jura*», qui sera repris dans *Cours d'agriculture anglaise*³⁶. Ce texte est en fait le compte rendu présenté lors de

³³ MOREL Charles-Ferdinand, «Détails sur un troupeau de mérinos à Corgémont, dans une vallée du Jura, Département du Haut-Rhin», *Bibliothèque britannique*, t. 9, an 12 (1804), p. 333-346.

³⁴ *Cours d'agriculture anglaise, Avec les développemens utiles aux Agriculteurs du continent; Par Charles Pictet, de Genève*, t. 9, 1810, p. 50-63. Les textes sont très légèrement modifiés d'une publication à l'autre.

³⁵ MOREL Charles-Ferdinand, «Compte rendu du troupeau MÉRINOS de Corgémont dans une des vallées du Jura», *Bibliothèque britannique*, t. 10, an 13 (1805), p. 360-370.

³⁶ *Cours d'agriculture anglaise, Avec les développemens utiles aux Agriculteurs du continent; Par Charles Pictet, de Genève*, t. 9, 1810, p. 244-254. Les textes sont très légèrement modifiés d'une publication à l'autre.

la première séance des comices agricoles de l'arrondissement de Delémont, le 19 juillet 1804³⁷. Il est aussi, selon toute vraisemblance, le mémoire présenté à la Société d'émulation de Colmar pour lequel le président de la société envoie une lettre de félicitations à Morel le 17 novembre 1805³⁸. Il est enfin publié en trois livraisons dans *Le Messager du Haut-Rhin* en septembre et octobre 1805³⁹. Morel y traite des croisements entre brebis communes et béliers mérinos, il étudie la finesse des toisons, le poids des bêtes, leur constitution (appropriée au climat), le coût d'acquisition, les soins à prodiguer, les compléments de nourriture à apporter, la résistance du troupeau aux temps humides, le poids des agneaux et la hauteur au garrot des béliers, l'absence de maladies des pieds, la quantité moyenne de laine tondue qu'il compare avec les résultats de la bergerie de Rambouillet, le prix de vente, le détail des comptes du troupeau, le calcul de l'intérêt du capital investi... Il préconise de commencer par des croisements – qui exigent un moindre capital et expose à moins de risques. Il détaille le calcul des frais et rentrées d'un troupeau de cent brebis. Il explique pourquoi il est plus avantageux de faire agneler ses brebis en février et mars plutôt qu'en décembre et janvier – en portant au passage une pique à l'usage pernicieux de la jachère qui contraint à n'avoir d'autre nourriture en hiver que du foin et du regain. Ici aussi, Morel tient un discours scientifique – certes orienté – qu'il partage avec ses pairs.

La contamination du troupeau par la gale et l'administration d'un remède inapproprié, on l'a vu, fait l'objet d'un même compte rendu détaillé, lui aussi publié dans la *Bibliothèque britannique* de 1811⁴⁰. Il suffit de relire les mots liminaires pour saisir la volonté de Morel : « *Tous les faits qui sont relatifs à l'économie des bêtes à laine intéressent les*

³⁷ Voir MDI, Fonds Morel, VI, 4, 24 : Dossiers de Corgémont ; CFM, Agriculture, commerce et industrie/Divers ; Protocole de la première séance des comices agricoles de l'arrondissement de Delémont.

³⁸ MDI, Fonds Morel, I, 5, 1 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Activités scientifiques de CFM ; Lettre du 6 frimaire an 14 ; voir aussi l'annonce du *Messager du Haut-Rhin* du 19 septembre 1805, cf. supra note 18.

³⁹ *Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote*, Année 5, n° 14, 15 et 17 (19 et 26 septembre et 10 octobre 1805).

⁴⁰ Cf. supra p. 140-142.

amateurs de cette branche de l'industrie agricole. C'est par ce motif que je crois devoir vous communiquer ceux que j'ai recueillis sur mon troupeau à l'occasion d'une gale opiniâtre.»

Morel ne s'y est pas trompé : ses observations serviront à étayer les études d'autres chercheurs. Ainsi, l'agronome Adrien de Gasparin se réfère-t-il à l'article de 1811 dans *Des maladies contagieuses des bêtes à laine* publié en 1823⁴¹, de même que le vétérinaire Onésime Delafond dans son *Traité de thérapeutique générale vétérinaire* de 1843-1844⁴², par exemple.

Mettre en valeur la matière première

Si les premiers écrits publiés par Charles-Ferdinand Morel mettent fièrement en avant les rendements financiers très favorables de l'élevage des mérinos⁴³, la correspondance avec les fabriques de tissage révèle de graves difficultés dans la mise en valeur de la laine, et ce dès l'année 1808 au plus tard. L'état des archives conservées ne nous permet pas de connaître l'issue exacte des conflits opposant acheteurs et vendeur, mais il est évident que Morel a subi des pertes

⁴¹ « *Telle est l'observation de M. Morel, pasteur de l'Église réformée de Corgémont* » : GASPARIN, DE, Adrien, *Des maladies contagieuses des bêtes à laine*, Paris : Madame Huzard, 1821, p. 183.

⁴² « *Les bêtes à laine, à cause de la finesse et de la vascularité de leur peau, sont encore plus exposées que les bêtes à cornes à l'action toxique de l'onguent mercuriel. Morel, pasteur de l'Église réformée de Corgémont (2), MM. Godine jeune (3), Jauze (4), Barraud (5), de Gasparin (6), Texier père et fils (7), ont rapporté des faits qui démontrent positivement tous les dangers de faire usage de cette préparation dans le traitement de la gale du mouton* » : DELAFOND Onésime, *Traité de thérapeutique générale vétérinaire*, 2 vol., Paris : Labé, 1843-1844 ; citation vol. 2, p. 407.

⁴³ MOREL Charles-Ferdinand, « *Détails sur un troupeau de mérinos à Corgémont...* », 1804, p. 346 : il calcule un intérêt de 19,5 % : « *intérêt qui pourra s'élever plus haut dans la suite [...] J'espère donc retirer les années suivantes un revenu de 25 pr % d'intérêt* » ; MOREL Charles-Ferdinand, « *Compte rendu sur un troupeau de mérinos à Corgémont...* », 1805, p. 370 : il calcule un intérêt de 19 % pour l'année en cours : « *L'intérêt de mon argent se monteroit au 20 pr %. C'est, je pense, tirer un bénéfice honnête de ce troupeau.* »

très importantes dans ces transactions déséquilibrées par la distance qui sépare les acteurs. Il est intéressant de suivre en détail les relations du pasteur avec deux de ses partenaires, avant d'essayer de comprendre l'impact que ces rapports de force ont eu sur ses positions.

Henry Grandin est propriétaire d'un troupeau de mérinos à Petit-Val, en Seine-et-Oise⁴⁴ ; il dit conserver des relations d'intérêts avec la manufacture de tissage de draps fins et filature de laine Grandin Frères à Abbeville. Le conflit qui l'oppose à Morel trouve son origine dans la lettre qu'il envoie le 25 mai 1808. Valorisant la laine race pure au détriment de la laine métis, Grandin propose le prix de l'année précédente pour la laine mérinos. Il ajoute : « *Je vous enverrai des mérinos d'un bon choix à tous égards, en brebis portières et béliers de 3 à 4 années à 200, 5 à 6 année à 160. [...] On obtient quelques facilités pour le payement des laines, mais au moyen de l'échange. L'avantage se trouve réciproque dans la compensation [...] Je désire, Monsieur, que vous puissiez trouver votre convenance dans ma proposition [...]* ». Morel ne semble pas avoir demandé plus de précisions sur la « *proposition* » de son correspondant. En juin 1808, il écrit à son interlocuteur pour l'informer qu'il vient de procéder à l'envoi de deux ballots de laine mérinos pour un poids total de 450 livres bruts au prix de 50 sous la livre, frais d'emballage et de transport à charge du destinataire. Il ajoute qu'il garde sa laine métis, car les prix pratiqués dans la région sont plus élevés que ceux offerts et que les prix des béliers et brebis mérinos proposés par Grandin sont trop hauts, en particulier en comparaison avec ceux pratiqués sur le marché genevois. À la suite de cet échange, Grandin prétend qu'il a proposé d'échanger les laines de Corgémont contre des béliers et des brebis pure race. Morel affirme, quant à lui, qu'il a toujours considéré les deux parties de la tractation comme

⁴⁴ Un dossier contient une longue correspondance entre Henry Grandin et Charles-Ferdinand Morel, de mai 1808 à mai 1810. Un détail montre l'importance de cette affaire aux yeux même de Morel : les copies des lettres qu'il a envoyées sont également conservées (MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Affaire Grandin Henry, pour l'ensemble de la correspondance).

indépendantes l'une de l'autre et qu'il n'a expressément pas souscrit à ce marché. Est-ce un malentendu entre les deux hommes de bonne foi ?

Quelle que soit la potentielle méprise initiale entre acheteur et vendeur, on remarque au fil des échanges que Grandin se sait en position de force⁴⁵. Il laisse traîner l'affaire, ne répond pas aux lettres envoyées de Corgémont⁴⁶, change de propositions à chaque tentative de résolution faite par Morel. Ce dernier, se sachant contraint⁴⁷, doit faire des compromis : « *Quoique ce parti ne me paraisse pas avantageux, je l'accepte, puisqu'il faut enfin en finir.* »⁴⁸ Le 7 octobre 1809, Grandin répond cependant que la dernière proposition faite par Morel aurait pu être admise plus tôt, mais que le prix des laines diminue, car 12 000 balles de laine d'Espagne qui étaient emmagasinées à Bayonne arrivent à Paris au moment même où il écrit sa lettre. Il poursuit en dénigrant le produit de Morel : « *Ce n'est pas le seul obstacle à la vente de vos laines, après examen il y a quelques toisons communes, d'autres métisses, et en général mal propres, remplies de crottin, et très chargées en suint* », et prétend que les déchets seront considérables. Il n'en offre plus que 30 sous la livre, qu'il payera tout de suite au moyen de draps fabriqués à Abbeville. Il omet néanmoins d'envoyer les échantillons de tissu pourtant annoncés dans la lettre – retardant ainsi la

⁴⁵ Les partenaires de Morel parleront à son égard de « *gens de mauvaise foi* » (MDI, Fonds Morel, IV, 5, 23 : Lettres à la Famille Morel ; Lardy C.L. à CFM ; Lettre du 24 août 1809) ; et « *un homme [pas] délicat* » (MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Affaire Grandin Henry ; Lettre de Leroy à Morel, 26 mars 1810).

⁴⁶ Celles des 17 octobre et 17 décembre 1808, par exemple.

⁴⁷ « *Ne trouvant pas ces offres avantageuses, mais répugnant d'un autre côté à cause des frais et des embarras à actionner Mr. Grandin* », écrit-il ainsi à son associé (MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Affaire Grandin Henry ; Copie de la lettre de Morel à un destinataire non spécifié, que l'on peut identifier comme son associé Lardy, 17 août 1809).

⁴⁸ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Affaire Grandin Henry ; Copie de la lettre de CFM à Henry Grandin, 11 septembre 1809.

décision de Morel. Le 30 novembre 1809, celui-ci écrit à Grandin qu'il attend toujours les échantillons ; il estime que la baisse de prix proposée, de deux cinquièmes, est considérable, mais accepte la proposition « *pour en finir* » ; il veut cependant être payé en argent, car il ne peut se décider pour les draps n'ayant pas vu leur qualité. Le 18 décembre 1809, Grandin envoie deux échantillons⁴⁹ en disant ignorer si la fabrique d'Abbeville a encore les mêmes pièces, mais qu'il sera en tous les cas possible de les remplacer par une même qualité. Il ajoute que cela semble néanmoins inutile, car l'échange des laines contre des brebis, qu'il dit avoir clairement exprimé, n'ayant pas convenu à Morel, il ne s'est plus occupé du placement de la marchandise que pour lui en débarrasser, sans avoir l'intention d'en faire une affaire. Ainsi, il paiera s'il trouve à placer les laines et au prix qu'il obtiendra, moins ses débours. Il ajoute, dans un propos qui se lit comme un moyen de pression : « *Mais je vous le répète vos laines sont à votre disposition n'ayant aucun espoir de les placer à vos limites, et puisque je ne dois pas les acheter à aucun prix, je puis vous dire avec impartialité qu'à l'examen elles n'ont flatté aucun acheteur et qu'elles doivent faire un déchet considérable au lavage soit par le suint soit par le crotin de l'animal. Le consommateur n'y trouvera jamais son compte après lavage. Vous ne devés pas ignorer que le gouvernement fait vendre dans ce moment pour 15 à 18 millions de laines d'Espagne provenant de la confiscation sur les insurgés et un très petit nombre de cultivateurs a réussi à placer les laines de sa récolte même à un prix très modéré.* »

Les échanges, complexes, entre les deux hommes se poursuivent sur un semblable ton. La dernière lettre du dossier date du 13 mai 1810. Écrite par Grandin, elle révèle que le problème n'est toujours pas résolu et que les laines restent à disposition de Morel à Paris. Deux ans, presque jour pour jour, ont passé depuis le début des tractations. Morel a payé les frais d'emballage et d'expédition de la marchandise à Paris. Les prix du marché ont fortement chuté et le produit s'est selon toute vraisemblance dégradé. Il a dû s'adresser à

⁴⁹ On peut encore voir les échantillons dans le dossier.

l'un de ses anciens paroissiens résidant à Paris⁵⁰ pour intervenir sur place et tenter de vendre sa laine ailleurs. Il n'a toujours pas recouvré l'argent qu'il attendait.

À la lecture de cette correspondance, on ne peut s'empêcher de relever la naïveté de Morel qui envoie sa marchandise à plus de 500 kilomètres de chez lui sans avoir des conditions clairement formulées. On doit souligner surtout la rupture perceptible entre un homme d'église d'une région rurale, assurément habitué à des échanges basés sur l'honneur et respectés de part et d'autre, et un monde commercial visant à la rentabilité. On entend cette tension dans certaines de ses lettres; celle qu'il écrit le 27 décembre 1809, dans laquelle il en appelle à l'honneur alors qu'il est acculé par son correspondant, en est un exemple: « *Ce n'est pas avec un homme d'honneur comme vous et aussi riche que vous l'êtes qu'une affaire aussi modique que celle dont il s'agit pourrait offrir des difficultés si nous nous étions bien entendu!* »

Les relations avec la fabrique de tissage Schlumberger & Graf à Mulhouse⁵¹ commencent début 1811 et s'échelonnent jusqu'en février 1812. On peut supposer qu'elles ont été initiées à la suite des tensions avec Grandin. Cet échange, pour lequel les missives de Morel n'ont pas été conservées, montre à nouveau la dépendance dans laquelle se trouve le producteur. *Toutes* les lettres envoyées par Schlumberger & Graf déprécient la laine reçue⁵². Le 11 mai 1811,

⁵⁰ Le paroissien à qui Morel fait appel pour l'aider dans le règlement de ce conflit est un dénommé Leroy, dont on a conservé des lettres expédiées de Paris les 29 octobre 1809 et 26 mars 1810 (MDI, Fonds Morel, I, 5, 2: Dossiers; Activités scientifiques de CFM; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos; Affaire Grandin Henry).

⁵¹ Huit lettres, quittances et notes de frais provenant de la manufacture alsacienne sont conservées dans le fonds d'archives: MDI, Fonds Morel, IV, 8, 3; Lettres à la Famille Morel; Schlumberger Graf & Cie à CFM; pour l'ensemble du dossier.

⁵² « *Nous sommes fâchés que cette laine est mêlée de tant de foin, on aurait mieux pu enlever ceci de la laine crûe, que du drap [...] Une autre fois vous ferez bien de faire débarrasser votre laine de toute malpropreté et de la faire plûcher avant de la faire filer.* » (9 février 1811); « *Nous plaçons avec facilité la qualité de drap conforme au votre à f: [laissé vide] l'aune, et s'il n'étoit tant chargé de paille on en tireroit facilement ce prix.* » (23 avril 1811); « *Mais nous sommes peinés d'être forcés de vous dire qu'elle [la laine mérinos] ne pourroit nous convenir à aucun prix, elle a tellement été abimée au lavage*

la compagnie répond à la question de Morel sur le court aunage de sa production, en l'expliquant par le travail de l'ouvrier tisserand, qui a soin de frapper plus ou moins le tissu, et du foulonnier, qui ne porte pas toute son attention au drap. Le 22 février 1812, la manufacture répète au pasteur que sa laine ne pourra pas être teinte et qu'il peut en disposer; elle offre néanmoins 11 francs pour acheter sa marchandise.

Les relations de Morel avec ses interlocuteurs illustrent la difficulté pour l'éleveur de suivre le processus de mise en valeur de son produit. Les échanges avec Schlumberger & Graf à Mulhouse semblent par ailleurs répondre au souhait de Morel et de son associé Lardy de faire tisser la laine de leur troupeau pour en obtenir des étoffes plutôt que de la vendre directement: «*Je continue à croire que si nous pouvions faire tisser nos laines dans une bonne fabrique de France, en nous servant comme vous le pensez de l'entremise d'un négociant de nos cantons, nous en tirerions meilleur parti qu'en les vendant à vil prix.*»⁵³ Leurs résultats, pour être moins drastiques que ceux du bras de fer avec Henry Grandin, semblent néanmoins mitigés. Ils sont assurément révélateurs des difficultés de la région tout entière au début du XIX^e siècle. Ainsi, quand Morel rédigera un mémoire en réponse à une question posée par la Société d'émulation de Neuchâtel («*Quelles branches d'industrie rurale ou commerciale pourrait-on introduire dans ce pays pour remplacer celles qui n'offrent plus aujourd'hui les mêmes ressources que ci-devant?*»)⁵⁴, il évoquera, une fois de plus, l'élevage

que telle qu'elle se trouve nous ne saurions en tirer le moindre parti. Il est absolument hors de possibilité de pouvoir la carder et filer puisqu'elle se trouve par le mauvais maniement du lavage feutrée comme un chapeau.» (13 juillet 1811); «*Vous auriez dû séparer la chaîne de la trame dans votre filature, nous avons beaucoup de peine de les choisir.*» (19 octobre 1811), etc. On peut supposer que les premières laines envoyées par Morel étaient probablement altérées par les effets de la gale qui a atteint le troupeau entre 1809 et 1811, mais ce point n'est pas mentionné dans les dépréciations.

⁵³ MDI, Fonds Morel, IV, 5, 23: Lettres à la Famille Morel; Lardy C.L. à CFM; Lettre du 28 juillet 1810.

⁵⁴ MDI, Fonds Morel, VI, 4, 6: Dossiers de Corgémont; CFM, Agriculture, commerce et industrie/Divers; «*Essai sur cette question: Quelles branches d'industrie rurale ou commerciale pourrait-on introduire dans ce pays, pour remplacer celles*

des mérinos comme source de « *plus grands profits* » ; mais il soulignera aussi expressément l'importance d'établir des fabriques de draps dans le pays :

« Que les riches propriétaires placent donc des mérinos dans leurs domaines. Que les communes mettent des béliers dans leurs troupeaux. Que partout l'on voye des troupeaux de race pure et de métis. Que les montagnes en soyent peuplées. Et bientôt l'on aura une quantité de laine triple et quadruple de celle que l'on a. On pourra en fournir à l'étranger au lieu d'en recevoir, ou ce qui vaudra mieux, l'on aura les éléments d'une industrie nouvelle, et l'on pourra établir des fabriques de draps.

» C'est en effet vers ce genre d'industrie qui manque au pays, et qui se présente comme une juste application de notre second principe que doivent se porter l'attention et tous les efforts. Jusqu'ici, c'est le commerce étranger qui a fourni à la consommation intérieure non seulement les draps et toutes les étoffes en laine, mais même une partie des laines employées à la fabrication des bas, des bonnets, de tous les ouvrages de femme qui se font à l'aiguille. Ne serait-ce pas rendre un grand service au pays que de le soustraire à cette dépendance et par la multiplication de la laine et surtout par l'établissement des draperies, des teintureries et de tout ce qui compose une manufacture complète. »

Actes de désintéressement et de bienfaisance publique

L'expérience de Charles-Ferdinand Morel, initialement menée à titre privé, est régulièrement présentée, par lui-même et par les autres acteurs, comme destinée à l'amélioration générale de l'élevage dans la région, corollairement à l'augmentation du bien-être de la communauté.

n'offrant plus aujourd'hui les mêmes ressources que ci-devant ? » ; Re transcription par Frédy Geiser.

Dans sa paroisse, Morel prêche en quelque sorte par l'exemple : «*Je commençai cette entreprise l'automne dernière avec un petit nombre de brebis, et le succès qui a répondu à mon attente a ouvert les yeux aux habitants de cette commune sur les avantages dont serait également pour eux un pareil essai.*»⁵⁵ Commencée à Corgémont, la mise à disposition de ses béliers reproducteurs pour les troupeaux communs s'étendra aux villages alentour dans les années suivantes⁵⁶. Et l'on peut supposer que si le maire de Tavannes demande en 1808 au sous-préfet de l'arrondissement de Delémont l'autorisation d'acquérir trois mérinos pour le troupeau communal⁵⁷, c'est qu'il fut encouragé par la pratique de son voisin. Morel écrira plus tard que les bêtes sorties de son troupeau ont été placées «*dans les cantons de Bienne, de Courtelary, Delémont et les environs*»⁵⁸.

Dans ses écrits, il rappelle constamment l'intérêt que peut avoir son expérience pour les autres éleveurs et pour d'autres communes – et ce dès sa première publication de 1804, dans laquelle il formule en une phrase lapidaire son engagement pour la communauté : «*Depuis longtemps, les amateurs de l'économie rurale désiraient voir l'amélioration des bêtes de laine sortir des mains des simples particuliers, pour s'étendre à des communes entières; ce vœu vient de se réaliser dans une des communes de votre arrondissement.*»⁵⁹ Dans le compte rendu qu'il présente aux comices agricoles et publie en 1805 dans *Le Messager du Haut-Rhin* et dans la *Bibliothèque britannique*, il recommande aux autres communes du département de se procurer des béliers mérinos⁶⁰.

⁵⁵ *Le Messager du Haut-Rhin*, 12 avril 1804.

⁵⁶ Voir supra note 17.

⁵⁷ AAEB, AD 16* no 22307.

⁵⁸ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2 : Dossiers ; Activités scientifiques de CFM ; Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos ; Brouillon des Réponses aux questions adressées par Son Excellence le ministre de l'Intérieur aux propriétaires de bêtes à laine, [1812].

⁵⁹ *Le Messager du Haut-Rhin*, 12 avril 1804 ; Morel s'adresse au sous-préfet de Delémont.

⁶⁰ «*Et il semble que l'avantage de cette amélioration devrait porter les autres communes du Département à se procurer des béliers mérinos pour perfectionner leurs bêtes à laine*», *Le Messager du Haut-Rhin*, 19 septembre 1805. Sur les parutions de ce texte, voir supra p. 147.

L'effort de Morel s'inscrit bien sûr dans le dessein politique des autorités impériales. Le préfet Félix Desportes le formulera du reste explicitement quand il annoncera le cadeau des béliers offert par Joséphine : « *Un pareil encouragement contribuera sans doute à hâter dans ce Département l'heureuse révolution que le Gouvernement s'efforce d'opérer dans le perfectionnement de nos troupeaux et de nos laines.* »⁶¹ Il faut néanmoins insister sur l'originalité de la démarche de Charles-Ferdinand Morel : la mise à disposition de ses béliers reproducteurs pour les troupeaux communs est remarquable pour un objet aussi fortement marqué par la spéculation que ne le fut le mérinos !

Ses contemporains le souligneront. Ainsi, aussitôt que la mise à disposition des béliers privés de Morel pour la commune de Corgémont est rendue publique, Étienne Calvel, rédacteur de la *Feuille du cultivateur*, loue « *la conduite philanthropique du citoyen Morel* »⁶². Il dénonce par la même occasion les prix très élevés pratiqués pour les mérinos dont le commerce est si lucratif que des négociants de Rouen ont retiré des fonds pour acheter des bêtes et atteindre un rendement de plus de 30 %. Des béliers valant 10 écus en Espagne sont vendus jusqu'à 660 livres dans les environs de Paris ; un riche particulier a même payé 1 600 livres – ce qui en rend l'achat trop cher pour le fermier et le propriétaire peu fortuné. Il conclut : « *Cette espèce de monopole aura un terme.* »

Deux semaines plus tard, le 31 mai 1804, *Le Messager du Haut-Rhin*⁶³ publie un extrait de la *Feuille du cultivateur* consacré à Charles-Ferdinand Morel. L'article n'est pas signé, mais on peut admettre qu'il a été écrit par Étienne Calvel. Intitulé « *Actes de désintéressement et de bienfaisance publique* », il vante la générosité du pasteur de Corgémont « *parvenu à se procurer insensiblement,*

⁶¹ *Le Messager du Haut-Rhin*, 19 septembre 1805.

⁶² Dans une lettre publiée par *Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote*, Année 3, n° 48, 27 Floréal, an XII de la République (17 mai 1804).

⁶³ *Le Messager du Haut-Rhin/Der Oberrheinische Bote*, Année 3, n° 50, 11 Prairial, an XII de la République (31 mai 1804).

de ses modiques épargnes, un petit troupeau de race espagnole, qui a heureusement prospéré par ses soins. [...] Seul possesseur de cette race précieuse, il eut pû en faire un objet de spéculation qui n'eut pas échappé à l'égoïste cupidité. Son désintéressement a trouvé une bien plus douce récompense dans la jouissance qu'éprouve un père sensible, lorsqu'il fait le bonheur de ses enfants.» Il en appelle au gouvernement pour qu'il fasse remettre trois ou quatre béliers au pasteur, pour compléter le bien que celui-ci se propose de faire dans sa commune : « *C'est moins à lui qu'à l'agriculture qu'on ferait cet utile présent. Son exemple, ses leçons feraient plus pour la prospérité agricole et commerciale, pour donner une nouvelle activité à l'émulation, pour hâter l'heureuse révolution que le Gouvernement s'efforce d'opérer relativement à la qualité et à l'augmentation de nos laines, que tous les systèmes de théorie, que tout ce charlatanisme politico-philosophique, devant qui le bien public n'est qu'un prétexte pour le succès de ses spéculations particulières.* »

Les propos virulents de l'auteur servent bien sûr un message politique⁶⁴. Ils rappellent toutefois à propos que l'élevage de moutons mérinos par Charles-Ferdinand Morel a bien été un *acte de désintéressement et de bienfaisance publique*. En cela, cette expérience participe de la même volonté que celle qui présidera quelques années plus tard à la création de la Caisse centrale des pauvres (1816), de la Caisse d'épargne du district de Courtelary (1829) ou de l'orphelinat de Courtelary (1842)⁶⁵.

⁶⁴ La fin de l'article est un hommage au « *Génie tutélaire de la France, qui a rendu aux temples leurs autels, au culte sa liberté, à chaque citoyen la religion de ses pères, et, en quelque sort, leur conscience à des hommes en qui la terreur avait comprimé sa voix* ». Il fait l'éloge des « *ministres* », « *ces précepteurs de la morale, qui rappelleront et perpétueront la tradition des vertus qui font la force et la stabilité des empires* ».

⁶⁵ BEUCHAT Anne, « La naissance de la Caisse centrale des pauvres (1816-1840) », *Intervalles, Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne*, n° 112, Hiver 2018, p. 13-48.

Annexe 1

Le fonds conserve le brouillon d'une pétition envoyée par Charles-Ferdinand Morel pour être nommé « *inspecteur particulier des dépôts de béliers mérinos créés par le décret impérial du 8 mars* » 1811. Pour étayer sa sollicitation, le prétendant énumère les titres qui justifieraient cette faveur. Sa présentation est en quelque sorte un résumé de ses activités liées aux mérinos⁶⁶ :

« [...] Dès l'an 1801, convaincu de la facilité de perfectionner la race commune des moutons du pays, il fit pour en démontrer les moyens un mémoire qui a obtenu une attention particulière de Mr. le Préfet et de la Société d'émulation du Département. En 1803, il fit l'acquisition d'un petit troupeau de mérinos. Sans être riche, il consacra l'année d'après et les années suivantes plusieurs de ses béliers à l'amélioration des troupeaux de sa commune, qui ne possède plus maintenant que des bêtes améliorées par l'effet de son exemple et de ses encouragements. Cette amélioration s'est étendue aux communes voisines. Cet acte d'utilité a été remarqué par Mr. le Préfet qui a sollicité et obtenu pour lui, il y a 3 ans, à titre d'encouragement de Sa Majesté l'Impératrice Joséphine un bélier de son troupeau de la Malmaison.

» Jusqu'alors son troupeau avait prospéré, mais le bélier arrivé de la Malmaison y apporta la gâle, qu'il avait sans doute gagnée en chemin. Cette maladie qui lui avait toujours été étrangère se guérit par le moyen de remède. Cependant, elle raparut l'an suivant et devint tellement opiniâtre que l'hiver dernier soit par l'effet de l'épuisement qu'elle donne ou du mauvais traitement qui a été observé, elle lui a enlevé la moitié de son troupeau. [...] »

⁶⁶ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2, Dossiers, Activités scientifiques de Charles-Ferdinand Morel, Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos, Brouillon d'une pétition pour être nommé inspecteur particulier des dépôts de béliers mérinos, 1811.

Annexe 2

Réponses aux questions adressées par Son Excellence le Ministre de l'intérieur aux propriétaires de bêtes à laine qui ont demandé qu'il fut fait des achats de béliers mérinos dans leurs troupeaux⁶⁷.

<i>Question</i>	<i>Réponse</i>
<i>1. Quel est le nom du propriétaire, celui du Département et ceux du Canton de la Commune?</i>	<i>1. Morel, Charles-Ferdinand, Département du Haut-Rhin, Canton de Courtelary, Commune de Corgémont.</i>
<i>2. Quel est le nombre de bêtes à laine du troupeau primitif?</i>	<i>2. 25 bêtes, dont 12 brebis portières, 3 béliers adultes, 4 moutons, 4 agnelles et 2 agneaux.</i>
<i>3. Quelle est l'époque de sa formation?</i>	<i>3. L'an 1804.</i>
<i>4. Quelle est l'origine du troupeau, et désignation de la race léonaise de laquelle il provient?</i>	<i>4. Mon troupeau procède de celui d'Alfort, le noyau fut acheté de Mr. Chabert par Mr. Antonin, procureur général à la Cour d'appel de Colmar, qui me l'a revendu. La race est donc la même que celle du troupeau d'Alfort et de celui de Rambouillet dont il est un démembrement.</i>
<i>5. S'est-il accru par des acquisitions ultérieures et à quelles époques ces acquisitions ont-elles été faites?</i>	<i>5. J'ai eu successivement du troupeau de Lancy, soit de Mr. Ch. Pictet 2 béliers dont le premier surtout était d'une grande beauté.</i>
<i>6. Quelle est l'origine des acquisitions postérieures à la première formation?</i>	<i>6. Le bélier Ourson que j'ai acheté du troupeau de Lancy était, si je ne me trompe, originaire de celui de Rambouillet.</i>

⁶⁷ MDI, Fonds Morel, I, 5, 2, Dossiers, Activités scientifiques de Charles Ferdinand Morel, Documents divers de CFM à propos de son élevage de mérinos, Brouillon des Réponses aux questions... [1812].

<p>7. <i>Quel est l'état approximatif des animaux sortis du troupeau depuis sa formation, et pour chaque année de son existence?</i></p>	<p>7. 50. <i>Savoir 5 en 1805, 9 en 1806, 10 en 1808, 12 en 1809, 8 en 1810, 3 en 1811.</i></p>
<p>8. <i>Quels sont les cantons ou les établissements dans lesquels les bêtes à laine sorties du troupeau ont été placées?</i></p>	<p>8. <i>Les cantons de Bienne, de Courtelary, Delémont et les environs.</i></p>
<p>9. <i>Quel est le nombre de bêtes à laine mortes depuis l'établissement du troupeau?</i></p>	<p>9. <i>Il en est mortes 19 successivement de maladies ordinaires, la plupart d'inflammation, 2 de pourriture, 3 ou 4 du tournis, plusieurs de gâle rentrée. La plus grande mortalité a eu lieu dans l'hiver de 1810 à 1811. J'en ai rendu compte dans un article inséré l'année dernière dans la Bibliothèque Britannique. Cette mortalité a été l'effet d'une préparation mercurielle intempestivement administrée contre la gâle qui avait reparu; les brebis furent saisies par le froid, le mercure se porta sur les viscères principaux et la mort s'en suivit. Ma perte a été considérable.</i></p>
<p>10. <i>Quel est le nombre actuel des bêtes à laine du troupeau, en désignant celui des béliers et brebis adultes, celui des antenois et antenoises, celui des agneaux et agnelles, et enfin celui des moutons?</i></p>	<p>10. <i>Il ne m'est resté après cette mortalité que 56 bêtes, à savoir 25 béliers adultes, 3 moutons, 15 brebis adultes, agneaux mâles 9, agnelles 5.</i></p>

Résumé

L'élevage de moutons mérinos est indissociable de l'image de Charles-Ferdinand Morel. Cette activité est parfois même présentée comme une coquetterie du pasteur. L'étude de quelques documents conservés dans les archives et leur mise en contexte montrent cependant les enjeux scientifiques et économiques, mais aussi politiques et philanthropiques de cette expérience qui s'inscrit dans un vaste mouvement européen – dont on a aujourd'hui oublié l'ampleur.

Notices biographiques des auteurs

Jorge Miguel Ferreira da Silva est né le 22 septembre 1978 dans un petit village du comté de Pombal au Portugal. En 1992, il rejoint ses parents à La Chaux-de-Fonds. Après des études en économie d'entreprise à Neuchâtel, il entame la carrière d'enseignant en sciences économiques dans le Centre de formation francophone (CEFF) du Jura bernois. En 2016, il achève des études d'histoire à l'Université de Franche-Comté à Besançon par la soutenance de son mémoire de master en sciences humaines, *La vie intime de Charles-Ferdinand et Isabelle Morel*. En 2020, en collaboration avec François Noirjean, il édite le *Journal d'Isabelle Morel-de Géliou 1819-1834* (Neuchâtel: Éditions Alphil).

Claude Hauser est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg (Suisse) et doyen de la Faculté des sciences historiques d'UniDistance. Il s'intéresse à l'histoire des minorités nationales, des intellectuels et des relations culturelles internationales: Suisse, Québec, francophonie et Chine. Il est notamment l'auteur des ouvrages suivants: *Jura, les sept clichés capitaux. Essai d'histoire culturelle* (Neuchâtel: Alphil, 2012) et *La Chine en partage* (Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses, 2018). En codirection: *La diplomatie par le livre. Réseaux et circulations internationales de l'imprimé de 1880 à nos jours* (Paris: Nouveau Monde Éditions, 2011) et *Sociétés de migrations en débat. Approche comparatiste Québec-Canada-Suisse* (Québec-Porrentruy: PULSJE, 2013).

Docteure en littérature médiévale, **Sylviane Messerli** est l'auteure d'ouvrages de référence dans son domaine de recherche. Elle a enseigné à l'Université de Genève avant de devenir vice-directrice de la Fondation Martin Bodmer à Cologne. Elle est aujourd'hui directrice de Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois à Saint-Imier, et publie régulièrement des articles traitant de l'histoire régionale.

Première assistante à l'Université de Lausanne, **Sylvie Moret Petrini** a soutenu, en avril 2016, une thèse intitulée *Pratiques éducatives familiales et écritures du for privé en Suisse romande (1750-1820)*, dirigée par la professeure Danièle Tosato-Rigo. Ce travail, centré sur les acteurs de l'éducation, met en évidence l'influence de la littérature d'éducation sur les usages familiaux, et la façon dont cette littérature a donné naissance à de nouvelles pratiques d'écriture. Ses principaux axes de recherche sont l'expérience de l'enfance, l'histoire des pratiques éducatives et la culture et les usages de l'écrit.

François Noirjean. Maturité classique, Collège Saint-Michel à Fribourg. Diplôme de maître de gymnase, Université de Fribourg. Diplôme d'études approfondies, Université de Franche-Comté à Besançon. Ancien collaborateur scientifique aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle. Archiviste cantonal jurassien émérite. Collaborateur de la *Bibliographie jurassienne*, dont il a rédigé les éditions annuelles 1975-1982. Co-auteur du chapitre «Ancien Régime» de la *Nouvelle histoire du Jura*. Auteur d'articles consacrés à l'histoire du Jura. Éditeur des *Mémoires d'un artisan de Porrentruy écrits par lui-même* de Joseph Stemmelin (Porrentruy: Éditions de Pré Carré, 1986); du *Journal de mon père, Virgile Rossel (1858-1933)* de Jean Rossel, avec Antoine Glaenzer (Porrentruy: Société jurassienne d'Émulation, 2009); des *Facettes d'une vie* d'Auguste Viatte, avec Antoine Glaenzer (Porrentruy: Société jurassienne d'Émulation & Archives cantonales jurassiennes, 2015), du *Journal d'Isabelle Morel-de Géliou 1819-1834* avec Jorge da Silva (Neuchâtel: Éditions Alphil, 2020).

Noëlle-Lactitia Perret est maître d'enseignement et de recherche en histoire médiévale à l'Université de Fribourg. Ses domaines de recherche portent sur l'histoire culturelle et religieuse ainsi que sur l'histoire de la diplomatie, au Moyen Âge et à l'époque contemporaine. Ses travaux portent

également sur l'histoire des relations Église-État et plus particulièrement sur les mouvements issus de la Réforme en Suisse romande.

Jean-Claude Rebetez. Études à l'Université de Neuchâtel et à l'École nationale des Chartes (Paris). Chef de travaux à l'Université de Neuchâtel (1992-1993). Conservateur des Archives de l'ancien Évêché de Bâle depuis 1993. Chargé du cours de paléographie médiévale à l'Université de Bâle depuis 1997. Diverses publications sur les années 1814-1815 et le Congrès de Vienne: en particulier *De la crosse à la croix. L'ancien Évêché de Bâle devient suisse (Congrès de Vienne – 1815)*, publié aux Éditions Alphil avec Damien Bregnard en 2018.

Laurent Tissot est professeur émérite de l'Université de Neuchâtel. Il travaille depuis plusieurs années sur l'histoire des loisirs, des transports et du tourisme. Il est notamment l'auteur de *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle* (Lausanne: Éditions Payot, 2000) et de *Dévoiler l'ailleurs. Correspondances, carnets et journaux intimes de voyages* (Neuchâtel: Éditions Alphil, 2020). Il est membre du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines.

Table des matières

Sigles des Archives et Institutions	7
Laurent TISSOT <i>Charles-Ferdinand Morel et Isabelle Morel née de Géliou : un couple entre ombres et lumières</i>	9
Sylvie MORET PETRINI <i>Les écrits de jeunesse d'Isabelle de Géliou et de Charles-Ferdinand Morel</i>	21
Jorge DA SILVA <i>Charles-Ferdinand et Isabelle Morel : deux personnalités, deux caractères, un couple au XIX^e siècle</i>	41
François NOIRJEAN <i>En visite chez les Morel</i>	63
Noëlle-Laetitia PERRET <i>Charles-Ferdinand Morel, un réformé engagé au carrefour d'influences plurielles</i>	95
Jean-Claude REBETEZ <i>Entre réaction et progressisme : Charles-Ferdinand Morel et les projets constitutionnels de 1814</i>	109
Sylviane MESSERLI <i>Un troupeau de moutons mérinos à Corgémont. Expérience économique, scientifique, politique et philanthropique de Charles-Ferdinand Morel</i>	133
Notices biographiques des auteurs	163

Achévé d'imprimer

en avril 2021

pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Marie Manzoni

Le xix^e siècle a un an lorsque Charles-Ferdinand Morel et Isabelle de Géliou unissent leur destinée. Dès lors, ils formeront un couple en vue grâce à leurs multiples activités sociales, religieuses, politiques, artistiques et littéraires. De nombreuses personnalités de passage dans le Jura bernois s'arrêtent dans leur demeure, un lieu de rencontres, d'échanges sur l'art et la littérature, de débats sur les idées nouvelles.

Les réalisations auxquelles le Doyen Morel a contribué – la création d'une caisse centrale des pauvres, d'une caisse d'épargne et d'un orphelinat, la rédaction d'une constitution, l'élevage de mérinos – amorcent des évolutions qui marqueront les sociétés futures par leur audace. Quant à Isabelle de Géliou, la notoriété lui est acquise par ses romans et ses traductions littéraires.

Mais derrière cette façade de vie mondaine, qu'en est-il de l'intimité du couple? Interrogeant les frontières entre vie privée et vie publique, vie cachée et vie visible, sept historiennes et historiens offrent une approche renouvelée de ces deux personnages et de leur siècle. L'image qui en ressort est plus contrastée que celle présentée jusqu'à aujourd'hui. Mari et femme vivent côte à côte mais à la lecture des écrits d'Isabelle on saisit que l'amour n'est plus présent. Dès lors, comment continuer à vivre ensemble sans s'aimer? Comment trouver l'énergie pour créer, lorsque les difficultés financières, les disputes et une forme d'indifférence envahissent le quotidien?

Claude Hauser est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg (Suisse) et doyen de la Faculté des sciences historiques d'Uni-Distance. Il s'intéresse à l'histoire des minorités nationales, des intellectuels et des relations culturelles internationales: Suisse, Québec, francophonie et Chine. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ces sujets.

Docteure en littérature médiévale, **Sylviane Messerli** est l'auteure d'ouvrages de référence dans son domaine de recherche. Elle a enseigné à l'Université de Genève avant de devenir vice-directrice de la Fondation Martin Bodmer à Cologny. Elle est aujourd'hui directrice de Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois à Saint-Imier.

Laurent Tissot est professeur émérite de l'Université de Neuchâtel. Il travaille depuis plusieurs années sur l'histoire des loisirs, des transports et du tourisme, et il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ces sujets. Il est membre du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines.

ISBN: 978-2-88930-376-2



9 782889 303762